

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

**COUR DES COMPTES**



**RAPPORT SUR L'EXECUTION  
DES LOIS DE FINANCES  
GESTION 2006**

**mars 2011**

## SOMMAIRE

<b>Avertissement .....</b>	<b>5</b>
<b>Délibéré .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Première partie: Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2006 .....</b>	<b>9</b>
A- Budget général.....	10
B- Comptes spéciaux du Trésor.....	11
C- Gestion des opérations de trésorerie .....	11
<b>Chapitre I - Opérations du budget général.....</b>	<b>12</b>
1. Recettes du budget général .....	12
1.1 – Prévisions de recettes .....	12
1.1.1 – La loi de finances initiale .....	12
1.1.2 – Loi de finances rectificative .....	13
1.2 – Recettes effectives.....	13
1.2.1. – Les recettes internes .....	14
1.2.2 – Les recettes externes.....	25
2. Dépenses du budget général .....	25
2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2006.....	26
2.1.1 - La loi de finances initiale pour 2006.....	27
2.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2006.....	28
2.2 - Dépenses effectives du budget général.....	29
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes.....	29
2.2.2 - Les dépenses sur ressources externes.....	55
<b>Chapitre II – Opérations des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>62</b>
1. Ressources des Comptes spéciaux du Trésor .....	62
2. Charges des comptes spéciaux du Trésor .....	63
3. Solde des comptes spéciaux du Trésor .....	64
3.1. Comptes d'affectation spéciale.....	65
3.1.1. Le Fonds national de retraite (FNR) .....	66
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale .....	67
3.2.- Autres comptes spéciaux du Trésor.....	68
3.2.1. Les comptes de commerce .....	68
3.2.2. Les comptes de prêts .....	68

3.2.3. Les comptes d'avances .....	68
3.2.4. Les comptes de garanties et d'avaux .....	69
4.- Pertes et profits des Comptes spéciaux du Trésor .....	70
<b>Chapitre III : Gestion des opérations de trésorerie .....</b>	<b>72</b>
<b>Deuxieme partie: Gestion des autorisations budgétaires.....</b>	<b>74</b>
<b>Chapitre I: Gestion du budget général.....</b>	<b>74</b>
1 - Gestion de la dette publique .....	74
1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion .....	74
1.1.1- Modification du montant des crédits.....	74
1.1.2 - Modification de la répartition des crédits .....	74
1.2- Utilisation des crédits .....	74
1.2.1 -Dépassements de crédits .....	74
1.2.2 - Crédits non consommés .....	75
2 - Gestion des crédits affectés aux dépenses courantes.....	75
2.1- Modifications des crédits en cours de gestion .....	75
2.1.1- Modification du montant des crédits.....	75
2.1.2 - Modification de la répartition des crédits .....	75
2.2 - Utilisation des crédits .....	81
2.2.1 - Dépassements de crédits .....	81
2.2.2 - Crédits non consommés .....	89
3 - Gestion des crédits d'investissement.....	93
3.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes.....	94
3.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion .....	94
3.1.2 - Utilisation des crédits.....	103
3.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes .....	107
3.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion.....	108
3.2.2 - Utilisation des crédits.....	108
<b>Chapitre II : Gestion des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>110</b>
1 - Modification des crédits en cours de gestion .....	110
1.1-Modification du montant des crédits .....	110
1.2-Modification de la répartition des crédits .....	110
2 - Utilisation des crédits .....	110
2.1. Dépassements.....	110
2.2. Crédits non consommés .....	112

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux .....	113
4. Autres aspects de la gestion des comptes d'affectation spéciale.....	113
4.1. Le Fonds national de retraite : .....	113
4.2. Frais de contrôle des entreprises publiques : .....	114
5. Autres aspects de la gestion des autres comptes spéciaux du Trésor .....	114
5.1 .Les comptes de commerce .....	114
5.2. Les comptes de prêts .....	115
5.3. Les comptes d'avances.....	115
5.4. Les comptes de garanties et d'avals .....	116
<b>Conclusion : .....</b>	<b>118</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>120</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>123</b>
<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>124</b>

## AVERTISSEMENT

Le contrôle parlementaire de l'exécution des lois de finances est un principe démocratique dont le fondement remonte à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui dispose, en son article 14, que « tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Le rapport que la Cour des comptes établit, pour accompagner le projet de loi de règlement, s'inscrit dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte au Parlement conformément à l'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 qui proclame que « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Le rapport sur l'exécution des lois de finances (RELF) permet :

- au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat ;
- et au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Cour.

C'est ce que consacre l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances qui dispose que: « Le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité (DGC) entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et la comptabilité de l'ordonnateur».

L'article 44 du texte précité précise, toutefois, que ce projet de loi doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) ».

Ce délai dont se déduit celui du dépôt, à la Cour, des documents nécessaires à l'élaboration du RELF et de la DGC n'a pas encore été respecté par le ministère de l'Economie et des Finances. En effet, la Cour a reçu le projet de loi de règlement de l'année 2006, le compte général de l'administration des finances ainsi que les actes modificatifs le 23 septembre 2009, soit trois années après la clôture de la gestion 2006.

## **DELIBERE**

Conformément aux dispositions des articles 16 de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes et 38 du décret n° 99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique sur la Cour des comptes, la Cour a adopté en audience plénière solennelle le présent rapport à la séance du 24 mars 2011.

Etaient présents :

M. Abdou Bame GUEYE, Président de la Cour des comptes,

Messieurs Abba GOUDIABY, Mamadou Touré et Mamadou Hady SARR, Présidents de chambre,

M. Abdoul Madjib GUEYE, Secrétaire général,

M. Oumar NDIAYE, Conseiller référendaire, rapporteur,

Hamidou AGNE, Conseiller référendaire,

Joseph NDOUR, Conseiller référendaire,

M. Boubacar BA, Conseiller référendaire,

M. Cheikh DIASSE, Conseiller référendaire,

Babacar BAKHOUM, Conseiller référendaire,

Amadou BA MBODJ, Conseiller référendaire,

Arfang Sana DABO, Conseiller référendaire,

Thierno Idrissa Arona DIA, Conseiller,

Aliou NIANE, Conseiller,

Boubacar TRAORE, Conseiller,

Papa Gallo LAKH, Conseiller,

Ahmadou Lamine KEBE, Conseiller,

Mamadou Lamine KONATE, Conseiller,

En présence de Messieurs Abdourahmane DIOUKHANE, Commissaire du Droit et Vincent GOMIS, Commissaire du Droit Adjoint, représentant le ministère public,

Avec l'assistance de Maître Ahmadou Moustapha MBOUP, Greffier en chef.

## INTRODUCTION

La loi de finances pour l'année 2006 a été élaborée et adoptée dans un contexte international marqué par la hausse vertigineuse des cours du pétrole et une baisse des prix des matières premières.

Au niveau sous régional, plus précisément dans l'UEMOA, même s'il a été noté une baisse de l'inflation et des prix des produits alimentaires, la croissance économique s'est décélérée non seulement à cause de la conjoncture internationale mais aussi et surtout du fait des contrechocs de la situation politique et du ralentissement de l'économie de certains pays.

Au plan interne, l'économie sénégalaise s'est ralentie principalement sous les effets conjugués de la crise de l'industrie chimique, des difficultés du secteur agricole et du dysfonctionnement du secteur énergétique.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire s'inscrit dans la poursuite des réformes budgétaires et fiscales, la révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la finalisation de la Stratégie de croissance accélérée (SCA).

Par ailleurs, les ressources tirées de l'initiative Pays pauvre très endettés et de l'initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (PPTE-IADM) ont permis de maintenir le niveau d'allocation des ressources aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

La loi de finances initiale pour l'année financière 2006 a arrêté les ressources du budget à la somme de **1385,8** milliards de FCFA contre 1270,4 milliards de FCFA en 2005. Quant aux charges, elles s'établissent à 1407,8 milliards de FCFA en 2006 contre 1293,0 milliards de FCFA en 2005.

La loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget à 1439,6 milliards de FCFA et les charges à 1461,6 milliards de FCFA. Le déficit prévisionnel est maintenu à 22 milliards comme initialement prévu.

Les réalisations de recettes se chiffrent à 1235,9 milliards de FCFA, soit une moins-value de **203,7** milliards de FCFA par rapport aux prévisions rectifiées. Les réalisations de dépenses s'élèvent à **1398,7** milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,7% par rapport aux prévisions de la LFR.

L'exécution du budget de la gestion 2006 fait ressortir un solde négatif de 162,8 milliards de FCFA contre un solde positif de 35,2 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une dégradation de 198 milliards de FCFA.

Le tableau n° 1 ci-dessous retrace l'évolution du solde durant les cinq dernières gestions.

**Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire**

*En milliards de F CFA*

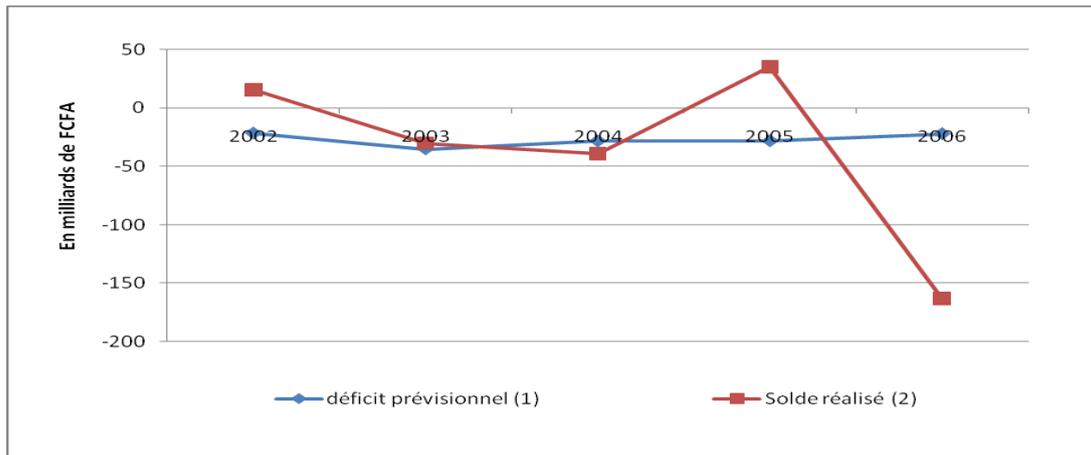
Gestion	déficit prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	Ecart (2)-(1)	
				valeur	en %
2002	-21,5	15,3	Na*	36,8	-171,2
2003	-35,3	-30	-296,1	5,3	-15,0
2004	-28,3	-39,3	31,0	-11,0	38,9
2005	-28,2	35,2	-189,6	63,4	-224,8
2006	-22,0	-162,8	-562,5	-140,8	640,0

\*Na : Non Applicable

De 2002 à 2006, le solde d'exécution du budget a évolué de façon contrastée. En effet, s'il a été positif en 2002, il a commencé à se dégrader en 2003 et 2004 avant de se redresser en 2005. En 2006, il s'est considérablement dégradé avec un déficit sans précédent de **162,8** milliards de FCFA.

Au total, à l'exception des années 2004 et 2006, le solde réalisé reste meilleur que le solde prévu comme illustré par le graphique n°1 ci-après :

**Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé**



Le rapport sur l'exécution des lois de finances de la gestion 2006 détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part.

L'analyse de la Cour, qui ne prend pas en compte dans ses calculs le montant des dotations internes, concerne les opérations du budget général, celles des comptes spéciaux du Trésor et des opérations de trésorerie, dans la limite des informations disponibles.

Le rapport qui en rend compte comporte deux parties : les résultats généraux de la loi de finances pour 2006 (I) et les modalités de la gestion des autorisations budgétaires (II).

## PREMIERE PARTIE: RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2006

La loi n° 2005 - 31 du 31 décembre 2005 portant loi de finances initiale pour 2006 a arrêté les ressources du budget à **1385,8** milliards de F CFA et les charges à 1407,8 milliards de F CFA. Il en ressort un déficit prévisionnel de 22 milliards de F CFA que le Parlement autorise le Président de la République à couvrir par la mobilisation d'emprunts aussi bien sur le marché national qu'international.

La loi de finances rectificative n° 2006-40 du 8 décembre 2006, motivée par une révision à la hausse des prévisions initiales de recettes tirées notamment des recettes fiscales pour 14,33 milliards F CFA, des recettes non fiscales pour 5,1 milliards de F CFA et des recettes extérieures pour 34,4 milliards de F CFA a porté les ressources de l'Etat à 1439,6 milliards de F CFA et les charges à 1461,6 milliards de F CFA.

Il en résulte une hausse des ressources du budget général pour un montant de **53,8** milliards de F CFA et un relèvement des charges d'égal montant. En conséquence, le déficit prévisionnel est maintenu à **22** milliards de F CFA.

Les prévisions des comptes spéciaux du Trésor n'ont pas été modifiées.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2006 présente les résultats indiqués au tableau n° 2 ci-après qui rapproche, en recettes et en dépenses, les opérations effectives de la gestion aux prévisions arrêtées par lesdites lois.

**Tableau n° 2 : Prévisions et opérations effectives des lois de finances pour 2006**

*En milliards de F CFA*

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
<b>A - BUDGET GENERAL</b>	<b>1 344,1</b>	<b>1 360,6</b>	<b>-16,5</b>	<b>1397,9</b>	<b>1414,4</b>	<b>-16,5</b>	<b>1177,4</b>	<b>1349,5</b>	<b>-172,1</b>
<b>I - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL I</b>	<b>1051,1</b>	<b>1067,6</b>	<b>-16,5</b>	<b>1070,5</b>	<b>1087</b>	<b>-16,5</b>	<b>1066,8</b>	<b>1238,9</b>	<b>-172,1</b>
Titre 1 Dette publique		119,5			97,5			154,2	
Titre 2 Personnel		266,3			266,3			285,5	
Titre 3 Fonctionnement		197,2			204,7			192,8	
Titre 4 Autres transferts courants		164,3			173,5			264,5	
Dépenses à régulariser								4,4	
Titre 5 et 6 dépenses en capital sur ressources internes		320,3			345			332,5	
Dépenses à régulariser sur investissement								5,1	
<b>II - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL II</b>	<b>293</b>	<b>293</b>	<b>0,0</b>	<b>327,4</b>	<b>327,4</b>	<b>0,0</b>	<b>110,6</b>	<b>110,6</b>	<b>0,0</b>
<i>dépenses en investissement sur ressources externes:</i>		293		327,4	327,4		110,6	110,6	
emprunt	191,9	191,9	0,0	226,3	226,3	0,0	68,9	68,9	0,0
subventions	101,1	101,1	0,0	101,1	101,1	0,0	41,7	41,7	0,0
<b>B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>41,7</b>	<b>47,2</b>	<b>-5,5</b>	<b>41,7</b>	<b>47,2</b>	<b>-5,5</b>	<b>58,5</b>	<b>49,3</b>	<b>9,2</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 385,8</b>	<b>1 407,8</b>	<b>-22</b>	<b>1439,6</b>	<b>1461,6</b>	<b>-22</b>	<b>1 235,9</b>	<b>1 398,8</b>	<b>-162,8</b>

Ce tableau comparant les prévisions et l'exécution des lois de finances pour 2006 fait ressortir un déficit de **162,8** milliards de FCFA composé d'un déficit du budget général de 172,1 milliards de FCFA et d'un excédent de recettes de 9,2 milliards de FCFA concernant les comptes spéciaux du Trésor.

### A- Budget général

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions de recettes rectifiées pour l'année 2006 d'un montant de 1070,5 milliards de FCFA, les réalisations s'établissent à 1066,8 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 99,6%.

En tenant compte des financements extérieurs pour un montant de 110,6 milliards de F CFA, toutes les recettes du budget général ressortent à 1177,4 milliards de F CFA sur des prévisions de 1397,9 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 84,2%.

Sur des prévisions de dépenses pour l'année 2006 arrêtées, après rectification, à 1414,4 milliards de F CFA, dépenses sur ressources extérieures incluses, les réalisations s'établissent à 1349,5 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 95,4%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 1238,9 milliards de F CFA sur des prévisions de 1087 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 113,9%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 110,6 milliards de F CFA sur des prévisions de 327,4 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 33,8%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à -172,1 milliards de F CFA. Le tableau n° 3 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2002.

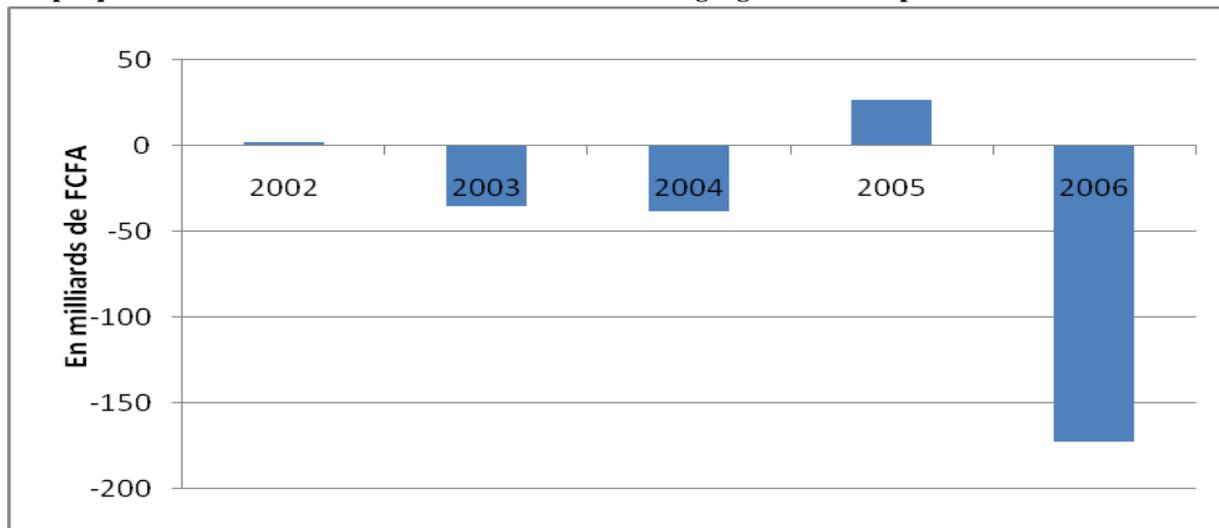
**Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2002 à 2006**

En milliards de FCFA	
Gestion	Résultats du budget général
2002	1,98
2003	-35,37
2004	-38,35
2005	26,8
2006	-172,1

Le solde du budget général de 2002 à 2006 est sur une tendance contrastée. Positif en 2002, il est négatif sur les gestions 2003 et 2004 avant de redevenir positif en 2005. En 2006, le solde a atteint un déficit sans précédent de 172,1 milliards de FCFA dû, selon le projet de loi de règlement, « aux fortes subventions aux produits pétroliers ».

Le graphique n° 2 ci-après en donne une illustration.

**Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général sur la période 2002 à 2006**



### **B- Comptes spéciaux du Trésor**

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 47,2 milliards de FCFA en prévisions dont 41,7 milliards de FCFA en ressources propres et 5,5 milliards de FCFA de dotation du budget général. Elles s'équilibrent avec les dépenses.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 58,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 123,9 %. Les dépenses s'élèvent à 49,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 104,4%.

Ainsi le solde positif des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2006, s'établit à 9,2 milliards de FCFA.

### **C- Gestion des opérations de trésorerie**

La gestion des opérations de trésorerie exécutées en 2006 a entraîné une perte de 704 237 805 FCFA.

## **CHAPITRE I - OPERATIONS DU BUDGET GENERAL**

### **1. Recettes du budget général**

Prévues par la loi de finances initiale n° 2005- 31 du 31 décembre 2005 pour un montant de 1344,1 milliards de FCFA, les recettes du budget général sont revues à la hausse par la loi de finances rectificative n° 2006-40 du 8 décembre 2006 à 1397,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 53,8 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4% en valeur relative.

A l'exécution, elles s'établissent à 1177,4 milliards de FCFA dont 1066,8 milliards de FCFA pour les recettes internes et 110,6 milliards de FCFA pour les recettes externes.

#### **1.1 – Prévisions de recettes des lois de finances pour 2006**

##### **1.1.1 – La loi de finances initiale pour 2006**

La loi de finances initiale pour 2006 a arrêté les recettes budgétaires à 1344,1 milliards de FCFA contre 1229,5 milliards de FCFA en 2005, soit une hausse de 114,6 milliards de FCFA en valeur absolue et 9,32% en valeur relative.

##### **A) Les recettes internes**

Les recettes internes sont prévues pour un montant de 926,5 milliards de FCFA. Elles sont composées de recettes fiscales, de recettes non fiscales, de remboursements de prêts rétrocédés et de recettes exceptionnelles.

##### **A<sub>1</sub>- Recettes fiscales**

Elles sont prévues pour un montant de 876,0 milliards de FCFA contre 802,2 milliards de FCFA en 2005, soit une augmentation de 73,8 milliards de FCFA dont 23 milliards de FCFA pour les impôts directs et 50,8 milliards de FCFA pour les impôts indirects.

##### **A<sub>2</sub>- Recettes non fiscales**

Les évaluations de recettes non fiscales sont de 42,4 milliards de FCFA contre 38,9 milliards de FCFA en 2005. Elles sont en progression de 3,5 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,5% en valeur relative. Cette progression provient exclusivement des produits financiers prévus pour 18,9 milliards de FCFA en 2006 contre 14 milliards de FCFA en 2005.

##### **A<sub>3</sub>- Remboursements de prêts rétrocédés**

Les remboursements de prêts rétrocédés sont prévus pour un montant de 8 milliards de FCFA comme en 2005.

##### **A<sub>4</sub>. Autres recettes internes**

A l'image de la gestion précédente, la LFI a prévu des recettes exceptionnelles pour 0,1 milliard de FCFA.

## B) Les recettes externes

En 2006, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 439,6 milliards de FCFA contre 402,9 milliards de FCFA en 2005, soit une hausse de 36,7 milliards de FCFA en valeur absolue et 9,1% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en emprunts obligataires pour 75 milliards de FCFA, en emprunts programme pour 37 milliards de FCFA, en dons budgétaires pour 12,6 milliards de FCFA, en tirages dons et emprunts pour un montant de 293 milliards de FCFA **et 22 milliards de FCFA au titre du financement du déficit budgétaire.**

### 1.1.2 – Loi de finances rectificative pour 2006

La LFR a revu à la hausse les ressources du budget général. D'un montant initial de 1344,1 milliards de F CFA, elle les a portées à 1397,9 milliards de F CFA, soit une hausse de 53,8 milliards de FCFA.

Ainsi, les recettes internes ont été portées de 926,5 milliards de F CFA à 945,9 milliards de F CFA. Cette hausse concerne les recettes fiscales pour 14,3 milliards de FCFA et les recettes non fiscales pour 5,1 milliards de FCFA.

Les recettes externes ont connu une augmentation de 34,4 milliards de F CFA consécutive à la révision des prévisions initiales des tirages sur emprunts projets.

### 1.2 – Recettes effectives

A l'exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1177,4 milliards de FCFA. Ce montant se répartit en recettes exécutées par le Trésor public pour 1066,8 milliards de FCFA et en recettes exécutées par les partenaires au développement pour 110,6 milliards de FCFA.

Le tableau n° 4 ci-après donne une comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

**Tableau n°4: Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2006**

En milliards de FCFA			
Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Recettes internes	1092,5*	1066,8	97,65
Recettes externes	327,4	110,6	33,77
<b>Total</b>	<b>1419,9</b>	<b>1177,4</b>	<b>82,92</b>

\*le financement du déficit de 22 milliards est intégré dans les prévisions de recettes internes

Les recettes du budget général ont été exécutées à un taux de 82,92%. Ce taux de recouvrement est porté pour l'essentiel par les recettes internes.

L'évolution des recettes du budget général sur les cinq dernières gestions est indiquée par le tableau n° 5 qui suit.

**Tableau n°5: Evolution des recettes effectives du budget général 2002 -2006***En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Recettes internes</b>	<b>650,7</b>	<b>807,6</b>	<b>881,6</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,8</b>
- Recettes fiscales	625,4	692,3	758,9	853,3	917,8
- Recettes non fiscales	17	41,7	35,9	27,64	37
- Remb. Prêts rétrocédés	8,3	4,13	12,01	11,76	6,09
- Autres recettes	-	69,47	74,8	170,1	106,0
<b>Recettes externes</b>	<b>172,9</b>	<b>132,9</b>	<b>199,6</b>	<b>154,5</b>	<b>110,6</b>
<b>Total</b>	<b>823,6</b>	<b>940,5</b>	<b>1081,24</b>	<b>1217,3</b>	<b>1177,4</b>

Les recettes du budget général ont régulièrement augmenté entre 2002 et 2005. Par contre, en 2006, elles ont connu une baisse de 39,9 milliards F CFA.

Au regard des deux grandes composantes des recettes, cette baisse est imputable aux recettes externes qui sont passées de 154,5 milliards F CFA en 2005 à 110,6 milliards F CFA en 2006. Ce montant est le plus faible sur toute la période.

Cependant, il convient de remarquer que les recettes internes n'ont connu qu'une très faible progression de 4 milliards F CFA entre 2005 et 2006.

### 1.2.1. – Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent au montant de 1066,8 milliards de F CFA. Le tableau n° 6 ci-après en compare les prévisions et les réalisations.

**Tableau n°6: Prévisions et réalisations des recettes internes en 2006***En milliards de FCFA*

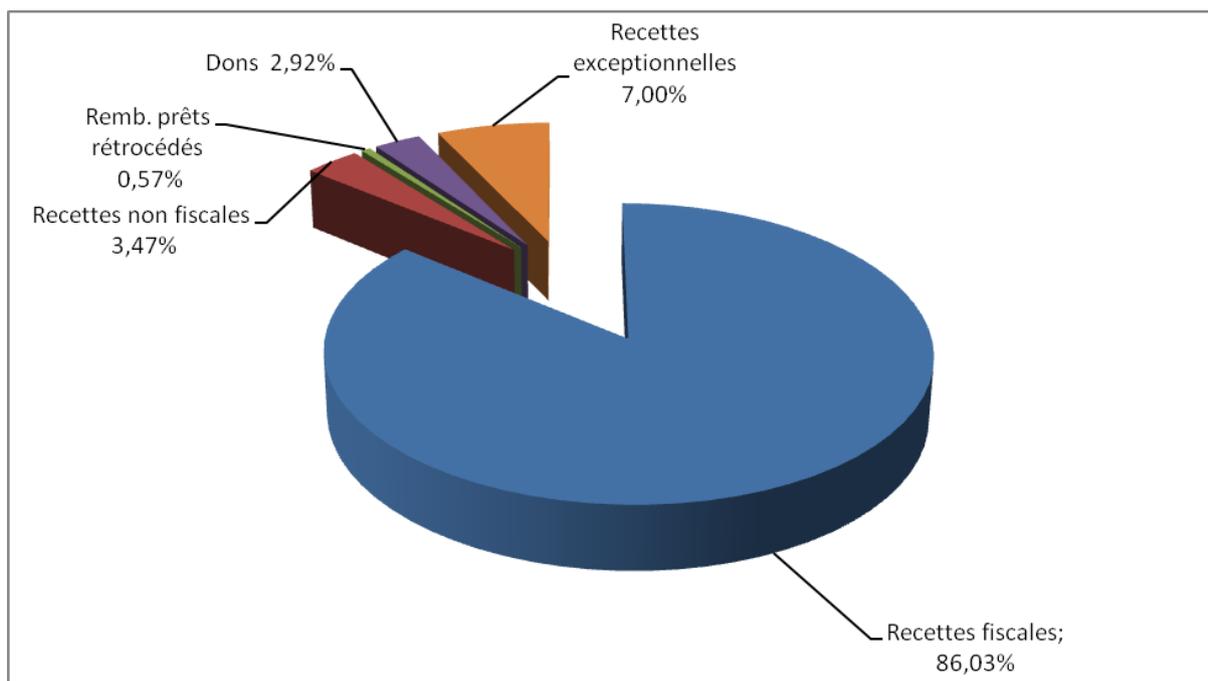
Recettes internes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Recettes fiscales	890,3	917,8	103,08
Recettes non fiscales	47,5	37,01	77,91
Remb. Prêts rétrocédés	8	6,09	76,12
Dons	12,6	31,2	247,39
Emprunts*	134	0,0	-
Recettes exceptionnelles	0,1	74,7	74796,49
<b>Total</b>	<b>1092,5</b>	<b>1066,8</b>	<b>97,65</b>

*\*les emprunts sont constitués des prévisions de 75 milliards d'emprunts obligataires, 37 milliards d'emprunts programme et de 22 milliards pour le financement du déficit prévisionnel.*

Le taux d'exécution des recettes internes est de 97,65%. Ce niveau appréciable est dû aux recettes exceptionnelles, aux dons et aux recettes fiscales.

Le graphique n°3 ci-dessous montre la part des différentes recettes intérieures dans le financement du budget.

**Graphique n° 3: Répartition des recettes internes réalisées**



Il ressort du graphique ci-dessus que les recettes fiscales représentent la part la plus importante des recettes internes avec 86,03%. Suivent les recettes exceptionnelles pour 7,00%, les recettes non fiscales pour 3,47% les dons pour 2,92% et les remboursements de prêts rétrocédés pour 0,57%.

Il convient de remarquer que, depuis 2004, les remises et les annulations de dettes constituées pour l'essentiel de l'initiative PPTE et IADM occupent une part importante dans les recettes internes.

#### **1.2.1.1- Les recettes fiscales**

Les recettes fiscales constituent l'essentiel des recettes budgétaires avec un montant de 917,8 milliards de FCFA sur un total de 1177,4 milliards de FCFA, soit 77,9%.

Elles ont progressé par rapport à la gestion 2005 passant de 853,26 milliards de FCFA à 917,75 milliards de FCFA soit une hausse de 64,49 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,5% en valeur relative.

#### **A) -Comparaison entre prévisions et exécution des recettes fiscales**

Avec un taux d'exécution de 103,08 %, une plus value de 27,4 milliards de FCFA est réalisée.

La décomposition de ces recettes figure au tableau n° 7 qui suit :

Tableau n°7: Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

En milliards de FCFA

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution %	Part sur RF %
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>890,33</b>	<b>917,75</b>	<b>27,43</b>	<b>103,08%</b>	<b>100</b>
<b>Impôts directs dont:</b>	<b>223,00</b>	<b>229,92</b>	<b>6,92</b>	<b>103,10%</b>	<b>25,05</b>
<b>Impôts sur le revenu, les bénéfiques et gains en capital</b>	<b>96,40</b>	<b>109,33</b>	<b>12,93</b>	<b>113,42%</b>	<b>11,91</b>
IS	75,70	74,65	- 1,05	98,61%	8,13
IR	19,00	33,26	14,26	175,07%	3,62
<i>Taxes sur la plus value de cession</i>	1,70	1,42	- 0,28	83,58%	0,15
<b>Impôts sur les salaires et autres Revenus</b>	<b>110,60</b>	<b>106,00</b>	<b>- 4,60</b>	<b>95,84%</b>	<b>11,55</b>
<b>Impôts sur le patrimoine</b>	<b>14,00</b>	<b>13,89</b>	<b>- 0,11</b>	<b>99,24%</b>	<b>1,51</b>
<b>Impôts indirects</b>	<b>667,33</b>	<b>687,83</b>	<b>20,50</b>	<b>103,07%</b>	<b>74,95</b>
<b>Impôts et taxes intérieures</b>	<b>514,80</b>	<b>505,38</b>	<b>- 9,42</b>	<b>98,17%</b>	<b>55,07</b>
Taxe sur la consommation intérieure	84,60	79,45	- 5,15	93,91%	8,66
<i>Taxe sur les tabacs</i>	9,00	9,09	0,09	101,02%	0,99
<i>Taxe sur les corps gras</i>	1,40	1,36	- 0,04	97,35%	0,15
<i>Taxe sur le pétrole</i>	66,10	63,55	- 2,55	96,14%	6,92
Taxe sur la valeur ajoutée	388,20	388,56	0,36	100,09%	42,34
Taxe d'égalisation	10,50	9,95	- 0,55	94,80%	1,08
Taxe sur les opérations bancaires	18,50	19,56	1,06	105,71%	2,13
<b>Droits de timbre et d'enregistrement</b>	<b>21,80</b>	<b>22,88</b>	<b>1,08</b>	<b>104,95%</b>	<b>2,49</b>
<i>Droits de timbre</i>	12,80	11,03	-1,77	86,18%	1,20
<i>Droits d'enregistrement autre que patrimoine</i>	9,00	11,85	2,85	131,64%	1,29
<b>Droits et taxes à l'importation dont</b>	<b>130,73</b>	<b>155,54</b>	<b>24,81</b>	<b>118,98%</b>	<b>16,95</b>
Droits de douane	105,80	131,67	25,87	124,46%	14,35
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>-</b>	<b>4,01</b>	<b>4,01</b>	<b>Nd</b>	<b>0,44</b>

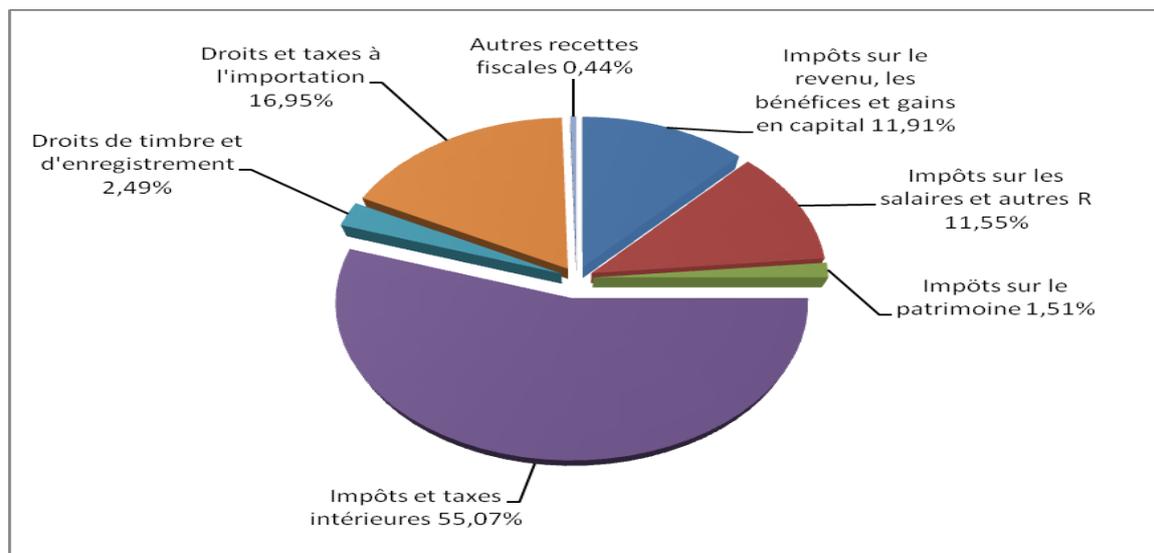
Sur un total de 917,75 milliards de FCFA, les recettes fiscales sont recouvrées à hauteur de 229,92 milliards de FCFA au titre des impôts directs et 687,83 milliards de FCFA au titre des impôts indirects. La plus-value des recettes fiscales de 3,08% est imputable aux impôts directs et indirects.

Les principales performances sont notées au niveau des impôts sur le revenu, des droits d'enregistrement et des droits de douane avec des plus-values représentant respectivement 75,07%, 31,64% et 24,26% des prévisions.

En revanche, des contre-performances sont observées avec des moins-values au niveau des taxes sur la plus-value de cession (83,58%), les droits de timbre (86,18%), la taxe sur la consommation intérieure (93,91%), la taxe d'égalisation (94,80%), la taxe sur le pétrole (96,14%), la taxe sur les corps gras (97,35%) et l'impôt sur les sociétés (98,61%).

Le graphique n° 4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

**Graphique n° 4: Répartition des recettes fiscales en 2006**



Les impôts et taxes intérieures, les droits et taxes à l'importation, les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital et les impôts sur les salaires et autres revenus participent à plus de 95% dans la réalisation des recettes fiscales.

### B) -Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

En 2006 comme durant les gestions précédentes, la réalisation des recettes fiscales montre des performances des services fiscaux malgré l'importance des restes à recouvrer.

#### B1) Les recouvrements

Avec une augmentation des recouvrements de 64,49 milliards de francs entre 2005 et 2006, l'exécution des recettes fiscales reste sur une tendance haussière sur les quatre dernières gestions. Mais le taux de croissance des recettes fiscales évolue en dents de scie : il est de 10,7% en 2003, 9,6% en 2004, 12,6% en 2005 et 7,6% en 2006.

**Tableau n° 8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2002 à 2006**

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 06/05 en %
<b>1 – Impôts directs</b>	<b>143,9</b>	<b>162,5</b>	<b>192,34</b>	<b>224,89</b>	<b>229,92</b>	<b>2,2</b>
<b>2 – Impôts indirects dont :</b>	<b>481,5</b>	<b>529,8</b>	<b>566,57</b>	<b>628,37</b>	<b>687,83</b>	<b>9,5</b>
- droits de douane	103,5	96,5	96,24	120,17	131,67	9,6
- taxes spécifiques et taxes sur les chiffres d'affaires	340,4	385,6	423,18	459,58	505,38	10,0
<b>3 – Droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu</b>	<b>23,1</b>	<b>23,4</b>	<b>23,41</b>	<b>23,62</b>	<b>22,88</b>	<b>-3,1</b>
<b>4- Total des recettes fiscales</b>	<b>625,4</b>	<b>692,3</b>	<b>758,92</b>	<b>853,26</b>	<b>917,75</b>	<b>7,6</b>
Taux d'évolution des recettes fiscales %	Na	10,7	9,63	12,43	7,56	-39,2
<b>5- PIB nominal*</b>	<b>3467,2</b>	<b>3725,5</b>	<b>4 198,50</b>	<b>4 563,30</b>	<b>4 802,20</b>	<b>5,2</b>
Taux de croissance %	Na	7,4	12,7	8,7	5,2	
Taux de pression fiscale : (4)/ (5) %	Na	18,6	18,1	18,7	19,1	

\*Source : Annexe au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, ed. juin 2007

Par rapport à 2005, la progression globale des recettes fiscales en 2006 est de 7,56%. La progression par poste est de 2,2% pour les impôts directs, 9,5% pour les impôts indirects et -3,1% pour les droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu.

La part des impôts directs dans les recettes fiscales est de 25,10%. Ces impôts directs sont passés de 224,89 milliards de F CFA en 2005 à 229,92 milliards de F CFA en 2006, soit une augmentation de 5,03 milliards de F CFA. Ce relèvement est porté pour l'essentiel par les impôts sur les salaires et autres rémunérations et les impôts sur le patrimoine.

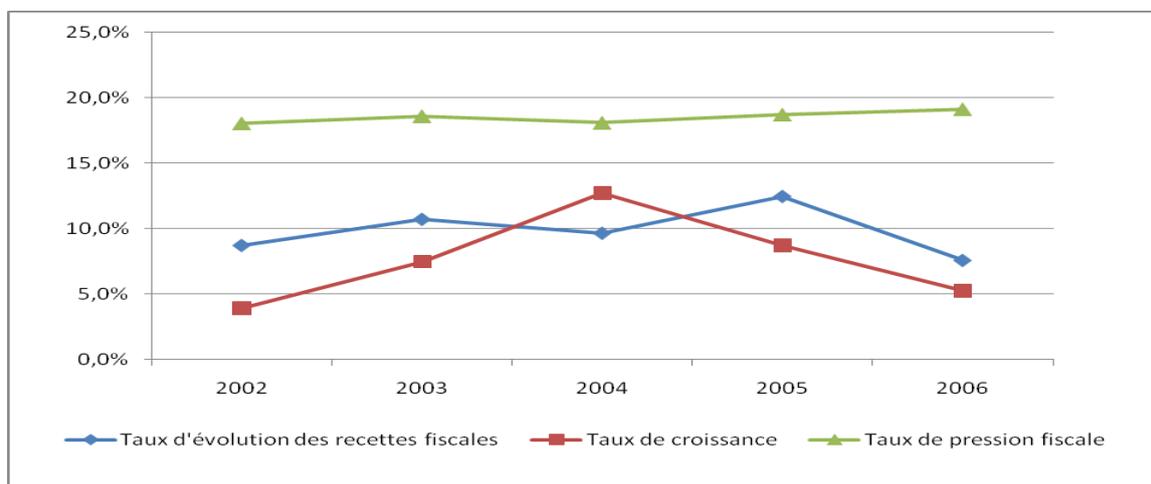
Il convient de signaler que cette situation marque une rupture car, contrairement aux trois dernières gestions, le recouvrement de l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital a baissé en 2006 de 4,18 milliards de F CFA. Cette baisse est imputable pour l'essentiel à l'impôt sur les sociétés qui passe de 79,65 milliards de F CFA en 2005 à 74,65 milliards de F CFA en 2006. La baisse du taux d'imposition des bénéfices a été effective en 2006.

Concernant les impôts indirects, une hausse de 9,5% est notée par rapport à 2005 où ils s'élevaient à 628,37 milliards de F CFA. Cette augmentation s'explique notamment par le bon comportement des impôts et taxes intérieures qui ont représenté plus de la moitié du total des recettes fiscales en 2006.

Les impôts et taxes intérieures ainsi que les droits de douane ont connu les niveaux d'évolution les plus importants, soit respectivement 10,0% et 9,6 % par rapport à 2005.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit Intérieur Brut (PIB) nominal est illustrée dans le graphique ci-dessous :

**Graphique 5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal en 2006**



Le taux de croissance du PIB et le taux d'évolution des recettes fiscales évoluent positivement entre 2002 et 2003. Le taux de croissance du PIB continue à augmenter sur la période 2003-2004 avant de baisser entre 2004-2006 pour atteindre 5,2% en 2006. En revanche, le taux d'évolution des recettes fiscales évolue en dent de scie sur toute la période.

Cependant, depuis 2005 aussi bien l'évolution des recettes fiscales que celle du PIB nominal ont chuté considérablement. Cette tendance s'explique essentiellement par la baisse constatée sur l'évolution des impôts directs qui passe de 16,9% entre 2004 et 2005 à 2,2% entre 2005 et 2006.

En revanche, le taux de pression fiscale est sur une tendance relativement constante sur la période et s'établit, en 2006, à 19,1%.

Ce taux permet à l'Etat du Sénégal de satisfaire l'un des critères de convergence de l'UEMOA, à savoir un taux de pression fiscale supérieur à 17%.

Il faut signaler que selon le rapport de surveillance multilatérale de juin 2007 de la commission de l'UEMOA, le taux de pression fiscale est moins élevé dans les autres pays de la zone : 15,7% pour le Togo, 15,5% pour le Mali, 15,4% pour le Bénin et 14,9% pour la Côte d'Ivoire. La Guinée Bissau a le taux le plus faible avec 10,7 %.

### b) Les restes à recouvrer

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée dans le tableau n°9 ci-dessous :

**Tableau n° 9 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2006**

En FCFA

Postes	Natures des produits	Restes à recouvrer au 1/1/2006 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulation des prises en charge (3)	Total des droits constatés (4)= (1)+(2)-(3)	Recouvrement sur prises en charge (5)	restes à recouvrer au 31/12/2006 (6) = (4) - (5)	Part sur total RAR en %
<b>Diourbel</b>	Année courante	-	58 482 639	-	58 482 639	18 782 179	39 700 460	0,05
	Années antérieures	216 308 659	-	-	216 308 659	11 454 676	204 853 983	0,27
	Total	216 308 659	58 482 639	-	274 791 298	30 236 855	244 554 443	0,32
<b>Fatick</b>	Année courante	-	246 190 522	-	246 190 522	25 452 246	220 738 276	0,29
	Années antérieures	555 867 340	-	-	555 867 340	48 426 982	507 440 358	0,66
	Total	555 867 340	246 190 522	-	802 057 862	73 879 228	728 178 634	0,95
<b>Kaolack</b>	Année courante	-	358 769 809	-	358 769 809	232 867 923	125 901 886	0,16
	Années antérieures	3 533 671 672	-	-	3 533 671 672	55 156 226	3 478 515 446	4,53
	Total	3 533 671 672	358 769 809	-	3 892 441 481	288 024 149	3 604 417 332	4,69
<b>Kolda</b>	Année courante	-	37 037 929	-	37 037 929	4 539 326	32 498 603	0,04
	Années antérieures	239 571 705	51 830 685	-	291 402 390	31 364 957	260 037 433	0,34
	Total	239 571 705	88 868 614	-	328 440 319	35 904 283	292 536 036	0,38
<b>Louga</b>	Année courante	-	26 418 033	-	26 418 033	7 160 508	19 257 525	0,03
	Années antérieures	16 666 045	14 113 376	-	30 779 421	22 716 955	8 062 466	0,01
	Total	16 666 045	40 531 409	-	57 197 454	29 877 463	27 319 991	0,04
<b>St-Louis</b>	Année courante	-	488 108 277	-	488 108 277	33 706 344	454 401 933	0,59
	Années antérieures	2 616 819 240	53 880	-	2 616 873 120	110 515 586	2 506 357 534	3,26
	Total	2 616 819 240	488 162 157	-	3 104 981 397	144 221 930	2 960 759 467	3,85

Postes	Natures des produits	Restes à recouvrer au 1/1/2006 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulation des prises en charge (3)	Total des droits constatés (4)= (1)+(2)-(3)	Recouvrement sur prises en charge (5)	restes à recouvrer au 31/12/2006 (6) = (4) - (5)	Part sur total RAR en %
Tamba	Année courante	-	44 506 182	-	44 506 182	5 808 507	38 697 675	0,05
	Années antérieures	199 902 381	-	-	199 902 381	7 842 730	192 059 651	0,25
	Total	199 902 381	44 506 182	-	244 408 563	13 651 237	230 757 326	0,30
Thiès	Année courante	-	207 319 058	-	207 319 058	89 528 345	117 790 713	0,15
	Années antérieures	7 628 270 696	-	-	7 628 270 696	231 145 661	7 397 125 035	9,63
	Total	7 628 270 696	207 319 058	-	7 835 589 754	320 674 006	7 514 915 748	9,78
Zig.	Année courante	-	57 693 306	-	57 693 306	9 340 409	48 352 897	0,06
	Années antérieures	1 167 004 599	-	-	1 167 004 599	32 067 893	1 134 936 706	1,48
	Total	1 167 004 599	57 693 306	-	1 224 697 905	41 408 302	1 183 289 603	1,54
RGT	Année courante	-	88 480 998 154	-	88 480 998 154	71 941 446 963	16 539 551 191	21,53
	Années antérieures	48 960 913 449	-	- 954 166 287	48 006 747 162	4 519 934 162	43 486 813 000	56,61
	Total	48 960 913 449	88 480 998 154	- 954 166 287	136 487 745 316	76 461 381 125	60 026 364 191	78,15
Cumul	Année courante	-	90 005 523 909	-	90 005 523 909	72 368 632 750	17 636 891 159	22,96
	Années antérieures	65 134 995 786	65 997 941	- 954 166 287	64 246 827 440	5 070 625 828	59 176 201 612	77,04
	Total	65 134 995 786	90 071 521 850	- 954 166 287	154 252 351 349	77 439 258 578	76 813 092 771	100

Il ressort du tableau n°9 ci-dessus que sur un total de droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle de 154 252 351 349 de FCFA, un recouvrement sur prises en charge de 77 439 258 578 de FCFA a été effectué par le Trésor, soit un taux de recouvrement de 50,20%.

Sur des restes à recouvrer au titre des gestions antérieures de 65 134 995 786 de F CFA, un montant de 954 166 287 F CFA a été apuré par annulation de prises en charge à la requête de la Recette générale du Trésor. Aucun autre comptable supérieur n'a présenté d'états de cotes à admettre en non valeur.

Ainsi, les restes à recouvrer se chiffrent, au 31 décembre 2006, à 76 813 092 771 de F CFA soit un taux de 49,80% rapporté au total des droits constatés.

Le faible taux de recouvrement des restes à recouvrer des années antérieures repose encore la question de l'apurement des côtes des comptables assignataires déjà évoquée par la Cour dans ses rapports antérieurs.

Le tableau n° 10 illustre l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

**Tableau n° 10 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle**

En milliards de FCFA

Années	2002	2003	2004	2005	2006
Restes à recouvrer au 31 décembre	37,88	46,89	56,54	65,14	76,81

Interpelé sur l'importance du montant des restes à recouvrer, le Ministère de l'Economie et des finances l'explique, principalement par le caractère irrécouvrable des cotes dont

l'admission en non valeur aurait être demandée par les comptables principaux qui pourraient en répondre lors du contrôle juridictionnel.

La Cour fait observer que le caractère irrécouvrable des restes à recouvrer ne doit pas seulement justifier leur report d'année en année. Ces restes doivent faire l'objet d'états de cotes irrécouvrables adressés aux services fiscaux par les comptables supérieurs. En cas d'inertie du Ministre chargé des Finances, l'article 66 du décret n°2003-101 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoit que les cotes irrécouvrables sont réputées admises en non valeur.

L'éventualité du jugement des comptes ne délie pas le ministre de l'Economie et des Finances de sa responsabilité de veiller à l'apurement des rôles par les agents placés sous son autorité. Ces derniers doivent lui établir, dans les délais et conditions prévus à l'article 65 du décret n°2003-101 portant règlement général sur la comptabilité publique, les modalités d'apurement des cotes devenues irrécouvrables.

### **Recommandation n° 1**

**La Cour recommande au Ministre de l'Economie et des Finances de veiller à l'apurement des rôles dans les formes et délais prévus par la réglementation.**

#### **1.2.1.2 Les recettes non fiscales**

Les recouvrements de recettes non fiscales sont appréciés à la lumière des prévisions et de leur évolution sur la période récente.

#### **A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales, remboursement de prêts rétrocédés compris, ont été prévues à 55,5 milliards de FCFA et exécutées à 43,12 milliards de FCFA. Elles sont en progression de 3,67 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 39,45 milliards de F CFA.

Le tableau n° 11 qui suit compare les prévisions et les réalisations.

**Tableau n°11 : Ecart entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution %
<b>1. Revenu de l'entreprise et du domaine</b>	<b>15,90</b>	<b>7,27</b>	<b>- 8,63</b>	<b>46</b>
Immobilier	1,50	5,16	3,66	344
Forestier	0,90	1,47	0,57	164
Maritime	11,50	0,26	- 11,24	2
Minier	1,00	0,33	- 0,67	33
Mobilier	1,00	0,06	- 0,94	6
<b>2. Droits et frais administratifs</b>	<b>2,80</b>	<b>0,72</b>	<b>- 2,08</b>	<b>26</b>
Recettes diverses des services	2,80	0,34	- 2,46	12
<b>3. Amendes et condamnations pécuniaires</b>	<b>0,10</b>	<b>0,11</b>	<b>0,01</b>	<b>114</b>
<b>4. Produits financiers</b>	<b>18,90</b>	<b>20,78</b>	<b>1,88</b>	<b>110</b>
Dividendes	18,90	15,47	- 3,43	82
Intérêts de placement	-	2,24	2,24	Nd

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution %
Autres produits financiers	-	0,00	0,00	Nd
<b>5. Autres recettes non fiscales dont</b>	<b>17,80</b>	<b>14,23</b>	<b>- 3,57</b>	<b>80</b>
Prêts rétrocédés	8,00	6,09	- 1,91	76
<b>Total des recettes non fiscales</b>	<b>55,50</b>	<b>43,12</b>	<b>- 12,38</b>	<b>78</b>

Recouvrées pour un montant de 43,12 milliards de FCFA, les recettes non fiscales ont enregistré une moins-value de 12,38 milliards de FCFA par rapport aux prévisions. Cette contre-performance résulte de la faiblesse du taux d'exécution des revenus de l'entreprise et du domaine dont certaines composantes, en particulier les revenus des domaines maritime et mobilier ont connu un faible niveau d'exécution qui se situe respectivement à 2 et 6 %.

Elle est toutefois contrebalancée par la plus-value constatée sur les amendes et condamnations pécuniaires qui ont été réalisées avec un taux de 114%.

S'agissant des produits financiers, en particulier les dividendes, sur des prévisions de 18,90 milliards de FCFA, un montant de 15,47 milliards de F CFA a été perçu. Les intérêts de placement en dépit des prévisions nulles ont été réalisés à hauteur de 2,24 milliards de FCFA.

En 2006, les autres recettes non fiscales sont constituées des prêts rétrocédés qui sont recouverts pour un montant de 6,09 milliards de FCFA pour des prévisions de 8 milliards de FCFA, soit une moins-value de 1,91 milliard de FCFA.

La Cour constate qu'à la page 23 du CGAF, le produit du remboursement des prêts rétrocédés est comptabilisé dans les recettes non fiscales du budget général. Ce classement se justifie selon le Ministère de l'Economie et des Finances par le fait que les remboursements des prêts sont imputés au titre I.

Or, en vertu de l'article 30 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances « le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recettes au compte de prêts intéressés ». Cette disposition ne distingue pas les prêts qui sont imputés au budget général de ceux qui doivent l'être aux comptes spéciaux du Trésor.

Mais, l'article 8 du décret n°2004- 1320 abrogeant et remplaçant le décret n°2001-857 portant nomenclature budgétaire de l'Etat affirme « qu'à l'exception des comptes de prêts, d'avances, de garanties et d'avals, les recettes et les dépenses des autres comptes spéciaux du Trésor se retrouvent parmi celles du budget général ». Ce texte préconise en outre l'imputation des prêts rétrocédés au compte 729 qui est un compte spécial du Trésor.

Ainsi, au regard de ces textes, le remboursement du capital des prêts doit être comptabilisé dans les comptes de prêts concernés. Toutefois, dans le silence des dispositions invoquées, rien ne s'oppose à ce que les intérêts soient pris en compte dans les recettes non fiscales du budget général.

## Recommandation n° 2

*La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de comptabiliser en recettes, aux comptes spéciaux du Trésor, le remboursement du capital des prêts rétrocédés.*

### B - Evolution des différentes recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont suivi, sur la période 2002 à 2006, une évolution retracée au tableau n° 12 suivant.

**Tableau 12 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2002 à 2006**

*En milliards de FCFA*

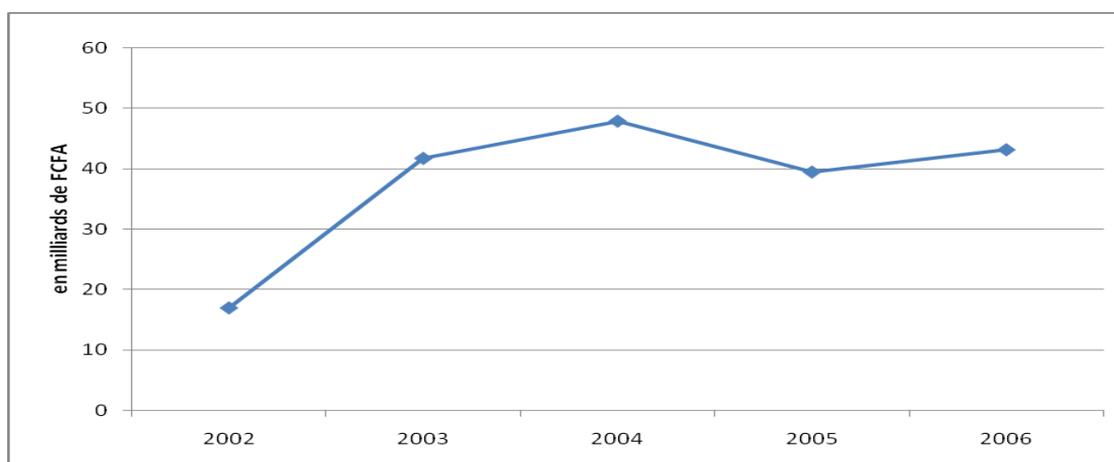
Nature de la recette	2002	2003	2004	2005	2006	Taux d'évolution 06/05 en %
Revenu de l'entreprise et du domaine	4,4	26,5	16,49	12,88	7,27	<b>-43,56</b>
Droits et frais administratifs	3,4	0,4	0,51	0,62	0,72	<b>15,11</b>
Amendes et condamnations pécuniaires	-	1	0,36	0,14	0,11	<b>-20,91</b>
Produits financiers	6	10	15,84	11,94	20,78	<b>73,99</b>
Autres recettes non fiscales	3,2	3,8	14,65	13,85	14,23	<b>2,75</b>
<b>Total recettes non fiscales</b>	<b>17</b>	<b>41,7</b>	<b>47,84</b>	<b>39,45</b>	<b>43,12</b>	<b>9,30</b>
<b>Taux d'évolution %</b>	<b>Na</b>	<b>145,29</b>	<b>14,72</b>	<b>-17,55</b>	<b>9,30</b>	

Globalement, sur les quatre dernières gestions, l'évolution des recettes non fiscales est contrastée, alternant croissance et régression. En effet, si elles ont fortement progressé jusqu'en 2004, ces recettes ont par la suite connu une baisse de 8,39 milliards de FCFA en 2005 pour repartir avec une hausse de 3,67 milliards en 2006.

Le tableau n° 12 ci-dessus retraçant l'évolution des recettes non fiscales laisse apparaître qu'en dépit de l'accroissement des produits financiers, de l'augmentation des autres recettes non fiscales et des droits et frais administratifs, les recettes non fiscales ont faiblement évolué. Par rapport à 2005, elles se situent à 9,30%.

Le graphique n°6 ci-dessous illustre l'évolution des recettes non fiscales.

**Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales réalisées 2002 à 2006**



Les recettes non fiscales connaissent une forte croissance entre 2002 et 2004 avant de fléchir en 2005. Elles réalisent par la suite une augmentation très sensible en 2006 passant de 39,45 milliards de F CFA à 43,12 milliards de F CFA.

### 1.2.1.3- Les dons

Prévus pour 12,6 milliards de F CFA, les dons sont exécutés à hauteur de 31,2 milliards de F CFA soit un taux d'exécution de 247,62%. Ils comprennent le versement de 2,2 milliards de F CFA par l'Union européenne, de 22,8 milliards de F CFA par les autres institutions internationales et de 6,2 milliards de F CFA par les gouvernements étrangers.

### 1.2.1.4- Les recettes exceptionnelles

Pour des prévisions de 0,1 milliard de F CFA, les recettes exceptionnelles sont recouvrées pour un montant de 74,8 milliards de F CFA. Ces réalisations se composent essentiellement des recettes issues des remises et annulation de dettes PPTE et IADM pour 74,15 milliards de F CFA, des restitutions au Trésor de sommes indûment perçues pour 0,3 milliard de F CFA, de gains de change pour 0,2 milliard de F CFA et d'autres recettes exceptionnelles pour 0,1 milliard de F CFA.

### 1.2.1.5 – Exécution des recettes par comptable principal

L'évolution du recouvrement des recettes par poste comptable durant les quatre dernières gestions est retracée au tableau n° 13 ci-après.

**Tableau n°13 : Evolution des recettes par comptable principal 2003 à 2006**

*En milliards de F CFA*

Comptables	2003	2004	2005	2006	%
RGT	944,2	1085,21	1028,4	1034,12	96,93
Ziguinchor	1,3	2,32	1,9	1,89	0,18
Kolda	1,2	1,48	1,6	1,46	0,14
Diourbel	1,3	1,19	1,3	1,18	0,11
Saint-Louis	7,9	6,33	6	4,74	0,44
Tambacounda	1,5	1,71	2,2	2,83	0,27
Kaolack	2,8	2,78	3,9	4,11	0,39
Fatick	2,7	2,51	1,6	1,91	0,18
Thiès	12,9	13,22	14,9	13,57	1,27
Louga	1,2	0,92	1	1,02	0,10
<b>Total</b>	<b>977</b>	<b>1117,67</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,84</b>	<b>100</b>
<b>Evolution %</b>	<b>Na</b>	<b>14,40</b>	<b>-4,91</b>	<b>0,38</b>	

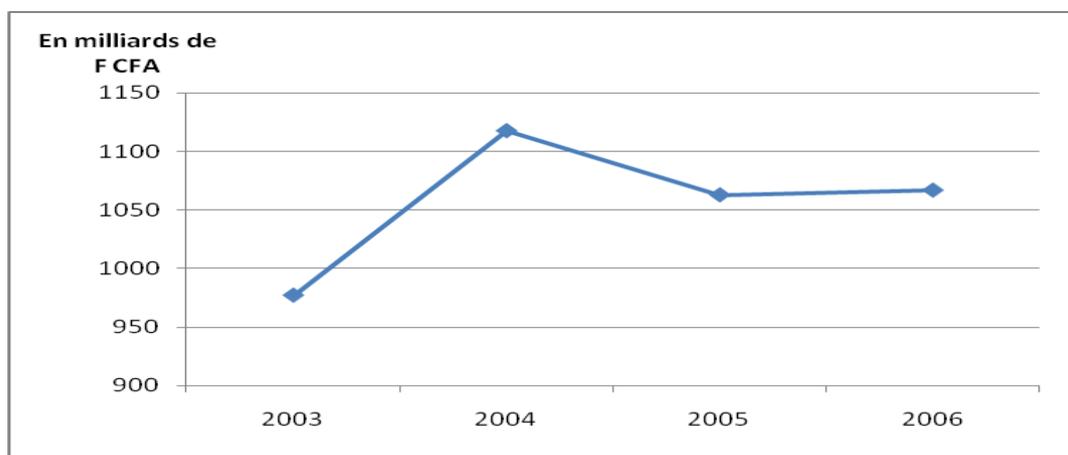
La part la plus importante des recouvrements des recettes internes est réalisée par le Receveur général du Trésor à hauteur de 96,93%. Il est suivi des TPR de Thiès avec 1,27% et de Saint-Louis avec 0,44%.

La part la plus faible est enregistrée au niveau de la Trésorerie paierie régionale de Louga avec 0,1%.

Cependant, l'évolution des recettes par comptable principal durant la période s'effectue de manière contrastée. En dehors de la forte croissance notée en 2004, les recettes effectives internes ont faiblement évolué. Par rapport à 2005, elles se situent seulement à 0,38%.

Le graphique n°7 ci-dessous illustre l'évolution des recettes recouvrées par les comptes principaux.

**Graphique n°7 : Evolution des recettes recouvrées par les comptes principaux de 2003 à 2006**



Après une forte augmentation en 2004, les recettes internes effectives connaissent une baisse substantielle en 2005 et se maintiennent au même niveau en 2006.

Cette chute du niveau de recouvrement depuis 2004 s'explique par le fait que certains postes pourvoyeurs de recettes que sont la Recette générale du Trésor et la Trésorerie paierie régionale de Saint-Louis ont connu des baisses de recettes.

Pour ces deux postes comptables, les recettes effectives ont connu des baisses respectives de 4,7% et 25,11% entre 2004 et 2006. L'incidence de cette baisse est atténuée par la faible croissance des recettes de la Trésorerie paierie régionale de Thiès avec seulement 2,6%.

### **1.2.2 – Les recettes externes**

Les prévisions de financement des investissements du budget général par les ressources externes ont été arrêtées à 327,4 milliards de F CFA. Elles ont été exécutées à 110,6 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 33,8%. Sur un total de recettes établi à 1177,4 milliards de F CFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 9,4%.

## **2. Dépenses du budget général**

Prévues à 1 360,6 milliards de F CFA dans la loi de finances initiale, les dépenses du budget général hors subvention aux CST, ont été portées par la loi de finances rectificative à 1 414,4 milliards de F CFA, soit une augmentation de 53,8 milliards de F CFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 1 349,5 milliards F CFA pour des prévisions de 1 414,4 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 95,41%.

Elles sont constituées de dépenses exécutées par le Trésor pour un montant de 1 238,9 milliards de F CFA et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 110,6 milliards de F CFA.

**Tableau n°14 : Prévisions et dépenses effectives du budget général en 2006**

*En milliards de FCFA*

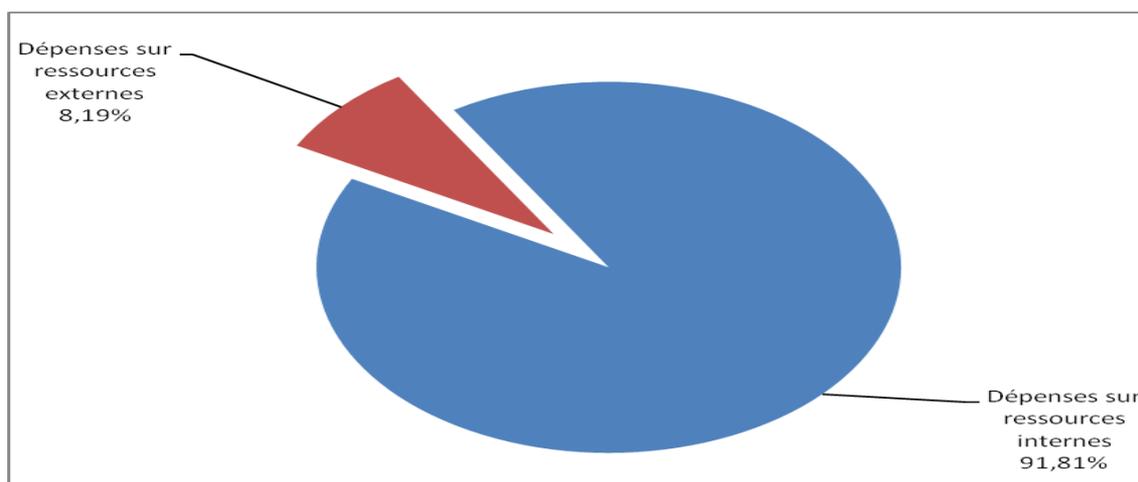
Nature de la dépense	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (3) = (1) – (2)	Part sur le total des dépenses effectives
<b>A-Dépenses sur ressources internes</b>	<b>1 087,0</b>	<b>1 238,9</b>	<b>- 151,9</b>	<b>91,81</b>
Titre 1 : Dette publique	97,5	154,2	- 56,7	11,42
Titre 2 : Personnel	266,3	285,5	-19,2	21,15
Titre 3 : Fonctionnement	204,7	192,8	11,9	14,29
Titre 4 : Autres Transferts courants	173,5	264,5	- 91,0	19,60
Dépenses à régulariser sur fonctionnement	-	4,4	- 4,4	0,33
Titre 5 et 6 Investissement	345,0	332,5	12,5	24,64
Dépenses à régulariser sur investissement	-	5,1	- 5,1	0,38
<b>B- Dépenses sur ressources externes</b>	<b>327,4</b>	<b>110,6</b>	<b>216,8</b>	<b>8,19</b>
<b>Total Budget Général (A+B)</b>	<b>1 414,4</b>	<b>1 349,5</b>	<b>64,9</b>	<b>100</b>

Globalement, les prévisions ont été réalisées avec un écart de 64,9 milliards de F CFA. En effet, si les dépenses sur ressources internes dépassent les prévisions de 151,9 milliards de F CFA, les dépenses sur ressources externes sont inférieures aux prévisions pour un montant de 216,8 milliards de F CFA.

Les dépenses du budget général ont été exécutées à 91,81% sur ressources internes et à 8,19% sur ressources externes.

Le graphique n° 8 ci-dessous illustre cette répartition.

**Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général en 2006**



## 2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2006

Les prévisions de dépenses du budget général ont été arrêtées par la loi de finances initiale n°2005-31 du 21 décembre 2005 pour l'année 2006. Elles ont, par la suite, été modifiées par la loi de finances rectificative n° 2006-40 du 8 décembre 2006.

## 2.1.1 - La loi de finances initiale pour 2006

La LFI pour l'année 2006 a prévu au titre des dépenses du budget général un montant de 1360,6 milliards de F CFA.

Cette prévision concerne aussi bien les dépenses sur ressources internes que celles qui sont financées sur ressources extérieures.

### 2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

Les prévisions initiales des dépenses sur ressources internes d'un montant 1 067,6 milliards de F CFA se répartissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 119,5 milliards de F CFA ;
- Personnel : 266,3 milliards de F CFA ;
- Fonctionnement : 197,2 milliards de F CFA ;
- Autres transferts courants hors subventions aux CST: 164,3 milliards de F CFA ;
- Dépenses en capital : 320,3 milliards de F CFA.

### 2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales des dépenses sur ressources externes d'un montant 293 milliards de F CFA se répartissent comme suit :

- dépenses sur subventions : 101,1 milliards de F CFA ;
- dépenses sur emprunts : 191,9 milliards de F CFA.

La répartition par secteur des prévisions de dépenses sur ressources externes figure au tableau n°15 ci-après.

Tableau n° 15 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2006

*En FCFA*

Secteurs d'activité	Financement extérieur		Total	Part en %
	Emprunts	Subventions		
Primaire	47 715 000 000	23 305 000 000	71 020 000 000	24,24
Secondaire	16 460 000 000	5 902 000 000	22 362 000 000	7,63
Tertiaire	47 162 000 000	25 475 000 000	72 637 000 000	24,79
Quatenaire	80 558 000 000	46 395 000 000	126 953 000 000	43,34
<b>Total</b>	<b>191 895 000 000</b>	<b>101 077 000 000</b>	<b>292 972 000 000</b>	<b>100</b>

Le secteur quaternaire totalise 43,34% des investissements sur ressources extérieures. Les secteurs tertiaires et primaires suivent avec respectivement 24,79% et 24,24%. Le secteur secondaire a la plus faible part avec 7,63%.

## **2.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2006**

### **2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes**

Prévues à 1.067,6 milliards de F CFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la LFR qui les a portées à 1 087 milliards de FCFA, soit une augmentation de 19,4 milliards de FCFA. Tous les titres sont concernés par les modifications à l'exception des dépenses de personnel.

Les nouvelles prévisions s'établissent ainsi qu'il suit:

- dette publique : 97,5 milliards de F CFA ;
- dépenses de personnel : 266,3 milliards de F CFA ;
- dépenses de fonctionnement : 204,7 milliards de F CFA ;
- dépenses de transfert hors subvention aux CST : 173,5 milliards de F CFA ;
- dépenses d'investissements sur ressources internes : 345 milliards de F CFA.

Comme pour la gestion 2005, la Cour a encore constaté que les modifications du montant de la dette apportées par la LFR, n'ont pas fait l'objet d'annexes détaillées comme le prévoit l'article 33 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances en vertu duquel « l'état détaillé de l'encours et des échéances du service de la dette de l'Etat » doit faire l'objet d'annexes explicatives dans le projet de loi de finances.

En effet, si l'encours et le service de la dette extérieure ont fait l'objet d'annexes, l'annexe 8 ter ne concerne que le service de la dette intérieure ; l'encours de cette dernière ne figure pas dans les annexes de la loi de finances initiale.

#### ***Recommandation n° 3***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de présenter en annexes l'encours et les prévisions détaillées du service de la dette intérieure et de la dette extérieure dans la loi de finances initiale, et en cas de modification, dans les lois de finances rectificatives.***

### **2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes**

La LFR a modifié le montant des dépenses en capital sur ressources extérieures qui passent de 293 milliards de F CFA à 327,4 milliards de F CFA, soit une augmentation de 34,4 milliards de F CFA.

Le tableau n°16 ci-après récapitule, par secteur d'activité, les prévisions concernant les dépenses d'investissement sur ressources externes de l'année 2006.

**Tableau n° 16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2006**

En FCFA

Secteurs d'activité	Financement extérieur		Total	Part en %
	Emprunts	Subventions		
Primaire	47 715 000 000	23 305 000 000	71 020 000 000	21,69
Secondaire	16 460 000 000	5 902 000 000	22 362 000 000	6,83
Tertiaire	81 562 000 000	25 475 000 000	107 037 000 000	32,70
Quatenaire	80 558 000 000	46 395 000 000	126 953 000 000	38,78
<b>Total</b>	<b>226 295 000 000</b>	<b>101 077 000 000</b>	<b>327 372 000 000</b>	<b>100</b>

Le tableau n°17 ci-après récapitule les prévisions et les sources de financement des investissements.

**Tableau n° 17: Récapitulatif des prévisions d'investissement en 2006**

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
LFI (A)	1673,22	320,26	1056,97	191,89	472,27	101,08
Modifications LFR (B)	0	24,73	0	34,4	0	0
<b>Total (A) + (B)</b>	<b>1673,22</b>	<b>344,99</b>	<b>1056,97</b>	<b>226,29</b>	<b>472,27</b>	<b>101,08</b>

**NB : AP=autorisation de programme CP= crédit de paiement FA=financement acquis PT= prévision de tirage**

Pour des autorisations de programme s'établissant à 1673,22 milliards de F CFA, les crédits de paiement s'élèvent à 344,99 milliards de F CFA. Quant aux prévisions de tirage, ils sont de 327,37 milliards de F CFA pour des financements acquis de 1529,24 milliards de F CFA.

## **2.2 - Dépenses effectives du budget général**

Les dépenses du budget général ont été exécutées à 1 349,5 milliards de FCFA. Ce montant concerne aussi bien les dépenses sur ressources internes que les dépenses sur ressources externes financées par les partenaires extérieurs.

### **2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes**

Les dépenses ordinaires et d'investissements exécutées sur ressources internes s'élèvent à 1 238,9 milliards de F CFA.

L'évolution des dépenses courantes depuis 2002 figure au tableau n° 18 ci-après.

**Tableau n°18 : Evolution des dépenses ordinaires sur ressources internes en 2006**

*En milliards de F CFA*

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution %		
	2002	2003	2004	2005	2006	2004/2003	2005/2004	2006/2005
Titre 1: Dette publique	140,3	167,3	191,6	168,4	154,2	14,55	-12,09	-8,48
Titre 2: Personnel	197,8	203,5	218,9	252,1	285,5	7,58	15,15	13,24
Titre 3: fonctionnement	102,9	145,1	147,4	153,8	192,8	1,57	4,36	25,35
Titre 4: transferts courants	117,9	132,6	134,6	162,0	264,5	1,50	20,36	63,27
Dépenses à Ventiler	1,1	2,22	14,2	13,8	4,4	539,19	-2,68	-68,19
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>560,0</b>	<b>650,7</b>	<b>706,7</b>	<b>750,1</b>	<b>901,3</b>	<b>8,61</b>	<b>6,15</b>	<b>20,15</b>

Le total des dépenses ordinaires sur ressources internes est en augmentation régulière sur la période. Le taux d'évolution global est contrasté. De 8,61% entre 2003 et 2004, il a connu une baisse entre 2004 et 2005 puis une forte augmentation entre 2005 et 2006 passant de 6,15 à 20,15%.

Chaque gestion enregistre des dépenses à régulariser qui ont atteint 13,8 milliards de F CFA en 2005 avant de connaître une baisse importante de deux tiers en 2006 où elles s'élèvent à 4,4 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature et selon leur destination.

### **2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature**

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

#### **A - Titre 1 : La dette publique**

Le service de la dette publique pour l'année 2006 s'élève à 154,2 milliards de F CFA contre 168,4 milliards de FCFA en 2005. Le tableau n° 19 ci-dessous indique son évolution de 2002 à 2006.

**Tableau n°19 : Evolution du service de la dette publique de 2002 à 2006**

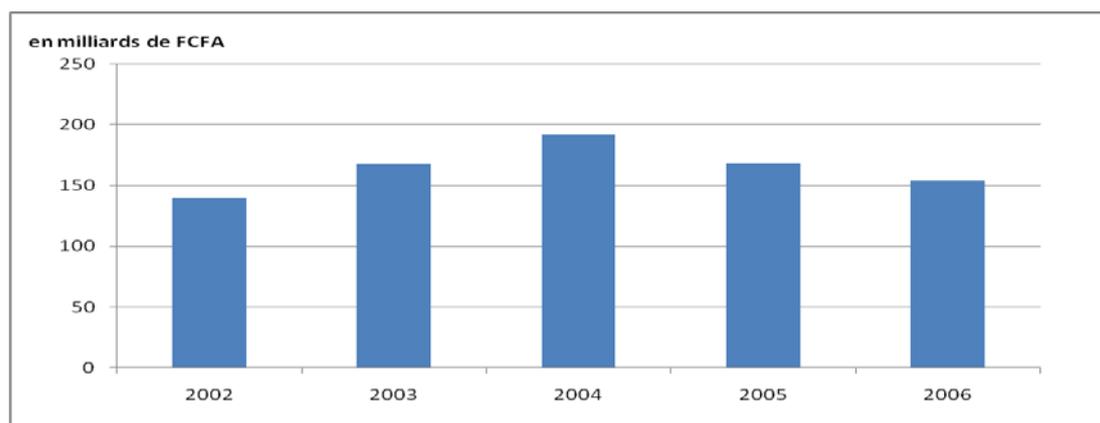
*En milliards de FCFA*

Intitulés	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Prévisions</b>	<b>144,3</b>	<b>117,2</b>	<b>120,0</b>	<b>102,2</b>	<b>97,5</b>
- D.P. intérieure	23,0	32,0	31,5	33,9	31,7
- D.P. extérieure	123,3	85,2	88,5	68,3	65,8
<b>Réalizations</b>	<b>140,3</b>	<b>167,3</b>	<b>191,6</b>	<b>168,4</b>	<b>154,1</b>
· D.P. intérieure	20,4	29,7	31,1	42,9	32,1
· D.P. extérieure	119,9	137,6	160,5	125,5	122,0
<b>Ecart (prévisions/dépenses)</b>	<b>4,0</b>	<b>-50,1</b>	<b>-71,6</b>	<b>-66,2</b>	<b>-56,7</b>
<b>Taux de croissance des réalisations%</b>	<b>Na</b>	<b>19,20</b>	<b>14,52</b>	<b>-12,11</b>	<b>-8,5</b>

Sauf en 2002, la dette publique est toujours exécutée au-delà des prévisions. Elle augmente d'année en année jusqu'en 2004 avant de diminuer en 2005 et en 2006. La baisse observée en 2006 s'établit à 14,3 milliards de F CFA dont 10,8 milliards de F CFA pour la dette intérieure et 3,5 milliards de F CFA pour la dette extérieure.

Le graphique n° 9 ci-dessous montre l'évolution du service de la dette sur la période 2002 à 2006.

**Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique de 2002 à 2006**



#### **a<sub>1</sub> - Dette intérieure**

L'exécution de la dette intérieure dans ses différentes composantes n'a pu être retracée. En effet, la LFR a modifié le total des prévisions relatives à la dette publique sans indiquer la répartition du nouveau montant. Ainsi, la Cour ne peut comparer les réalisations aux prévisions.

#### **- Dette titrisée**

La situation des remboursements de la dette titrisée est présentée au tableau n° 20 ci-après.

**Tableau n°20 : Situation de la dette titrisée en 2006**

*En milliards de FCFA*

Intitulés	Restant dû au 31/12/2005	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2006	Part dans le remboursement %
ONCAD Banques primaires 5%	11,9	11,9	0,27	12,17	0	68,63
CNCAS 1%	2,9	0,58	0,028	0,608	2,32	3,43
ONCAD 3,5%	4,32	4,32	0,095	4,415	0	24,90
BST 5%	0,97	0,28	0,04	0,32	0,69	1,80
BIS	1,1	0,2	0,02	0,22	0,9	1,24
<b>Total</b>	<b>21,2</b>	<b>17,28</b>	<b>0,453</b>	<b>17,733</b>	<b>3,91</b>	<b>100</b>

La situation du capital restant dû à la fin de la gestion 2005 s'est établi à 21,2 milliards de F CFA. Le service de la dette titrisée s'élève à 17,73 milliards de F CFA comprenant l'amortissement du capital pour 17,28 milliards de F CFA et des intérêts pour 0,45 milliard de F CFA. Au 31 décembre 2006, le capital restant dû de la dette titrisée est de 3,91 milliards de F CFA.

#### **a<sub>2</sub> - Dette extérieure**

La dette publique extérieure a été exécutée en 2006 pour un montant de 122,02 milliards de F CFA dont 84,6 milliards de F CFA en amortissement et 37,4 milliards de F CFA en intérêts.

La Cour constate l'importance du montant des intérêts payés en 2006 qui représente 30,6% du service de la dette extérieure. A titre comparatif, elle rappelle que les intérêts payés en 2005 sur la dette extérieure s'élevaient à 6,4 milliards de F CFA, soit un taux de 5,1% du service de la dette.

La Cour n'a pas reçu d'explication sur l'augmentation considérable de 31 milliards de F CFA du montant des intérêts payés sur la dette extérieure entre 2005 et 2006.

#### ***Recommandation n° 4***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à lui produire les conventions de financement signées au cours de la période sous revue ainsi que la situation détaillée des remboursements par bailleur comportant les montants du principal, des intérêts et des commissions.***

A la suite de sa demande, la Cour a reçu une situation détaillée du remboursement de la dette extérieure par bailleur indiquant des remboursements de 122, 4 milliards. Ce montant ne concorde pas avec celui figurant à la page 50 du CGAF qui indique des dépenses de 122, 02 milliards payées en 2006 au titre de la dette extérieure.

Le Ministère de l'Economie et des Finances n'ayant pas fourni des explications sur ces différences constatées, la Cour n'est pas en mesure de faire l'analyse de la dette extérieure par bailleur.

***Le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal s'établit à 42,15% pour une norme UEMOA inférieure ou égale à 70%. Ce ratio ne prend pas en compte les titres d'Etat PBE et les bons du Trésor sur formule dont les montants n'ont pas été indiqués à la Cour.***

#### **B - Titre 2 : Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 285,5 milliards de FCFA. Ce montant ne fait pas apparaître les dépenses de personnel de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales.

En effet, la Cour constate que, comme pour la gestion 2005, aucune dépense de personnel n'a été indiquée au PLR en ce qui concerne l'Assemblée Nationale. Il en est de même pour le Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales en 2006.

Il lui a été simplement indiqué que le montant effectif des dépenses de personnel de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales en 2006 s'élève respectivement à 4 580 288 428 F CFA et à 1 988 511 000 F CFA.

Même si ces dépenses sont payées par BULCI, comme le soutient le Ministère de l'Economie et des Finances, il lui appartient, dans un souci de transparence, de faire le tri et de renseigner les rubriques concernées par ces dépenses. Autrement les sections en question peuvent se retrouver avec des résultats qui ne correspondent pas à la réalité de l'exécution. La sincérité des comptes s'en trouverait affectée.

***Recommandation n°5***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances d'indiquer dans le projet de loi de règlement le montant des dépenses de personnel de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales ordonnancées à la clôture de la gestion.***

***Le ratio de la masse salariale, ramené uniquement aux dépenses du titre II, sur les recettes fiscales s'établit à 31,10% pour une norme UEMOA inférieure ou égale à 35%.***

Pour un montant de 252,09 milliards de F CFA en 2005 contre 285,5 milliards en 2006, les dépenses de personnel augmentent durant cette dernière gestion de 33,41 milliards de F CFA.

La répartition des dépenses de personnel entre 2002 et 2006 est retracée au tableau n° 21 ci-après qui montre l'évolution des dépenses des pouvoirs publics et des ministères les plus consommateurs de crédits de personnel sur la période.

**Tableau n° 21 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2002 à 2006**

*En milliards de F CFA*

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2002	2003	2004	2005	2006	04/03	05/04	06/05
<b>Total dépenses de personnel dont :</b>	<b>197,8</b>	<b>203,5</b>	<b>218,93</b>	<b>252,09</b>	<b>285,47</b>	<b>7,58</b>	<b>15,15</b>	<b>13,24</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>								
Présidence	1,4	1,4	1,82	2,51	3,22	30	37,98	28,10
Cour des comptes	0,31	0,42	0,44	0,48	0,58	4,86	9,33	21,23
<b>II. - MINISTERES</b>								
Minis. Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	7,7	8,5	9,33	10,62	11,06	9,76	13,80	4,16
Minis. Forces Armées	40,5	40,8	43,25	42,56	53,74	6	-1,59	26,26
Minis. Intérieur	16,9	17,3	18,69	19,75	23,27	8,03	5,66	17,83
Minis. Justice	5,1	5,7	6,41	9,07	10,25	12,46	41,57	12,97
Minis. Agriculture et de l'Elevage	3,7	3,6	3,74	4,06	4,58	3,89	8,46	12,99
Minis. Economie et des Finances et Plan	9,2	9,2	9,7	12,89	15,28	5,43	32,89	18,54
Minis. Education Nation	76,9	79,1	86,18	106,76	103,45	8,95	23,88	-3,11
Minis. Jeunesse et Sports	1,9	1,9	2,79	1,91	3,77	46,84	-31,58	97,35
Minis. Santé et Action sociale	11,6	11,3	12,36	21,21	19,17	9,38	71,61	-9,64
Minis. Environnement et PN	-	1,63	1,75	2,19	3,39	7,13	25,41	54,64
Dépenses communes	9,75	11,1	10,56	18,12	20,38	-4,86	71,63	12,44

Les ministères ayant réalisé les dépenses de personnel les plus importantes sont : l'Education pour 103,45 milliards de F CFA, les Forces armées pour 53,74 milliards de F CFA, l'Intérieur pour 23,27 milliards de F CFA et la Santé pour 19,17 milliards de F CFA. Leur part globale représente 77,06% de l'ensemble des dépenses de personnel.

Les dépenses communes de personnel s'élèvent à 20,38 milliards de F CFA.

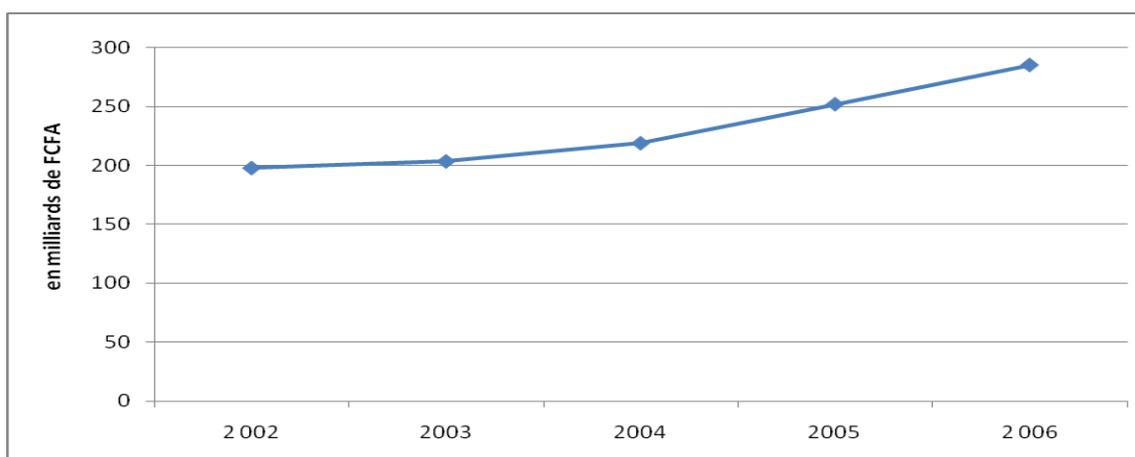
Le taux d'évolution des dépenses de personnel a légèrement baissé en 2006. Il s'établit à 13,24% contre 15,15% entre 2004 et 2005.

Bien que faisant partie des ministères dont les effectifs sont les plus importants, l'Education et la Santé enregistrent en 2006 des taux d'évolution négatifs pour 3,11% et 9,64% respectivement.

Les taux d'évolution les plus importants en 2006 concernent le ministère de la Jeunesse et des Sports pour 97,35%, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour 54,64%, la Présidence de la République pour 28,10% et les Forces armées pour 26,26%.

L'importance de l'évolution du total des dépenses de personnel constatée entre 2002 et 2006 est illustrée par le graphique n° 10 ci-dessous.

**Graphique n° 10 : Evolution des dépenses de personnel de 2002 à 2006**



### C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 192,8 milliards de FCFA contre 153,8 milliards de FCFA en 2005, soit une augmentation de 39 milliards de FCFA.

Les dépenses du ministère de l'Education nationale (53,7milliards de FCFA), les dépenses communes (40,9 milliards de FCFA), celles du ministère des Affaires étrangères (14,4 milliards de FCFA), du ministère des Forces armées (13,6 milliards de FCFA) et de la Présidence de la République (11 milliards de FCFA) sont les plus importantes de ce titre. Elles représentent 69,29% du montant total des dépenses.

L'évolution des dépenses de fonctionnement des sections les plus importantes sur la période 2002-2006 est retracée au tableau n° 22 ci-dessous.

**Tableau n° 22 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2002 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)			
	2002	2003	2004	2005	2006	03/02	04/03	05/04	06/05
<b>Total dépenses de fonctionnement dont :</b>	<b>102,9</b>	<b>145,1</b>	<b>147,38</b>	<b>153,80</b>	<b>192,78</b>	<b>41,01</b>	<b>1,57</b>	<b>4,36</b>	<b>25,35</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>									
Présidence	5,08	3,36	6,91	9,85	10,97	-33,86	105,65	42,50	11,36
Assemblée nationale	2,96	1,2	3,66	3,93	4,76	-59,46	205,00	7,39	21,12
<b>II. - MINISTERES</b>									
Primature	3,96	2,91	2,28	2,93	3,20	-26,52	-21,65	28,34	9,40
Minis. Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	9,93	11,52	10,92	2,56	14,41	16,01	-5,21	-76,59	463,6
Minis. des Forces Armées	11,92	13,04	12,4	13,16	13,58	9,40	-4,91	6,14	3,19
Minis. de l'Intérieur	9,17	7,1	6,54	7,60	10,47	-22,57	-7,89	16,20	37,77
Minis. Economie, des Finances et du Plan	3,62	6,11	7,09	7,16	5,42	68,78	16,04	0,95	-24,34
Minis. Education Nationale	16,21	23,83	31,11	39,83	53,67	47,01	30,55	28,04	34,74
Minis. Santé et Action Sociale	5,83	6,19	8,99	9,24	11,26	6,17	45,23	2,73	21,97
Dépenses communes	20,23	48,97	40,1	39,49	40,87	142,07	-18,11	-1,51	3,50

Les dépenses de fonctionnement augmentent d'année en année entre 2002 et 2006.

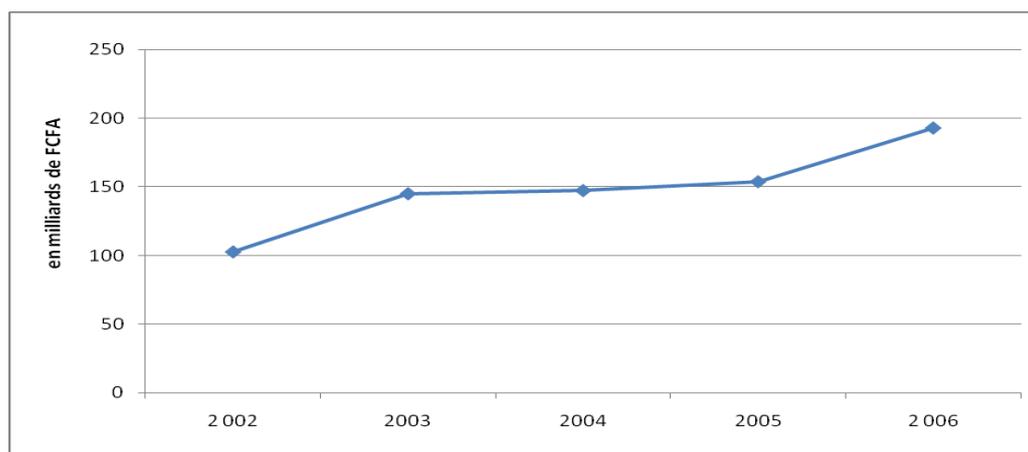
Après une augmentation en 2003, d'un taux de 41,01%, elles connaissent une légère croissance moyenne de 3% entre 2003 et 2005. En 2006, l'augmentation est plus marquée avec un taux de 25,35%.

Les institutions et ministères dont les dépenses de fonctionnement ont enregistré les plus fortes augmentations en 2006 sont : le ministère de l'Intérieur pour un taux de 37,77%, le ministère de l'Education nationale pour un taux de 34,74%, le ministère de la Santé pour un taux de 21,97% et l'Assemblée nationale pour un taux de 21,12%.

La Cour fait observer que le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement du ministère des Affaires étrangères qui a plus que quintuplé (436,6%) résulte d'une chute notoire constatée sur ses dépenses en 2005. En effet, les dépenses de ce ministère se situent autour de 10 milliards de FCFA durant toutes les gestions sauf en 2005 où elles se sont établies de façon inexplicable à 2,5 milliards de FCFA.

Le graphique n° 11 ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement.

**Graphique n° 11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2002 à 2006**



Il résulte de ce graphique que l'année 2003 a été marquée par une forte évolution des dépenses de fonctionnement qui ont légèrement augmenté en 2004 et 2005. En 2006, leur croissance a été plus significative.

#### **D - Titre 4 : Autres transferts courants**

Les transferts courants hors dotation aux CST s'élèvent à 264,49 milliards de FCFA contre 161,99 milliards de FCFA en 2005 soit une augmentation de 102,5 milliards de FCFA.

Les dépenses communes de transferts, les transferts du ministère de l'Education nationale, les transferts du ministère de la Santé et de l'Action sociale et les transferts du ministère de l'Intérieur sont les dépenses les plus importantes. Elles s'élèvent respectivement à 143,77 milliards de FCFA, 59,34 milliards de FCFA, 15,96 milliards de FCFA et 15,18 milliards de FCFA et représentent 88,56% du montant total des dépenses du titre.

Le tableau n° 23 ci-dessous montre l'évolution des autres transferts courants de 2002 à 2006.

**Tableau n° 23 : Evolution des autres transferts courants en 2006**

*En milliards de FCFA*

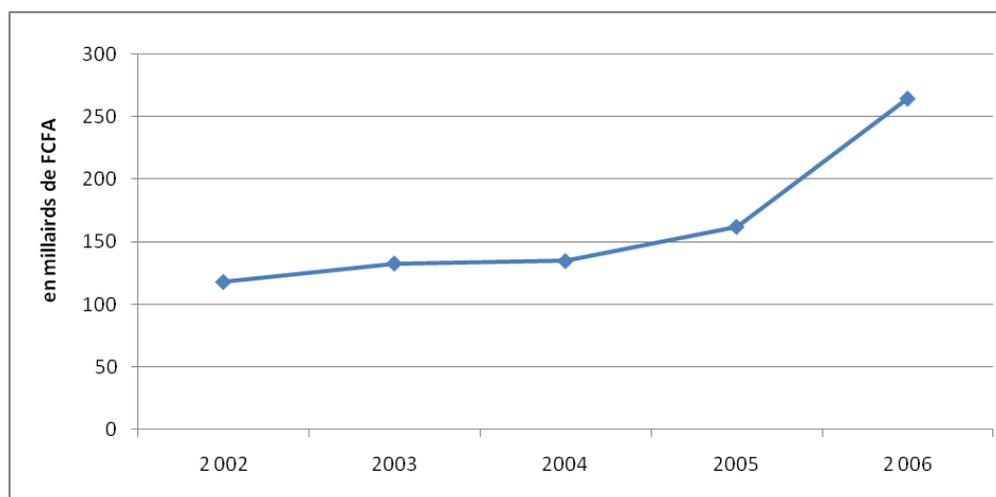
Dépenses de transfert	Dépenses					Evolution (%)			
	2002	2003	2004	2005	2006	03/02	04/03	05/04	06/05
<b>Total dépenses de transfert dont :</b>	<b>117,87</b>	<b>132,6</b>	<b>134,59</b>	<b>161,99</b>	<b>264,49</b>	<b>12,50</b>	<b>1,50</b>	<b>20,36</b>	<b>63,28</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>									
Présidence	0,72	1,2	0,68	1,12	2,22	66,67	-43,33	64,33	98,43
Assemblée nationale	0,1	0,1	0,09	0,05	0,10	-	-10	-46,67	101,67
<b>II. - MINISTERES</b>									
Primature	1,44	3	1	2,54	2,95	108,33	-66,67	154,27	15,97
Minis. Affaires. Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	3,51	4,1	4,03	4,31	4,55	16,81	-1,71	6,89	5,60
Ministère Agriculture et Elevage	9,74	4,3	4,49	4,54	4,54	-55,85	4,42	1,11	0,11
Minis. Intérieur	3,77	10,7	11,79	-	15,18	183,82	10,19	-100	Na
Minis. Education nationale	35,42	41,7	41,7	52,01	59,34	17,73	-	24,72	14,09
Minis. Santé et Action Sociale	9,42	14,5	13,71	16,01	15,96	53,93	-5,45	16,77	-0,30
Dépenses communes	47,79	34,5	51,03	59,13	143,77	-27,81	47,91	15,87	143,15

De 2002 à 2006, les dépenses relatives aux autres transferts courants ont connu une évolution contrastée. Les plus fortes évolutions sont enregistrées en 2006 pour 63,28% et en 2005 pour 20,36%. L'évolution la plus faible concerne la gestion 2004 avec un taux de 1,5%.

En 2006, en dehors des dépenses communes, les taux d'évolution les plus importants par section concernent l'Assemblée nationale pour 101,67% et la Présidence de la République pour 98,43%.

Le graphique n° 12 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2002 et 2006.

**Graphique n° 12 : Evolution des autres transferts courants de 2002 à 2006**



Comme il ressort du graphique ci-dessus, les autres transferts courants ont augmenté passant de 117,87 milliards de F CFA à 161,99 milliards de F CFA entre 2002 et 2005. En 2006, ils ont progressé de façon fulgurante atteignant 264,49 milliards de F CFA.

### **E - Dépenses courantes à régulariser**

Au vu du PLR et du CGAF, des dépenses courantes d'un montant de 4,4 milliards de F CFA ont été exécutées sans ouverture de crédits et sans être régularisées avant la clôture de la gestion.

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, la non régularisation de ces dépenses constituées essentiellement d'avances de trésorerie, est imputable aux administrateurs de crédits.

La Cour rappelle que ces dépenses sont irrégulières. En effet, aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique « Aucune dépense ne peut être engagée, ordonnancée ou payée à la charge de l'Etat et des autres organismes publics si elle n'a pas été prévue au budget de l'Etat et n'est pas couverte par des crédits régulièrement ouverts ».

En outre, elle relève que cette situation est constante dans l'exécution du budget comme le montrent le tableau n° 24 et le graphique n° 13 ci-dessous relatifs à l'évolution des dépenses courantes à régulariser sur la période 2002-2006.

**Tableau n° 24 : Evolution des dépenses courantes à régulariser de 2002 à 2006**

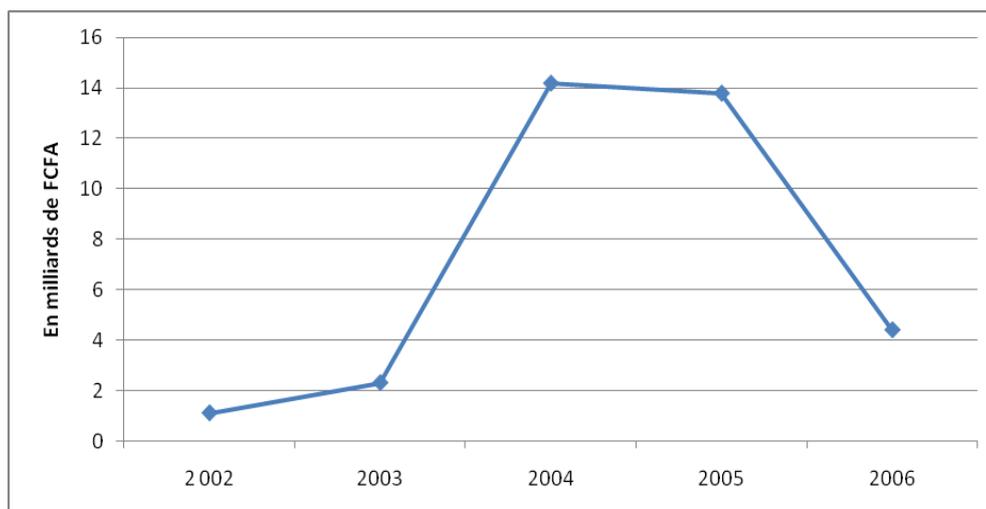
*En milliards de FCFA*

Dépenses à régulariser	Dépenses					Evolution (%)			
	2002	2003	2004	2005	2006	03/02	04/03	05/04	06/05
Dépenses à ventiler	1,1	2,3	14,2	13,8	4,4	109,09	517,39	-2,82	-68,11

En 2006, l'exécution des dépenses courantes a donné lieu à des dépenses non régularisées d'un montant de 4,4 milliards de FCFA contre un montant de 13,8 milliards de FCFA enregistré en 2005. Ce qui représente une baisse de 9,4 milliards en valeur absolue et -68,11% en valeur relative.

Le graphique n°13 ci-après retrace la situation des dépenses à régulariser entre 2002 et 2006

### Graphique n° 13 : Evolution des dépenses à régulariser 2002-2006



Depuis 2002, les dépenses à régulariser sont récurrentes. Elles ont augmenté de façon significative entre 2003 et 2004 avant de baisser en 2005. En 2006, elles ont baissé jusqu'à un niveau proche de la situation de 2003, mais elles ont quadruplé par rapport à 2002.

La Cour constate que dans le CGAF et le PLR, il est fait masse des dépenses à régulariser sans que ne soit indiquée la part de chaque titre et section concernés. Elle n'a pas reçu la situation détaillée de ces dépenses non régularisées en dépit de sa demande insistante.

S'agissant d'avances de trésorerie, leur régularisation doit intervenir au plus tard à la clôture de la gestion dans les conditions déterminées aux articles 148 à 151 du décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique.

#### ***Recommandation n°6***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à la régularisation des avances de trésorerie au plus tard à la clôture de la gestion.***

#### **- Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes**

Les dépenses d'investissement dont le Trésor est comptable assignataire ont été ordonnancées en 2006 pour un montant de 337,61 milliards de F CFA sur des crédits de la gestion d'un montant de 414,96 milliards de F CFA.

Pour des modifications réglementaires des crédits des titres 5 et 6 qui s'élèvent à 3,02 milliards de F CFA et qui s'annulent par construction, le total des crédits de la gestion ressort à 414,96 milliards de F CFA, comprenant les crédits ouverts arrêtés à 345 milliards de F CFA et les reports de crédits d'un montant de 69,96 milliards de F CFA.

Le tableau n° 25 ci-dessous présente les dépenses en capital sur ressources internes.

**Tableau n° 25 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes en 2006***En milliards de FCFA*

<b>Titre</b>	<b>LFI</b>	<b>Modifications</b>	<b>reports</b>	<b>LFR</b>	<b>Crédits de la gestion</b>	<b>Ordonnancements</b>	<b>Part %</b>
Titre 5 : Invest. Exécutés / Etat	133,03	- 3,02	18,47	3,75	152,23	118,35	<b>35,06</b>
Titre 6 : Transferts en Capital	187,23	3,02	51,49	20,98	262,72	214,17	<b>63,44</b>
Dépenses à régulariser						5,08	<b>1,50</b>
<b>Total</b>	<b>320,26</b>	<b>-</b>	<b>69,96</b>	<b>24,73</b>	<b>414,96</b>	<b>337,61</b>	<b>100</b>

Ce tableau indique que les investissements sur ressources intérieures ont été, en majorité, exécutés non pas directement par l'Etat mais plutôt par d'autres organismes bénéficiaires de subventions de l'Etat.

La part des organismes dans les investissements financés est de 63,44% contre 35,06% pour l'Etat. Les dépenses à régulariser constituent 1,5%.

Les investissements sur ressources intérieures ont connu une évolution retracée au tableau n° 26 ci-dessous.

**Tableau n°26 : Evolution des dépenses effectives d'investissement sur ressources internes de 2002 à 2006***En milliards de FCFA*

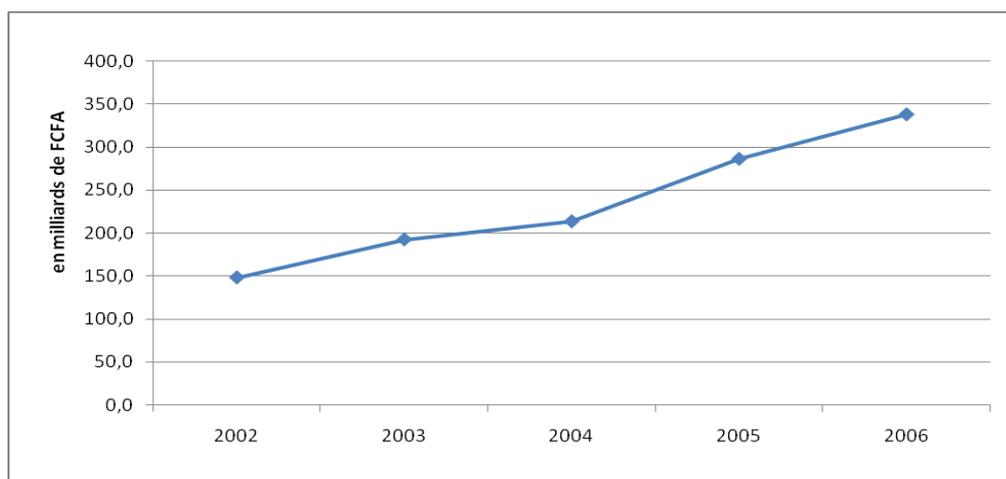
<b>Années</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>148,04</b>	<b>192,30</b>	<b>213,27</b>	<b>285,88</b>	<b>337,61</b>
<b>Evolution en valeur absolue</b>	<b>Na</b>	<b>44,26</b>	<b>20,97</b>	<b>72,61</b>	<b>51,73</b>
<b>Taux d'évolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>29,89</b>	<b>10,90</b>	<b>34,05</b>	<b>18,09</b>

Les dépenses d'investissement sur ressources internes augmentent chaque année depuis 2002. En 2006, elles s'élèvent à 337,61 milliards de F CFA contre 285,88 milliards de F CFA en 2005, soit une augmentation de 51,73 milliards de F CFA.

Le taux d'évolution est fluctuant sur la période. De 29,89% en 2003, il baisse à 10,90% en 2004, remonte à 34,05% en 2005 avant de redescendre à 18,09% en 2006. Son niveau le plus élevé se situe à l'année 2005.

Le graphique n° 14 ci-dessous illustre l'évolution des dépenses d'investissement de 2002 à 2006.

**Graphique n°14 : Evolution des dépenses effectives d'investissement sur ressources internes de 2002 à 2006**



Cette courbe montre une croissance des dépenses sur toute la période.

**Le ratio des investissements financés sur ressources internes (337,61 milliards de FCFA) par rapport aux recettes fiscales (917,75 milliards de FCFA) s'établit à 36,79%. Il est donc supérieur à la norme de 20% fixée par l'UEMOA**

L'exécution des dépenses d'investissement financées sur les ressources internes est récapitulée au tableau n° 27 ci-dessous concernant la période 2002 à 2006.

**Tableau n°27 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2002 à 2006**

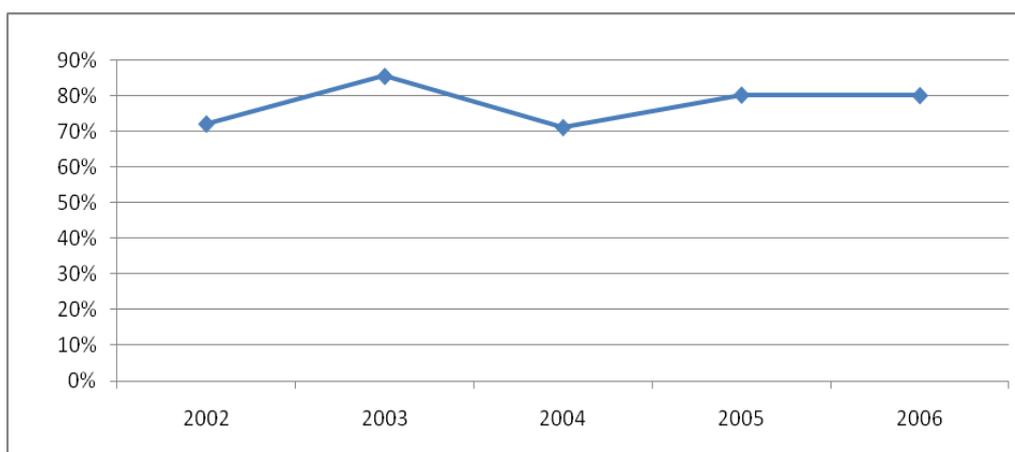
*En milliards de FCFA*

Nature des Opérations	2002	2003	2004	2005	2006
Crédits votés	142,3	211,8	236,12	334,31	345,00
Crédits reportés	24	13	58,46	18,19	69,96
Ouverture de crédits complémentaires	-	-	1,65	-	-
Crédits de la gestion	166,3	224,8	296,22	352,50	414,96
Réalisations	148,04	192,3	213,27	285,88	337,6
<b>Taux de consommation des crédits %</b>	<b>89,02</b>	<b>85,54</b>	<b>71,99</b>	<b>72,59</b>	<b>81,36</b>

En 2006, l'exécution des dépenses d'investissement confirme la tendance observée depuis 2002 et consistant à la consommation, à plus de 70%, des crédits de la gestion. En effet, le taux de consommation des crédits de 2006 est de 81,36%.

L'évolution du taux de consommation des crédits de paiement est illustrée par le graphique n° 15 qui suit.

**Graphique n°15 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2002 à 2006**



### **G - Récapitulatif des dépenses sur ressources internes selon la nature**

La récapitulation des dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, figure au tableau n° 28 ci-dessous.

**Tableau n°28 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2006**

*En milliards de FCFA*

Dépenses sur ressources internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	154,15		154,15	12,44
Titre 2 : Personnel	285,47	-	285,47	23,04
Titre 3 : Fonctionnement	192,78	-	192,78	15,56
Titre 4 : Autres transferts courants	264,49	-	264,49	21,35
Titre 5 : Inves. exé. par l'Etat	-	118,35	118,35	9,55
Titre 6 : Transfert en capital	-	214,17	214,17	17,29
Dépenses à ventiler	4,39	5,08	9,48	0,77
<b>Total</b>	<b>901,29</b>	<b>337,61</b>	<b>1238,90</b>	<b>100</b>
<b>Part (%)</b>	<b>72,75</b>	<b>27,25</b>		

Les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement financées sur ressources internes s'établissent, en 2006, à 1238,90 milliards de F CFA.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel occupent une part de 23,04% du total des charges tandis que les autres transferts courants sont à 21,35%. La dette publique réalise la plus faible part avec 12,44%.

Pour les dépenses d'investissement des titres 5 et 6, elles s'élèvent à 337,6 milliards de F CFA. Elles représentent 27,25% du total des charges contre 72,75% pour les dépenses ordinaires.

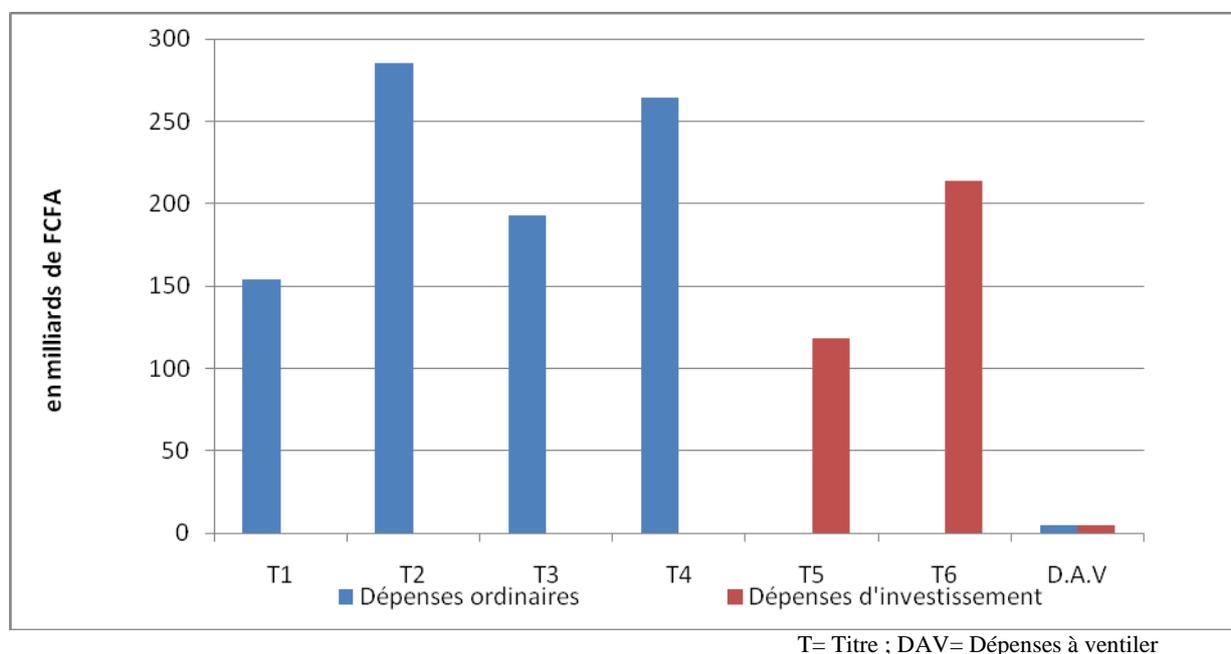
Sur le total de ces dépenses, la Cour a constaté des dépenses non régularisées à la clôture de la gestion pour un montant de 5,08 milliards de F CFA.

### **Recommandation n°7**

*La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à produire par titre et par section la situation détaillée des dépenses à régulariser.*

La répartition des dépenses internes, par titre, apparaît au graphique n° 16 qui suit.

**Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2006**



### 2.2.1.2 – Dépenses effectives sur ressources internes selon la destination

#### A - Dette publique

La dette publique a été exécutée pour montant de 154,15 milliards de F CFA dont 32,12 milliards de F CFA pour la dette publique intérieure et 122,02 milliards de F CFA pour la dette publique extérieure.

#### B - Pouvoirs Publics

Les dépenses des pouvoirs publics s'élèvent à **64,74** milliards de F CFA et comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissements des institutions.

##### **b<sub>1</sub> - Dépenses courantes**

Les dépenses courantes des pouvoirs publics s'établissent à 27,72 milliards de F CFA en 2006 contre 19,88 milliards de F CFA en 2005, soit une augmentation de 7,84 milliards de F CFA. L'évolution de ces dépenses sur les trois dernières gestions est retracée au tableau n°29 ci-dessous.

**Tableau n°29 : Evolution des dépenses courantes effectives des Pouvoirs publics entre 2004 et 2006**

*En milliards de FCFA*

Pouvoirs publics	2004		2005		2006		Evolution %	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	05-04	06-05
Présidence de la République	11,16	9,41	15,04	13,48	17,63	16,40	<b>43,25</b>	<b>21,70</b>
Assemblée nationale	7,10	6,84	6,92	3,98	9,42	4,86	<b>-41,86</b>	<b>22,09</b>
CENA	-	-	-	-	2,20	3,80	<b>Na</b>	<b>Na</b>
Conseil Economique et social	-	0,01	-	-	-	-	<b>-100</b>	<b>Na</b>
CRAES	0,60	-	1,67	0,91	2,89	0,90	<b>Na</b>	<b>-0,80</b>
Conseil Constitutionnel	0,16	0,17	0,16	0,21	0,16	0,19	<b>23,03</b>	<b>-9,25</b>
Conseil d'Etat	0,26	0,23	0,31	0,25	0,35	0,27	<b>5,56</b>	<b>9,84</b>
Cour Cassation	0,42	0,35	0,43	0,40	0,44	0,50	<b>16,50</b>	<b>23,28</b>
Cour des comptes	0,71	0,64	0,70	0,66	0,73	0,80	<b>4,06</b>	<b>21,05</b>
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>20,41</b>	<b>17,65</b>	<b>25,24</b>	<b>19,88</b>	<b>33,83</b>	<b>27,72</b>	<b>12,64</b>	<b>39,41</b>

Entre 2004 et 2006, les dépenses courantes des pouvoirs publics ont augmenté chaque année. Le taux d'évolution enregistré entre 2004 et 2005 est de 12,64%. Il est passé à 39,41% en 2006.

Les institutions dont les dépenses ont connu une augmentation en 2006 sont principalement la Cour de Cassation pour un taux d'évolution de 23,28%, l'Assemblée nationale pour 22,09% et la Présidence de la République pour 21,70%.

Les institutions dont les dépenses ont connu une diminution en 2006 sont le Conseil Constitutionnel pour 9,25% et le Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales pour 0,80%.

Le taux d'exécution global des dépenses courantes pour les pouvoirs publics est de 81,93%.

### **b<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont été exécutées en 2006 à 37,02 milliards de F CFA dont 36,22 milliards de F CFA pour la Présidence de la République et 0,50 milliard de FCFA pour l'Assemblée nationale.

L'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics est retracée au tableau n° 30 ci-dessous.

**Tableau n°30 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2004 et 2006**

*En milliards de FCFA*

Pouvoirs Publics	2004		2005		2006		Evolution %	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	05/04	06/05
Présidence	7,50	6,49	34,35	19,84	48,51	36,22	<b>205,81</b>	<b>82,62</b>
Assemblée nationale	-	-	-	-	0,50	0,50	-	-
CRAES					0,18	0,18		
Conseil d'Etat		-	-	-	0,05	0,02	-	-
Cour des comptes	0,19	0,11	0,2	0,14	0,67	0,11	<b>27,91</b>	<b>-25,23</b>
<b>Total</b>	<b>7,69</b>	<b>6,60</b>	<b>34,55</b>	<b>19,98</b>	<b>49,90</b>	<b>37,02</b>	<b>202,85</b>	<b>85,35</b>

Entre 2003 et 2006, les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont enregistré une baisse en 2004 et une augmentation durant les autres gestions. Leur taux d'évolution le plus élevé est réalisé en 2005 où il a atteint 202,85%.

Par rapport à 2005 où leur total était de 19,98 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des pouvoirs publics s'élèvent, en 2006, à 37,02 milliards de FCFA, ce qui représente une évolution de 85,35%.

Au terme de cette gestion, l'Assemblée nationale, le Conseil d'Etat et le CRAES, qui n'ont effectué aucune dépense en 2004 et 2005, réalisent des investissements pour un montant total de 0,70 milliard de FCFA.

Seules, la Présidence de la République et la Cour des comptes ont effectué des dépenses sur toute la période. Le taux d'évolution de ces dépenses, entre 2005 et 2006, est de 82,62% pour la Présidence de la République et de -25,23% pour la Cour des comptes.

### **C - Moyens des services**

Les dépenses relatives aux moyens des services s'élèvent à 1017,39 milliards de F CFA. Elles comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement des ministères.

#### **c<sub>1</sub> - Dépenses courantes**

Les dépenses courantes relatives aux moyens des services ont été exécutées pour un montant de 719,42 milliards de FCFA. Leur évolution est retracée au tableau n° 31 ci-dessous.

**Tableau n°31 : Dépenses courantes des moyens de services**

*En milliards de F CFA*

Moyens de services	2004		2005		2006		Evolution 06/05	Part dépenses 2006
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	122,21	132,47	128,97	126,70	159,13	175,32	38,38	24,37
Action économique	31,91	33,93	32,89	38,81	40,02	43,18	11,27	6
Action culturelle et sociale	238,62	215,13	289,14	265,76	303,75	291,51	9,69	40,52
Dépenses communes	117,53	101,70	92,80	116,74	113,27	205,02	75,61	28,50
Dépenses à régulariser		14,19		13,81	-	4,39	-68,19	0,61
<b>Total</b>	<b>510,27</b>	<b>497,42</b>	<b>543,8</b>	<b>561,82</b>	<b>616,17</b>	<b>719,42</b>	<b>28,05</b>	<b>100</b>

Les dépenses courantes des moyens des services sont exécutées à hauteur de 719,42 milliards de FCFA. Elles représentent 96,30% des dépenses ordinaires hors dette publique qui sont d'un montant de 747,1 milliards de FCFA.

Elles ont augmenté chaque année entre 2004 et 2006. L'augmentation est de 64,40 milliards de FCFA en 2005 et de 157,61 milliards de FCFA en 2006.

- **Action Administration générale**

Les dépenses courantes relatives à l'Action « Administration générale » s'élèvent à 175,32 milliards de FCFA. Le tableau n° 32 ci-dessous retrace l'évolution de ces dépenses au cours des trois dernières années.

**Tableau n°32 : Dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Administration générale	2004		2005		2006		Evolution 06/05 %	Part dépenses 2006 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	4,71	4,14	7,05	6,62	7,78	7,47	12,83	4,26
Ministère Affaires étrangères	25,38	24,18	27,48	14,05	26,69	29,75	111,78	16,97
Ministère Forces armées	57,59	56,18	55,71	62,75	60,79	71,06	13,24	40,53
Ministère de l'Intérieur	24,36	37,02	26,05	28,93	47,27	48,92	69,10	27,90
Ministère de la Justice	7,99	8,63	10,63	11,61	14,00	14,63	26,08	8,35
Ministère. Travail et Emploi	1,60	1,82	1,19	2,06	1,48	2,74	32,96	1,56
Ministère chargé des Relations avec Institutions	0,14	0,13	0,14	0,19	0,22	0,21	14,04	0,12
Ministère Coop. décen.	0,22	0,15	0,37	0,25	0,43	0,27	9,55	0,16
Ministère Entreprenariat féminin	0,04	0,13	-	-	0,00	-	Na	0,00
Ministère Sénégalais Extérieur	0,19	0,10	0,34	0,25	0,47	0,27	8,39	0,15
<b>Administration générale</b>	<b>122,21</b>	<b>132,47</b>	<b>128,97</b>	<b>126,70</b>	<b>159,13</b>	<b>175,32</b>	<b>38,38</b>	<b>100</b>

Après avoir baissé entre 2004 et 2005, les dépenses courantes de l'Action « Administration générale » ont augmenté entre 2005 et 2006. Les ministères des Forces Armées, de l'Intérieur et des Affaires étrangères réalisent les parts les plus importantes des dépenses dans ce secteur. Leur part s'établit respectivement à 40,53%, 27,90% et 16,97%.

Les dépenses de tous les ministères concernés par l'Action « Administration générale » ont augmenté en 2006.

- **Action économique**

Les dépenses courantes relatives à l'Action économique ont été exécutées pour un montant total de 43,18 milliards de FCFA contre 38,81 milliards de FCFA en 2005, soit une augmentation de 4,37 milliards de FCFA. Leur évolution à partir de 2004 est indiquée au tableau n° 33 qui suit.

**Tableau n°33 : Dépenses courantes de l'action économique de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Action économique	2004		2005		2006		Evolution 06/05 %	Part dépenses 2006 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Economie Maritime	0,91	0,77	1,16	1,05	1,83	1,42	34,93	3,29
Ministère Equip et Transport	0,92	0,98	0,89	1,14	1,05	1,35	18,44	3,14
Ministère Agriculture et hydraulique	9,60	9,25	8,78	10,37	10,02	11,06	6,63	25,62
Ministère Economie et Finances	14,53	16,63	16,04	19,78	19,89	21,04	6,36	48,72
Ministère Industrie et Artisanat	1,78	1,74	1,84	1,55	2,11	2,11	36,05	4,88
Ministère Commerce	1,37	1,43	1,49	1,74	1,85	2,08	19,60	4,82
Ministère l'Urbanisme et Aménagement	0,86	1,31	1,03	1,62	1,30	1,97	22,08	4,57
Ministère Energie et mines	0,44	0,85	0,50	0,72	0,49	0,85	19,17	1,97
Ministère Habitat et construction	1,06	0,64	0,54	0,28	0,63	0,35	25,21	0,80
Ministère Tourisme	0,43	0,33	0,60	0,56	0,86	0,94	68,62	2,19
<b>Total</b>	<b>31,91</b>	<b>33,93</b>	<b>32,89</b>	<b>38,81</b>	<b>40,02</b>	<b>43,18</b>	<b>11,27</b>	<b>100</b>

Les dépenses courantes de l'Action économique suivent une évolution à la hausse assez régulière de 2004 à 2006.

Les ministères qui totalisent les parts les plus importantes de ces dépenses sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 48,74% et le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique pour 25,62%.

Si les dépenses de certains ministères ont évolué à la baisse entre 2004 et 2005, tous les ministères ont vu leurs dépenses augmenter en 2006.

Le taux d'évolution des dépenses totales de cette action se situe à 11,27% en 2006. Les plus fortes évolutions concernent le ministère du Tourisme avec 68,62%, le ministère de l'Industrie et de l'Artisanat pour 36,05% et le ministère de l'Economie maritime avec 34,93%.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'action culturelle et sociale s'élèvent à un montant de 291,51 milliards de FCFA en 2006 contre 265,76 milliards de FCFA en 2005, soit une augmentation de 25,75 milliards de FCFA. Leur évolution durant les trois dernières gestions est retracée au tableau n° 34 ci-après.

**Tableau n°34 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Action culturelle et sociale	2004		2005		2006		Evolution 06/05 %	Part dépenses 2006 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Education	161,48	158,99	194,06	186,69	214,89	216,45	15,94	74,25
Ministère de la Recherche scientifique	0,98	0,82	1,33	1,19	1,66	1,55	30,72	0,53
Ministère des Sports	5,17	4,58	4,30	4,36	5,25	4,32	-0,83	1,48
Ministère Culture	2,79	2,62	3,40	3,72	3,61	3,80	2,24	1,30
Ministère Santé et Prévention médicale	40,29	35,06	47,00	41,75	50,68	46,39	11,11	15,91
Ministère jeunesse	1,95	1,96	2,16	2,33	2,23	2,79	19,89	0,96
Ministère de l'envir.et Protection de la nature	5,43	4,81	4,00	4,32	5,29	5,97	38,28	2,05
Ministère de la Solidarité Nationale	0	0	2,45	2,35	0,11	1,93	-18,13	0,66
Ministère Famille, dev social	4,37	4,17	2,23	0,96	3,90	2,01	110,78	0,69
Ministère Enseignement technique, FP	0	0	7,29	0,90	8,91	2,06	129,23	0,71
Ministère Plan et dev durable	0,42	0,16	0,52	0,21	0,60	0,26	23,55	0,09
Ministère Elevage	-0,02	0,31	1,14	0,30	1,27	0,34	10,73	0,12
Ministère Information	1,16	0,89	0,79	0,65	1,94	1,74	167,97	0,60
Ministère PME, Entre Fem et Micro fin	0,84	0,37	0,64	0,47	1,04	0,09	-79,85	0,03
Ministère Coll Loc et Déc	12,87	0,09	17,02	14,93	0,29	0,18	-98,82	0,06
Ministère Postes et Télcom et NTIC	0,30	0,12	0,26	0,19	0,36	0,20	4,56	0,07
Ministère NEPAD, Intégr, pol Bon Gouv	0,27	0,08	0,31	0,26	0,37	0,25	-4,66	0,08
Ministère Prévention Hygiène Pub Assain	0,33	0,10	0,25	0,19	0,80	0,24	26,72	0,08
Minist. Cadre de vie et Loisir*					0,54	0,33	Na	0,11
Ministère hydraulique*					0,00	0,10	Na	0,03
Ministère artisanat*					0,00	0,40	Na	0,14
Ministère Réseau Hyd.CE, BR*					0,00	0,09	Na	0,03
<b>Total</b>	<b>238,62</b>	<b>215,13</b>	<b>289,14</b>	<b>265,76</b>	<b>303,75</b>	<b>291,51</b>	<b>9,69</b>	<b>100</b>

\* Ministères dont l'existence ne couvre pas la période de trois ans analysée en raison de modifications de la structure du gouvernement.

Les dépenses courantes relatives à l'Action culturelle et sociale sont globalement en hausse entre 2004 et 2006. Le taux global d'évolution s'établit à 9,69% en 2006. Le ministère de l'Education et le ministère de la Santé totalisent 90,16% des dépenses avec des parts respectives de 74,25% et 15,91%.

Concernant l'évolution des dépenses par ministère en 2006, les taux d'évolution positifs les plus importants sont réalisés par le ministère de l'Information pour 167,97%, le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 129,23% et le ministère de la Famille et du Développement social pour 110,78%.

Les ministères ayant réalisé les taux d'évolution négatifs les plus importants sont le ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation pour 98,82% et le ministère des PME, de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance pour 79,85%.

- **Dépenses communes hors dotations**

Les dépenses communes s'élèvent à 205,02 milliards de FCFA en 2006. Elles représentent 27,44% des dépenses ordinaires hors dette publique d'un montant de 747,1 milliards de FCFA.

Leur évolution de 2004 à 2006 est indiquée au tableau n° 35 ci-dessous.

**Tableau n°35 : Dépenses communes hors dotations de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

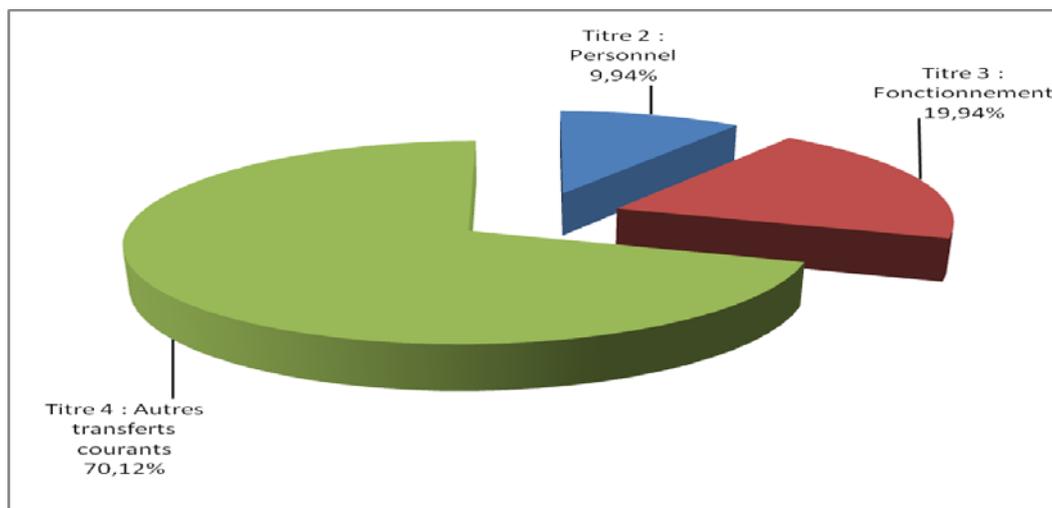
Dépenses communes hors dotation	2004		2005		2006		Evolution 06/05 %	Part en 2006 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	16,13	10,56	11,41	18,12	8,06	20,38	12,44	9,94
Titre 3 : Fonctionnement	44,92	40,10	41,34	39,49	42,80	40,87	3,50	19,94
Titre 4 : Autres transferts courants	56,47	51,03	40,06	59,13	62,41	143,77	143,15	70,12
<b>Total</b>	<b>117,53</b>	<b>101,70</b>	<b>92,80</b>	<b>116,74</b>	<b>113,27</b>	<b>205,02</b>	<b>75,61</b>	<b>100</b>

Les dépenses communes évoluent à la hausse entre 2004 et 2006. Elles ont augmenté de 15,04 milliards de FCFA entre 2004 et 2005 et de 88,28 milliards de FCFA entre 2005 et 2006.

Les dépenses communes ont connu une croissance pour tous les titres entre 2005 et 2006. Les dépenses communes de transfert qui représentent 70,12% de la section ont enregistré la plus forte augmentation. Leur taux d'évolution s'établit à 143,15% en 2006.

L'illustration des parts respectives des différents postes de dépenses communes figure au graphique n° 17 ci-après.

**Graphique n°17 : Répartition des dépenses communes hors dotations**



## C<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des moyens des services ont été réalisées en 2006 pour un montant de 297,97 milliards de F CFA. Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation s'établit à 81,62%.

Le tableau n° 36 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services en 2006.

**Tableau 36 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2006**

Actions	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Part %
Administration générale	70 621 698 559	63 820 384 771	90,37%	21,42
Economique	216 743 912 887	170 292 285 744	78,57%	57,15
Culturelle et sociale	77 691 251 758	58 772 136 281	75,65%	19,72
Dépenses à régulariser		5 084 571 066		1,71
<b>Total</b>	<b>365 056 863 204</b>	<b>297 969 377 862</b>	<b>81,62%</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement des moyens des services sont effectuées notamment par les ministères de l'Action économique qui absorbent 57,15% du total et de l'Action « Administration générale » dont la part dans le total s'élève à 21,42%.

- **Action « Administration générale »**

D'un montant de 63,82 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement de l'Action « Administration générale » concernent les ministères figurant au tableau n° 37 ci-après.

**Tableau n° 37 : Dépenses d'investissement de l'Action administration générale**

*En milliards de FCFA*

Sections	2004		2005		2006		Taux d'exécution %	Evolution 06/05 %	Part %
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Primature	1,05	0,87	2,71	1,29	6,82	4,11	60,27	217,70	6,45
M.Aff.Etrangères	2,99	2,13	6,77	3,99	5,60	3,99	71,26	0,00	6,25
M. Forces Armées	10,61	8,94	18,26	14,52	22,10	19,99	90,45	37,63	31,32
M. Intérieur	14,84	8,07	19,71	18,41	26,00	27,92	107,40	51,62	43,75
M. Justice	3,78	1,84	4,58	5,20	6,93	5,49	79,27	5,59	8,61
M. Fonction Pub	1,68	1,12	1,73	0,95	2,75	1,94	70,62	104,72	3,04
M. relation avec les institu.	-	-	-	-	0,05	0,02	44,24	Na	0,03
M. Coopérat. Decent Plan reg	-	-	0,37	0,19	0,37	0,35	94,30	83,02	0,55
Entrep. Féminin	1,00	1,00					Na	Na	0,00
M. Sénégalais Extérieur	-	-	-	-	-	-	Na	Na	0,00
<b>Total</b>	<b>35,95</b>	<b>23,97</b>	<b>54,12</b>	<b>44,57</b>	<b>70,62</b>	<b>63,82</b>	<b>90,37</b>	<b>43,19</b>	<b>100</b>

Les investissements des ministères en charge de l'action administration générale, exécutés à 90,37% en 2006, augmentent d'année en année entre 2004 et 2006. Par rapport à 2005, le taux d'évolution est de 43,19% en 2006. La plus grosse part de ces dépenses, soit 43,75%, revient au ministère de l'Intérieur. Le ministère des Forces armées a une part de 31,32% des dépenses. Toutefois, l'évolution la plus importante en 2006 est réalisée par la Primature pour un taux de 217,70%, soit presque quatre fois les dépenses de 2005.

- **Action économique**

En 2006, les investissements destinés à l'action économique s'élèvent à un montant de 170,29 milliards de FCFA contre 164,42 milliards de FCFA en 2005. L'évolution de ces dépenses entre 2004 et 2006 est indiquée au tableau n° 38 ci-après.

**Tableau n° 38 : Dépenses d'investissement de l'Action économique de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Sections	2004		2005		2006		Taux d'exécution %	Evolution 06/05 %	Part %
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M. Economie maritime	5,90	3,61	6,00	4,29	5,53	5,08	<b>91,87</b>	<b>18,35</b>	<b>2,98</b>
M. Equipement et Transport	38,66	33,16	58,49	50,03	40,85	39,39	<b>96,43</b>	<b>-21,27</b>	<b>23,13</b>
M. Agriculture et Hydraul.	45,84	35,07	49,28	47,61	39,71	32,03	<b>80,65</b>	<b>-32,73</b>	<b>18,81</b>
M.E.F	23,17	18,94	22,14	20,21	36,91	27,33	<b>74,04</b>	<b>35,21</b>	<b>16,05</b>
M. Artisanat et I.	2,69	1,36	1,11	0,60	1,54	0,56	<b>36,65</b>	<b>-5,40</b>	<b>0,33</b>
M. Commerce	0,15	0,15	0,68	0,68	0,20	0,03	<b>15,00</b>	<b>-95,57</b>	<b>0,02</b>

M.Urbanisme et Aménag. Terr	11,81	5,66	8,45	1,84	4,79	1,77	<b>37,09</b>	<b>-3,39</b>	<b>1,04</b>
M.Mines, Energie	8,72	8,19	4,51	4,56	6,37	6,04	<b>94,74</b>	<b>32,47</b>	<b>3,54</b>
M.Habitat	40,42	39,29	54,44	32,90	78,43	57,36	<b>73,13</b>	<b>74,35</b>	<b>33,68</b>
M.Tourisme	<b>1,31</b>	<b>0,63</b>	2,28	1,72	2,42	0,71	<b>29,23</b>	<b>-58,70</b>	<b>0,42</b>
<b>Total</b>	<b>178,67</b>	<b>146,06</b>	<b>207,38</b>	<b>164,42</b>	<b>216,74</b>	<b>170,29</b>	<b>78,57</b>	<b>3,57</b>	<b>100</b>

Avec un taux d'exécution de 78,57%, les investissements relatifs à l'action économique ont régulièrement augmenté entre 2004 et 2006. Durant la gestion 2006, ils ont évolué de 3,57% par rapport à 2005.

Les parts les plus importantes concernent le ministère de l'Habitat avec 33,68%, le ministère de l'Équipement et des transports avec 23,13%, le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique avec 18,81% et le ministère de l'Économie et des Finances avec 16,05%.

Les ministères dont les dépenses ont le plus fortement augmenté en 2006 sont le ministère de l'Habitat pour 74,35%, le ministère de l'Économie et des Finances pour 35,21% et le ministère des Mines et de l'Énergie pour 32,47%.

Les ministères dont les dépenses ont le plus fortement baissé en 2006 sont le ministère du Commerce pour -95,57%, le ministère du Tourisme pour -58,70% et le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique pour -32,73%.

- **Action culturelle et sociale**

Les ministères de l'action culturelle et sociale ont réalisé, en 2006, des dépenses d'investissement d'un montant total de 58,77 milliards de F CFA. L'évolution et la répartition de ces dépenses durant les trois dernières années figurent au tableau n° 39 ci-dessous.

**Tableau n° 39: Dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2004 à 2006**

*En milliards de FCFA*

Sections	2004		2005		2006		Taux d'exécution %	Evolution 06/05 %	Part%
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M.Education	25,59	16,76	18,29	16,44	19,21	16,89	87,95	2,75	28,74
M.Recherche	0,07	0,00	0,30	0,01	0,90	0,32	35,58	3454,46	0,54
M.Sport	2,21	0,55	1,20	1,61	1,53	0,82	53,52	-49,05	1,40
M.Culture	2,25	0,97	1,71	0,74	1,52	0,75	49,65	1,12	1,28
M. Santé et Prévention	16,92	7,80	15,01	11,17	15,05	13,72	91,14	22,84	23,34
M.Jeunesse	1,54	1,41	1,47	0,94	2,42	1,82	75,17	94,51	3,10
M.Envir et protec. Nature	4,76	2,48	2,73	6,84	9,49	6,93	72,97	1,24	11,79
M.Solidarité nationale	0	0	0	0	0,35	0,00	0,00	Na	0,00
Fem. Famille et dev Soc.	3,33	2,24	4,40	3,44	4,67	2,83	60,54	-17,77	4,81

Enseig. Tech et form. Prof			0,15	0,00	1,99	0,64	32,09	Na	1,09
Plan et Dev durable	1,48	0,55	0,68	0,55	1,21	0,77	63,46	39,64	1,31
Elevage	6,85	1,71	2,81	1,71	4,69	2,08	44,39	21,74	3,54
Info, Coop panaf	14,15	0,00	-2,82	0,97	2,06	1,53	74,17	57,29	2,60
PME et Micro finances	0,73	0,70	0,56	0,56	0,00	0,00	Na	-100	0,00
Col. Locales et décentralisation			6,96	6,25	0,02	0,00	0,00	-100	0
Poste et télécom.			0,08	0,01	0,14	0,03	20,27	99,89	0,05
NEPAD, Intégra. Eco. Polit bone gouv.					0,10	0,06	61,89	Na	0,11
Prévention Hygiène pub Ass.			2,91	2,77	6,91	6,11	88,46	120,63	10,4
M. Cadre de vie et loisirs					0,10	0,00	0,00	Na	0,00
Hydraulique					3,54	2,03	57,25	Na	3,45
. Artisanat					0,65	0,63	97,69	Na	1,08
Réseau Hydr. Cours d'eau bassin					1,15	0,82	71,60	Na	1,40
<b>Total</b>	<b>79,88</b>	<b>35,16</b>	<b>56,44</b>	<b>54,01</b>	<b>77,69</b>	<b>58,77</b>	<b>75,65</b>	<b>8,82</b>	<b>100</b>

Exécutées à 75,65% en 2006, les dépenses d'investissement des ministères de l'action culturelle et sociale ont augmenté de 4,76 milliards de FCFA par rapport à 2005, ce qui représente un taux d'évolution de 8,82%.

Les parts les plus importantes concernent le ministère de l'Education avec 28,74%, le ministère de la Santé et de la Prévention avec 23,34% et le ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature avec 11,79%.

Les ministères dont les dépenses ont le plus fortement augmenté sont le ministère de la Recherche scientifique pour 3454,46%, le ministère de la Prévention, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement pour 120,63%, le ministère des Postes et des Télécommunications pour 99,89% et le ministère de la Jeunesse pour 94,51%.

Parmi les ministères ayant réalisé des dépenses d'investissement en 2005 et en 2006, les ministères dont les dépenses ont le plus fortement baissé sont le ministère des Sports pour 49,05% et le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social pour 17,77%.

### **c<sub>3</sub> – Comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement des moyens des services**

Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères dans le contexte de l'année 2006 marquée par la révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté se répartissent comme illustré au tableau n° 40 ci-dessous.

**Tableau n° 40: Tableau comparatif des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2006**

*En milliards de F CFA*

Actions	Dépenses courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le total (A) ou (B) en pourcentage	
				Courantes	Investissements
Action administration générale	175,32	63,82	239,14	24,37	21,42
Action économique	43,18	170,29	213,47	6,00	57,15
Action culturelle et sociale	291,51	58,77	350,28	40,52	19,72
Dépenses communes	205,02	-	205,02	28,50	0,00
Dépenses à régulariser	4,39	5,08	9,48	0,61	1,71
<b>Total</b>	<b>719,42</b>	<b>297,97</b>	<b>1 017,39</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

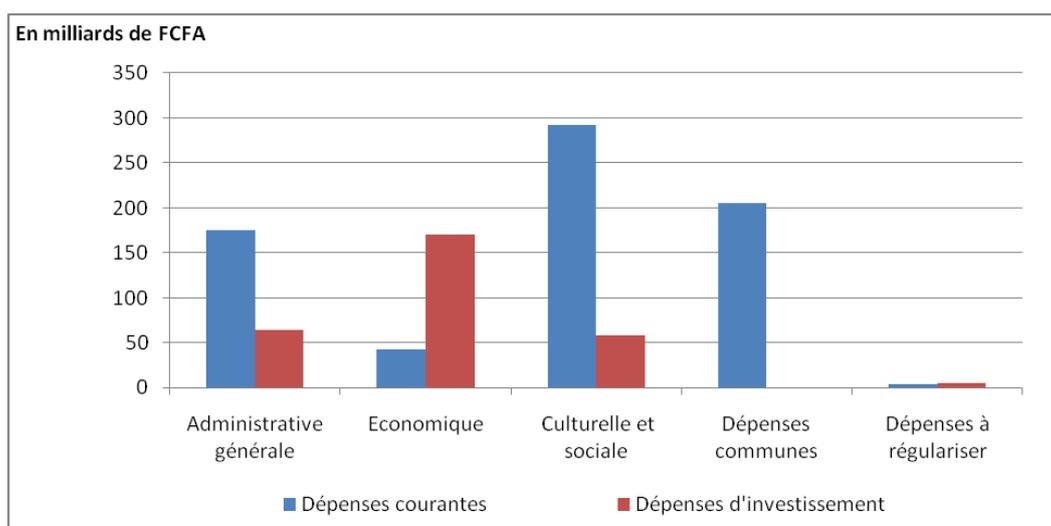
Dans ce tableau, les dépenses budgétaires hors dette publique s'élèvent au montant de 1017,39 milliards de F CFA dont 297,97 milliards de F CFA pour les dépenses d'investissement et 719,42 milliards de F CFA pour les dépenses courantes.

Les ministères poursuivant une mission culturelle et sociale réalisent la part la plus importante des dépenses courantes, soit 40,52%. Ils totalisent également le montant le plus important des dépenses courantes et d'investissements agrégés, soit 350,28 milliards de F CFA.

Les ministères dont la mission est relative à l'Action économique réalisent la part la plus importante des dépenses d'investissement, soit 57,15%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action est illustrée au graphique n° 18 ci-après.

## Graphique n° 18 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services



### 2.2.2 - Les dépenses sur ressources externes

Les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées par la LFR au montant de 327,4 milliards de F CFA. Elles ont été exécutées à 110,6 milliards de F CFA. Leur répartition par secteur est indiquée au tableau n° 41 ci-dessous.

Tableau n° 41 : Prévisions et réalisations des tirages en 2006

En FCFA

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution%
Primaire	71 020 000 000	30 310 071 116	40 709 928 884	42,68
Secondaire	22 362 000 000	12 685 917 567	9 676 082 433	56,73
Tertiaire	107 037 000 000	25 027 680 123	82 009 319 877	23,38
Quatenaire	126 953 000 000	42 548 897 244	84 404 102 756	33,52
<b>Total</b>	<b>327 372 000 000</b>	<b>110 572 566 050</b>	<b>216 799 433 950</b>	<b>33,78</b>

L'exécution des investissements sur ressources extérieures dégage des tirages non effectués pour un montant de 216,8 milliards de FCFA. Le taux d'exécution global est de 33,78%.

Le secteur secondaire réalise le taux d'exécution sectoriel le plus important, soit 56,73%. Il est suivi du secteur primaire qui réalise 42,68%.

#### 2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

La répartition des investissements en emprunts et subventions est illustrée par le tableau n° 42 ci-après.

**Tableau n°42 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2006**

*En FCFA*

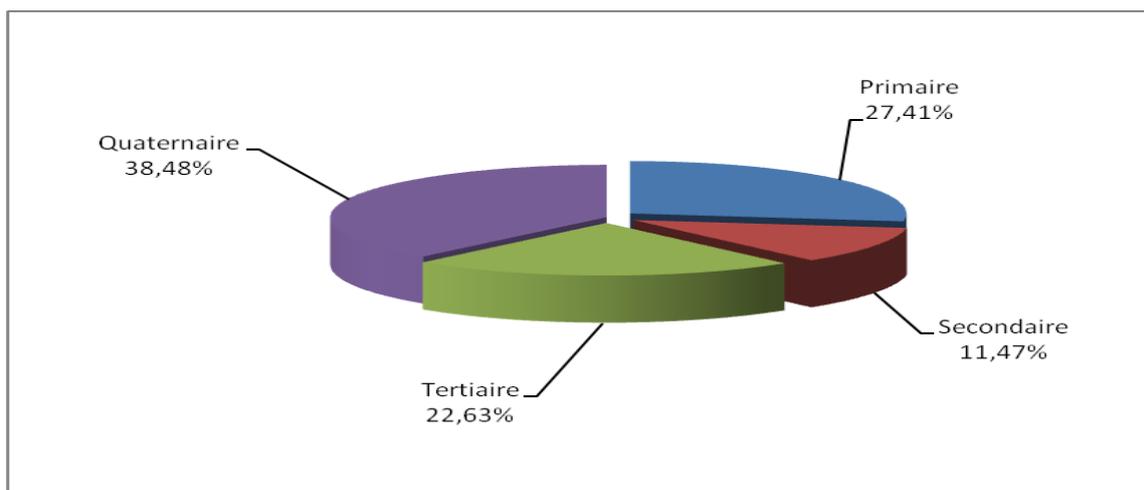
Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	22 974 213 631	7 335 857 485	30 310 071 116	27,41
Secondaire	7 052 665 124	5 633 252 443	12 685 917 567	11,47
Tertiaire	14 895 858 455	10 131 821 668	25 027 680 123	22,63
Quatenaire	23 981 486 824	18 567 410 420	42 548 897 244	38,48
<b>Total</b>	<b>68 904 224 034</b>	<b>41 668 342 016</b>	<b>110 572 566 050</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 110,6 milliards de FCFA se répartissent en dépenses sur emprunts pour un montant de 68,9 milliards de FCFA et sur subventions pour 41,7 milliards de FCFA.

La part du secteur quaternaire sur le total des dépenses est de 38,48%. Il est suivi du secteur primaire qui bénéficie de 27,41% des dépenses et du secteur tertiaire qui totalise 22,63% des dépenses. Le secteur secondaire réalise la plus faible part avec 11,47% des dépenses.

Le graphique n° 19 qui suit illustre cette répartition.

**Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2006**



Les investissements sur ressources externes ont bénéficié à tous les secteurs.

### **A - Secteur primaire**

Le secteur primaire, deuxième bénéficiaire des investissements sur ressources externes, a réalisé des dépenses d'un montant de 30,31 milliards de FCFA.

La répartition par activité sous sectorielle figure au tableau n° 43 ci-dessous.

**Tableau n°43 : Dépenses par activité du secteur primaire en 2006***En FCFA*

Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	13 124 813 013	322 613 101	<b>13 447 426 114</b>	44,37
Elevage	2 997 515 716	151 216 879	<b>3 148 732 595</b>	10,39
Eaux & Forêts	1 441 144 940	735 884 702	<b>2 177 029 642</b>	7,18
Pêche	-	-	-	-
Hydraulique rurale et agricole	2 359 423 438	3 389 523 374	<b>5 748 946 812</b>	18,97
Etudes & Recherche primaire	-	-	-	-
Appui-Renf et A.T.Primaire	3 051 316 524	2 736 619 429	<b>5 787 935 953</b>	19,10
<b>Total Secteur Primaire</b>	<b>22 974 213 631</b>	<b>7 335 857 485</b>	<b>30 310 071 116</b>	<b>100</b>

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses du secteur sur ressources externes, avec une part de 44,37%. Le second rang est occupé par le sous secteur « appui-renforcement et assistance technique au secteur primaire » pour 19,10% des dépenses totales. Le sous secteur «hydraulique rurale et agricole » réalise des dépenses pour 18,97% du total des dépenses. La part la plus faible concerne les dépenses des Eaux et Forêts pour 7,18%.

Toutes les activités sous sectorielles, à l'exception de l'hydraulique rurale et agricole, ont effectué des tirages sur emprunts supérieurs aux subventions. Le total des emprunts représente plus du triple du total des subventions.

### **B - Secteur secondaire**

Les dépenses du secteur secondaire s'élèvent à un montant total de 12,68 milliards de FCFA, soit 11,47% du total des dépenses d'investissement sur financements extérieurs.

La répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur secondaire figure au tableau n° 44 ci-dessous.

**Tableau n°44 : Dépenses par activité du secteur secondaire en 2006***En FCFA*

Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Mines	-	-	-	Na
Industries	-	-	-	Na
Artisanat	-	-	-	Na
Energies classiques/renouvelables	1 458 119 832	-	<b>1 458 119 832</b>	11,49
Appui-Renf et A.T.Secondaire	5 594 545 292	5 633 252 443	<b>11 227 797 735</b>	88,51
<b>Total Secteur secondaire</b>	<b>7 052 665 124</b>	<b>5 633 252 443</b>	<b>12 685 917 567</b>	<b>100</b>

Les dépenses sur ressources externes des investissements du secteur secondaire ont concerné deux activités sous sectorielles à savoir l'Appui-Renforcement et Assistance technique secondaire et les Energies classiques/renouvelables. L'Appui-Renforcement et Assistance technique secondaire a bénéficié de dépenses d'un montant total de 11,23 milliards de FCFA constitué de 5,63 milliards de FCFA de subventions et de 5,59 milliards de FCFA d'emprunts. Cette activité a mobilisé 88,51% des ressources externes du secteur.

Les dépenses relatives aux énergies renouvelables s'établissent à 1,46 milliard de F CFA constitué uniquement d'emprunts et représentent 11,49% des dépenses totales du secteur.

### C - Secteur tertiaire

Les dépenses du secteur tertiaire sont d'un montant de 25,03 milliards de FCFA, soit 22,63% du total des dépenses d'investissement sur ressources externes.

Le tableau n° 45 ci-dessous présente la répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur tertiaire.

**Tableau n°45 : Dépenses par activité du secteur tertiaire en 2006**

<i>En FCFA</i>				
Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Commerce	-	-	-	Na
Tourisme	-	-	-	Na
Transports routiers	8 930 865 393	6 774 000 705	<b>15 704 866 098</b>	62,75
Transports maritimes	-	3 357 820 963	<b>3 357 820 963</b>	13,42
Appui-Renf et A.T.Tertiaire	5 964 993 062	-	<b>5 964 993 062</b>	23,83
<b>Total Secteur Tertiaire</b>	<b>14 895 858 455</b>	<b>10 131 821 668</b>	<b>25 027 680 123</b>	<b>100</b>

Les investissements sur emprunts ou subventions extérieurs ont été destinés aux transports routiers pour 62,75%, à l'appui-renforcement et assistance technique du secteur pour 23,83% et aux transports maritimes pour 13,42% constitués uniquement de subventions. Les investissements du secteur sont financés par des emprunts d'un montant de 14,89 milliards de FCFA et par des subventions d'un montant de 10,13 milliards de F CFA.

### D - Secteur quaternaire

Les dépenses d'investissement sur ressources externes du secteur quaternaire s'élèvent à 42,55 milliards de FCFA, soit 38,48% du total des dépenses. Le tableau n° 46 ci-dessous présente la répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur quaternaire.

**Tableau n°46 : Dépenses par activité du secteur quaternaire en 2006**

<i>En FCFA</i>				
Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	12 908 989 306	794 709 748	<b>13 703 699 054</b>	32,21
Culture-Jeunesse et Sport	-	77 880 400	<b>77 880 400</b>	-
Habitat & Urbanisme	-	2 755 448 021	<b>2 755 448 021</b>	6,48
Santé & Nutrition	3 799 368 966	7 834 376 778	<b>11 633 745 744</b>	27,34
Education & Formation	2 142 153 806	5 362 270 774	<b>7 504 424 580</b>	17,64
Développement Social	5 130 974 746	785 664 163	<b>5 916 638 909</b>	13,91
Equipements administratifs	-	-	-	-
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	-	957 060 536	<b>957 060 536</b>	2,25
<b>Total Secteur Quaternaire</b>	<b>23 981 486 824</b>	<b>18 567 410 420</b>	<b>42 548 897 244</b>	<b>100</b>

Le sous secteur Hydraulique urbaine-Assainissement a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur pour un montant de 13,70 milliards de F CFA représentant 32,21% du total des dépenses du secteur.

Le deuxième sous secteur bénéficiaire des investissements sur ressources externes est celui de la Santé et de la Nutrition. Ses dépenses s'élèvent à 11,63 milliards de F CFA, soit 27,34% des dépenses du secteur.

Il est suivi du sous secteur Education et Formation qui a réalisé des dépenses d'un montant de 7,50 milliards de F CFA, soit 17,64% des dépenses du secteur.

Ces trois sous-secteurs totalisent 77,19% du secteur quaternaire.

### 2.2.2.2 - Dépenses par bailleurs

Les 110,6 milliards de F CFA mobilisés en 2006 pour les dépenses d'investissement proviennent des emprunts (68,90 milliards de FCFA) et des subventions (41,67 milliards de FCFA) accordés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux figurant au tableau n° 47 ci-dessous.

**Tableau n°47 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2006**

*En F CFA*

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
ACBF	-	100 000 000	100 000 000	0,09
ACDI	-	1 282 720 975	1 282 720 975	1,16
AID	35 157 852 239	990 577 264	36 148 429 503	32,69
BDEA	2 394 024 043	-	2 394 024 043	2,17
BEI	655 957 000	-	655 957 000	0,59
BELG	-	3 791 104 326	3 791 104 326	3,43
BID	7 096 887 871	-	7 096 887 871	6,42
BOAD	1 821 504 771	-	1 821 504 771	1,65
CFD	-	9 089 801 702	9 089 801 702	8,22
FAD	6 214 983 053	138 762 343	6 353 745 396	5,75
FED	-	9 063 436 378	9 063 436 378	8,20
FEM	-	522 883 952	522 883 952	0,47
FIDA	3 684 227 538	-	3 684 227 538	3,33
FKDEA	6 762 555 811	-	6 762 555 811	6,12
FND	3 827 642 035	-	3 827 642 035	3,46
FSAU	153 622 302	-	153 622 302	0,14
FSP	-	213 000 750	213 000 750	0,19
GTZ	-	2 324 970 258	2 324 970 258	2,10
KFW	-	4 484 705 002	4 484 705 002	4,06
OPEP	1 134 967 371	-	1 134 967 371	1,03
PNUD	-	117 700 000	117 700 000	0,11
USAID	-	9 548 679 066	9 548 679 066	8,64
<b>TOTAL</b>	<b>68 904 224 034</b>	<b>41 668 342 016</b>	<b>110 572 566 050</b>	<b>100</b>

Quatre partenaires financiers ont contribué à la réalisation de plus de la moitié des investissements sur ressources externes. En effet, les tirages AID, USAID, CFD et FED représentent 57,75% du total des investissements.

L'AID qui est le premier partenaire par ordre d'importance des financements a contribué pour un montant de 36,15 milliards de FCFA dont 35,15 milliards de FCFA de prêts. Sa contribution représente 32,69% du total des financements.

L'USAID, la CFD et le FED dont les concours sont uniquement constitués de subventions ont participé au financement des investissements pour des parts respectives de 8,64%, 8,22% et 8,20%. Leur contribution globale s'élève à 27,70 milliards de FCFA.

Au total, en 2006, les dépenses en capital du budget général, financées sur ressources internes et sur ressources externes s'élèvent à un montant de 448,18 milliards de FCFA dont 337,61 milliards de FCFA sur ressources internes et 110,57 milliards de FCFA sur ressources externes.

Le tableau n° 48 ci-dessous présente l'évolution des dépenses en capital, toutes sources confondues, sur les quatre dernières gestions.

**Tableau n°48 : Evolution des dépenses d'investissement de 2003 à 2006**

*En milliards de F CFA*

Nature des crédits	2003	2004	2005	2006	Evolution (%)		
					2004/2003	2005/2004	2006/2005
Crédits de paiement	192,3	213,3	285,88	337,61	10,92	34,03	18,09
Tirages	132,9	199,63	154,56	110,57	50,21	-22,58	-28,46
<b>Total</b>	<b>325,2</b>	<b>412,93</b>	<b>440,44</b>	<b>448,18</b>	<b>26,98</b>	<b>6,66</b>	<b>1,76</b>

Les dépenses d'investissement augmentent sur toute la période 2003-2006.

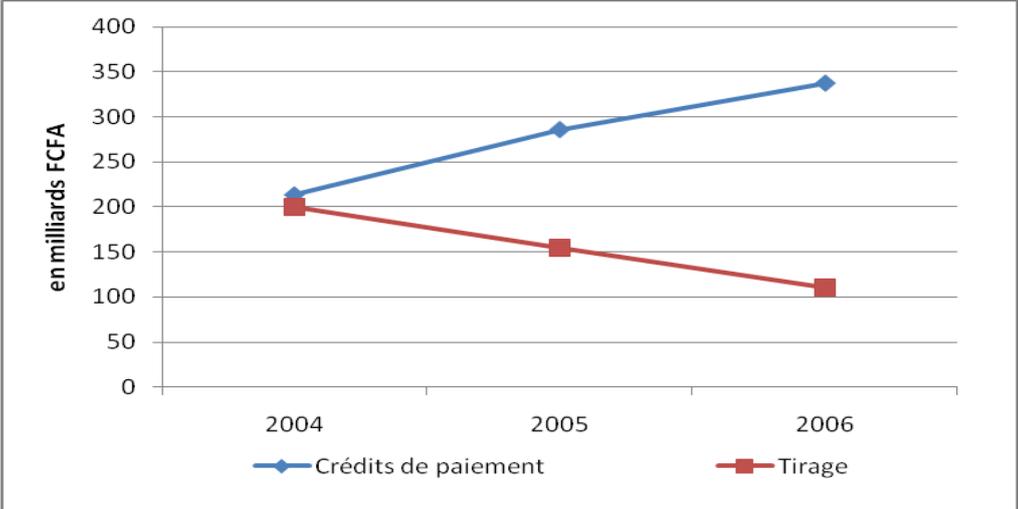
Les investissements sur ressources internes augmentent chaque année suivant un taux qui atteint 34,03% en 2005 avant de retomber à 18,09% en 2006.

Quant aux investissements sur ressources externes, elles restent sur une tendance à la baisse à partir de 2004. Ainsi, leur taux d'évolution est négatif en 2005 et 2006 où il s'établit respectivement à -22,58% et -28,46%.

En 2006, les dépenses d'investissement sur ressources internes représentent plus du triple des dépenses d'investissement sur ressources externes.

Le graphique n° 20 ci-après illustre cet effet ciseau de ces deux catégories de dépenses sur les trois dernières années.

Graphique n°20 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2003 à 2006



## CHAPITRE II – OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2006, le compte de « prêts à divers organismes » et le compte « avances à deux ans aux établissements publics » n'ont enregistré aucune opération effective. Les comptes d'opérations monétaires, les comptes de garanties et d'avals et le compte « avances à divers organismes » n'ont pas fonctionné en dépit des prévisions.

Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) ont été prévues en équilibre par la LFI pour un montant de 47,2 milliards de FCFA.

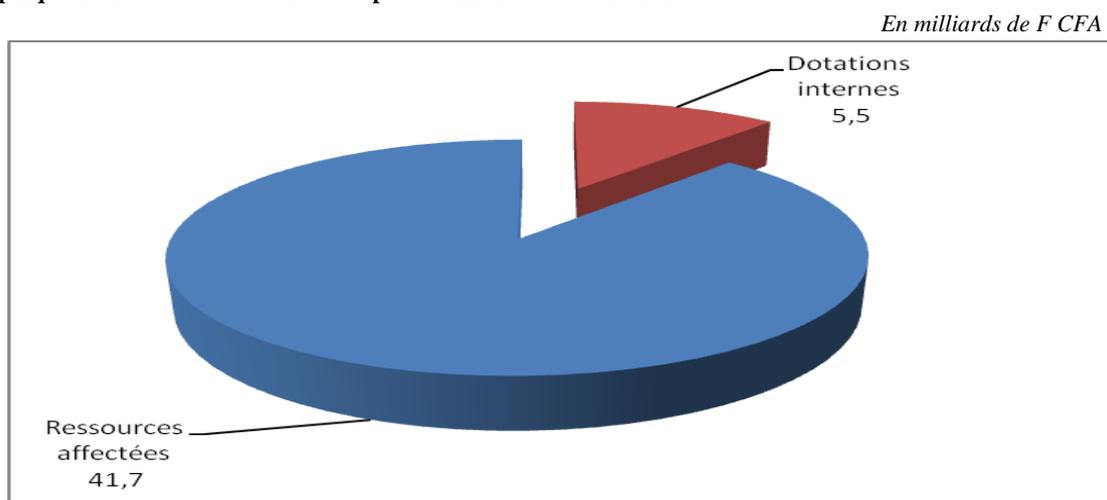
La LFR n'a pas modifié ces prévisions.

### 1. Ressources des Comptes spéciaux du Trésor

Les ressources des CST comprennent des ressources affectées pour un montant de 41,7 milliards de FCFA et une dotation du budget général pour un montant de 5,5 milliards de FCFA, dont 3,5 milliards pour les comptes « garanties et avals » et 2 milliards de FCFA pour les comptes de prêt.

La structure des recettes prévisionnelles des CST est illustrée par le graphique n° 21 ci-après.

Graphique n°21 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2006



A l'exécution, les recettes des CST s'établissent à 58,54 milliards de FCFA.

Le tableau n°49 suivant permet de faire une comparaison des prévisions et des réalisations de ces recettes, par catégories de comptes.

**Tableau n°49 : Comparaison des prévisions et des réalisations des recettes des CST en 2006***En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes		
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution%
Comptes d'affectation spéciale	35,38	47,97	135,6
Comptes de commerce	0,17	0,01	5,87
Comptes d'opérations monétaires	0,8	-	-
Comptes de prêts	5,65	3,87	68,49
Comptes d'avances	1,7	6,69	393,4
Comptes de garantie et d'avals	3,5	-	-
<b>Total</b>	<b>47,2</b>	<b>58,54</b>	<b>124,03</b>

Prévues pour un montant de 47,2 milliards de FCFA, les recettes globales ont été exécutées pour un montant de 58,54 milliards de FCFA, soit un taux de 124,03%. Cette performance est principalement portée par les recettes des comptes d'avances et des comptes d'affectation spéciale dont les taux de réalisation respectifs sont de 393,4% et de 135,6%. Ces deux catégories de comptes représentent 93,37% des recettes effectives des CST et enregistrent des plus-values de recettes de 12,59 milliards de FCFA pour les comptes d'affectation spéciale et de 4,99 milliards de FCFA pour les comptes d'avance.

En définitive, les recettes effectives des CST sont constituées globalement des ressources affectées car les dotations du budget général pour un montant de 5,5 milliards de F FCFA n'ont pas été ordonnancées.

L'exécution des CST a généré des plus-values de recettes d'un montant de 20.074.540.363 FCFA. En effet, sur des prévisions de recettes établies à 34 milliards de FCFA pour le Fonds national de retraite, à 0,18 milliard de FCFA pour les frais de contrôle des entreprises publiques et à 0,1 milliard de FCFA pour les avances à un an aux particuliers, les recouvrements enregistrés à ces comptes sont ressortis respectivement à 47,49 milliards de FCFA, 0,19 milliard de FCFA et 6,69 milliards de FCFA.

La répartition des plus-values de recettes de ces comptes d'affectation spéciale figure au tableau n°50 ci-après.

**Tableau n° 50 : Répartition des plus value de recettes des CST en 2006***En FCFA*

Intitulés	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Plus-value recettes (3) = (2) - (1)
Fonds national de retraite	34 000 000 000	47 486 799 034	13 486 799 034
Avances 1 an aux particuliers	100 000 000	6 687 741 329	6 587 741 329
<b>Total</b>	<b>34 100 000 000</b>	<b>54 174 540 363</b>	<b>20 074 540 363</b>

## 2. Charges des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les dépenses des CST s'établissent à 49,29 milliards de F CFA.

Le tableau n°51 suivant permet de faire une comparaison des prévisions et des réalisations de ces dépenses, par catégories de comptes.

**Tableau n° 51: Comparaison des prévisions et des réalisations des dépenses des CST en 2006**

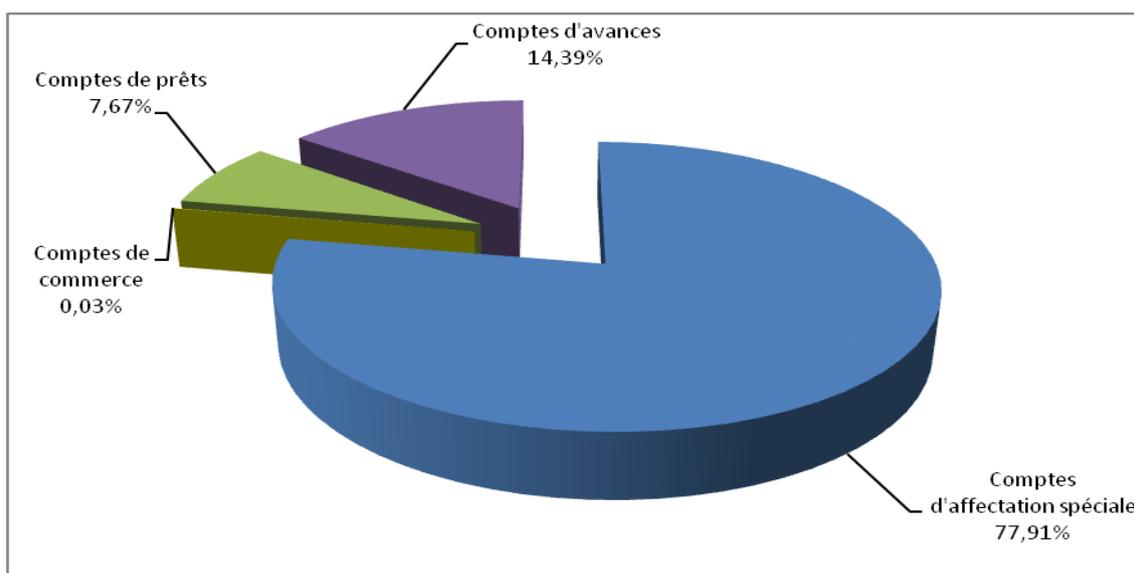
*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Dépenses		
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution%
Comptes d'affectation spéciale	35,38	38,40	108,54
Comptes de commerce	0,17	0,02	9,85
Comptes d'opérations monétaires	0,8	-	-
Comptes de prêts	5,65	3,78	66,93
Comptes d'avances	1,7	7,09	417,25
Comptes de garantie et d'aval	3,5	-	-
<b>Total</b>	<b>47,2</b>	<b>49,29</b>	<b>104,44</b>

Avec une prévision de 47,2 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées pour un montant de 49,29 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 104,44%.

La répartition des dépenses par catégorie de CST est illustrée au graphique n° 22 ci-dessous.

**Graphique n°22 : Structure des charges effectives des CST en 2006**



Une analyse de la structure des charges effectives montre que la part la plus importante des dépenses réalisées est imputable aux comptes d'affectation spéciale avec 38,40 milliards de FCFA, soit 77,91%.

Les charges effectives des comptes d'avances, des comptes de prêts et des comptes de commerce s'élèvent respectivement à 7,09 milliards de FCFA, 3,78 milliards de FCFA et 0,02 milliard de FCFA.

### 3. Solde des comptes spéciaux du Trésor

La situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor a fait ressortir un solde global de 9,25 milliards de F CFA. En effet, à l'exécution, les recettes des CST s'établissent à 58,54 milliards de F CFA et les dépenses à 49,29 milliards de F CFA.

Le tableau n° 52 ci-dessous présente l'évolution des soldes d'exécution des CST sur la période 2002-2006.

**Tableau n°52 : Solde des comptes spéciaux du Trésor de 2002 à 2006**

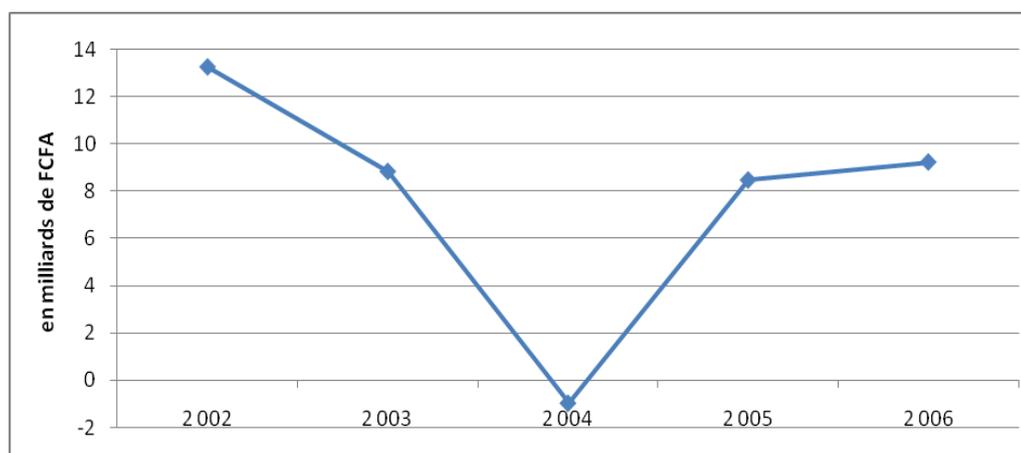
*En milliards de FCFA*

Années	2002	2003	2004	2005	2006
Solde CST	13,27	8,85	-0,95	8,49	9,25

Le solde d'exécution des CST s'est considérablement dégradé entre 2002 et 2004 passant de 13,27 à - 0,95 milliard de F CFA. Cependant, depuis 2004, il est constaté une nette amélioration avec un solde établi à 9,25 milliards de F CFA en 2006.

Toutefois, le solde en 2006 reste encore inférieur à son niveau de 2002 qui s'établissait à 13,27 milliards de F CFA. Le graphique n° 23 qui suit en donne une illustration.

**Graphique n°23 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor de 2002 à 2006**



Après avoir baissé de plus de quatorze milliards de FCFA entre 2002 et 2004, le solde a repris, en 2005, une tendance positive qui s'est confortée en 2006.

### 3.1. Comptes d'affectation spéciale

Pour des recettes et des dépenses qui s'établissent respectivement à 47,97 milliards de F CFA et 38,40 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale ont enregistré un solde créditeur de 9,57 milliards de F CFA. Le tableau n°53 qui suit compare la situation d'exécution des comptes d'affectation spéciale en 2005 et en 2006.

**Tableau n°53 : Comparaison des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale en 2005 et 2006**

*En milliards de FCFA*

Comptes d'affectation spéciale	Recettes			Dépenses			Solde 2006
	2005	2006	Variation %	2005	2006	Variation %	
Fonds National de retraite	42,84	47,49	10,84	35,48	37,62	6,04	9,865
Frais de contrôle des entreprises publiques	0,71	0,19	-73,50	0,71	0,24	-66,28	- 0,050
Caisse d'encouragement à la pêche	0,14	0,28	96,76	0,12	0,52	347,73	- 0,243
Fonds de lutte c/ incendies	0,13	0,02	-84,60	0,126	0,020	-84,33	-
<b>Total</b>	<b>43,82</b>	<b>47,97</b>	<b>9,48</b>	<b>36,43</b>	<b>38,40</b>	<b>5,41</b>	<b>9,57</b>

Globalement, le total des recettes et le total des dépenses ont augmenté entre 2005 et 2006. En ce qui concerne les recettes, elles s'établissent à 47,97 milliards de FCFA en 2006 contre 43,82 milliards de FCFA en 2005, soit une hausse de 4,15 milliards FCFA.

S'agissant des dépenses, leur montant passe de 36,43 à 38,40 milliards de FCFA entre 2005 et 2006, soit une augmentation de 1,97 milliard de FCFA.

Il en résulte une variation positive du solde des comptes d'affectation spéciale de 2,18 milliards de FCFA par rapport à 2005, qui s'explique par une progression légèrement plus importante des recettes (9,48%) sur les dépenses (5,41%) comme le montre le tableau n°53 ci-dessus.

En outre, l'analyse du tableau montre que le Fonds National de retraite est le seul compte à contribuer positivement au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

### 3.1.1. Le Fonds national de retraite (FNR )

Pour des prévisions en ressources et en charges de 34 milliards de F CFA, le FNR a connu un niveau de réalisation d'un montant de 47,49 milliards de F CFA en recettes et de 37,62 milliards de F CFA en dépenses.

La situation d'exécution du FNR est retracée pour les quatre dernières gestions au tableau n° 54 qui suit :

**Tableau n° 54 : Evolution du Fonds national de Retraite de 2003 à 2006**

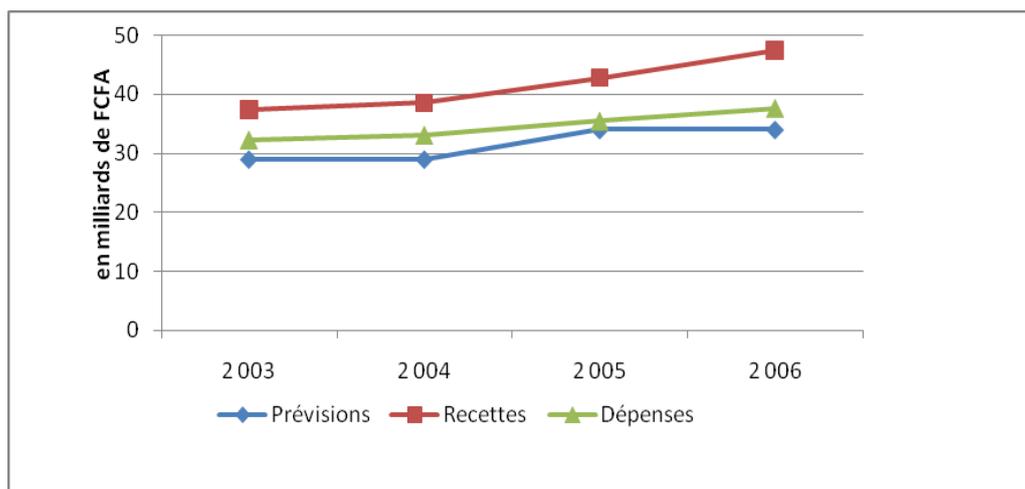
FNR	2003	2004	2005	2006	En milliards de FCFA	
					Evolution %	
					2005/2004	2006/2005
<b>Prévisions</b>	29	29	34	34	<b>17,24</b>	<b>0</b>
<b>Réalisations</b>						
<b>Recettes</b>	37,4	38,54	42,84	47,49	<b>11,16</b>	<b>10,84</b>
<b>Dépenses</b>	32,3	33,12	35,48	37,62	<b>7,13</b>	<b>6,04</b>
<b>Soldes</b>	<b>5,1</b>	<b>5,42</b>	<b>7,36</b>	<b>9,86</b>	<b>35,81</b>	<b>34,02</b>

A l'exécution, le solde du FNR s'établit à 9,86 milliards de F CFA en 2006. Ce solde qui est en progression constante depuis 2003 a contribué positivement à hauteur de 106,67% au solde global créditeur des comptes spéciaux du Trésor en 2006.

Le solde annuel du FNR a évolué de 34,02% entre 2005 et 2006 contre 35,81% entre 2004 et 2005.

Entre 2003 et 2006, les recettes et les dépenses de ce compte sont également sur une tendance à la hausse avec une progression plus importante des recettes. La courbe d'évolution des recettes, des dépenses et du solde du FNR de 2003 à 2006 est illustrée par le graphique n° 24 ci-dessous.

**Graphique n°24 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2003 à 2006**

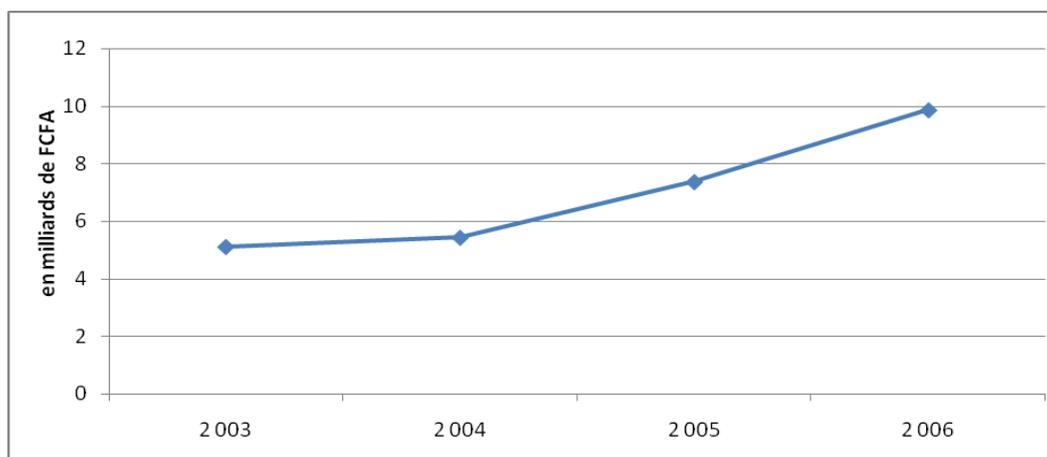


Les recettes et les dépenses effectives ont évolué presque parallèlement entre 2003 et 2006 avec une pente plus importante pour les recettes.

Il est constaté une nette amélioration des prévisions de dépenses du FNR qui se rapproche considérablement des dépenses exécutées en 2005 avec un écart de 1,48 milliard de F CFA. Cependant en 2006, l'écart s'est aggravé passant à 3,62 milliards de F CFA.

Le solde du FNR est sur une courbe d'amélioration durant la période considérée comme le montre le graphique n° 25 ci-dessous.

**Graphique n°25 : Evolution des soldes du FNR de 2003 à 2006**



D'année en année, le solde du FNR s'est régulièrement amélioré. Il a connu une augmentation de 4,76 milliards de F CFA entre 2003 et 2006 soit une progression de 93,33 %.

### **3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale**

Le compte « Fonds de lutte contre l'incendie » a dégagé un solde nul. Tel n'est pas le cas des comptes « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « Caisse d'encouragement à la pêche » qui ont dégagé respectivement des soldes débiteurs de 50 304 567 F CFA et de 242 596 516 F CFA.

### 3.2.- Autres comptes spéciaux du Trésor

Les autres comptes spéciaux du Trésor ont été exécutés à hauteur de 10,57 milliards de F CFA en recettes et 10,89 milliards de F CFA en dépenses, soit un solde global de - 0,32 milliard de F CFA.

Les recettes effectives de ces comptes spéciaux représentent 18,06% de l'ensemble des recettes des CST. Les dépenses réalisées représentent 22,09% du total des dépenses des CST.

#### 3.2.1. Les comptes de commerce

En 2006, seul le compte « Opération à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné au niveau des comptes de commerce. Ce compte a dégagé un solde négatif de 6,8 millions de F CFA avec des réalisations de 10 millions de F CFA en recettes et 16,8 millions de F CFA en dépenses.

#### 3.2.2. Les comptes de prêts

Ces comptes ont été exécutés à hauteur de 3,9 milliards de F CFA en recettes et 3,8 milliards de F CFA en dépenses, dégageant ainsi un solde positif de 0,1 milliard de F CFA.

Il faut souligner que seuls les comptes de prêts aux particuliers ont comptabilisé des opérations ; les autres comptes de prêts n'ont pas fonctionné en 2006.

L'évolution des opérations enregistrées aux comptes de prêts durant les gestions 2002 à 2006 est retracée au tableau n° 55 ci-après.

Tableau n°55 : Opérations des comptes de prêts de 2002 à 2006

*En F CFA*

Compte de prêts	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes	764 521 824	1 817 592 624	2 054 947 148	3 320 982 110	3 869 635 092
Dépenses	643 503 052	1 505 913 195	2 254 978 132	1 875 440 935	3 781 473 381
<b>Solde de la gestion</b>	<b>121 018 772</b>	<b>311 679 429</b>	<b>- 200 030 984</b>	<b>1 445 541 175</b>	<b>88 161 711</b>

Le solde des comptes de prêts s'est amélioré entre 2002 et 2003 avant de se dégrader en 2004 atteignant -0,2 milliard de FCFA. Il reprend la tendance positive en 2005, qui se confirme en 2006 malgré la baisse assez significative de 93,90%.

Il convient de signaler que la tendance à l'amélioration de la situation de ces comptes amorcée depuis 2005 n'est due qu'au solde créditeur du compte « Prêts aux particuliers ».

#### 3.2.3. Les comptes d'avances

Pour une prévision de 1,7 milliard de F CFA, les comptes d'avances ont connu un taux de réalisation de 394,11 % en recettes avec un recouvrement de 6,7 milliards de F CFA. Ce niveau d'exécution permet de constater une plus-value de recettes qui s'établit à 5 milliards de F CFA.

Les dépenses ont été exécutées à un taux de 417,64% correspondant à 7,1 milliards de F CFA. Le solde débiteur résultant des opérations de l'année s'élève à 0,4 milliard de F CFA et s'explique, pour l'essentiel, par les opérations réalisées au niveau du compte « avances 1 an aux particuliers ».

L'évolution du solde des comptes d'avances figure au tableau n° 56 ci-dessous qui couvre la période 2002 à 2006.

**Tableau n°56 : Opérations des comptes d'avances de 2002 à 2006**

*En F CFA*

Comptes d'avances	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes	4 891 425 033	5 211 690 409	5 297 409 869	6 489 595 700	6 687 741 329
Dépenses	4 945 088 692	5 265 713 753	11 586 128 869	6 844 949 380	7 093 239 302
<b>Solde de la gestion</b>	<b>-53 663 659</b>	<b>-54 023 344</b>	<b>- 6 288 719 000</b>	<b>-355 353 680</b>	<b>- 405 497 973</b>

Durant toute la période, les comptes d'avances ont connu un déficit, qui s'est aggravé en 2004 atteignant 6,28 milliards de F CFA. En 2005, les comptes d'avances restent encore sur un solde débiteur bien que le déficit soit réduit de 5,93 milliards de F CFA par rapport à 2004. Cette tendance à la dégradation du solde s'est poursuivie en 2006 avec l'aggravation du déficit à hauteur de 50 millions de F CFA.

S'agissant des recettes des comptes d'avances, la Cour a constaté qu'en 2006 comme durant la gestion précédente, une avance de 50 millions de F CFA a été encore accordée aux collectivités locales. En revanche, aucune recette n'est enregistrée aux comptes d'avances intéressés.

### 3.2.4. Les comptes de garanties et d'avaux

Pour des prévisions de 3,5 milliards de F CFA, les comptes de garanties et d'avaux n'ont enregistré aucune opération durant l'année 2006.

Le tableau n°57 qui suit présente l'évolution des opérations des comptes de garanties et d'avaux pour la période 2002 à 2006.

**Tableau n°57 : Opérations des comptes de garanties et d'avaux de 2002 à 2006**

*En FCFA*

Comptes de garantie et d'avaux	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes	12 687 173 343	3 500 000 000	-	-	-
Dépenses	3 500 000 000	-	-	-	-
<b>Solde de la gestion</b>	<b>9 187 173 343</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau ci-dessus montre que ces comptes n'ont pas fonctionné depuis 2004.

Toutefois, malgré sa demande par lettre n° 00510/CC/CABF/CCL du 21 janvier 2010, la Cour n'a pas reçu la situation détaillée des garanties et avaux en cours.

### **Recommandation n° 8**

**La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à lui produire, à l'avenir, la situation détaillée des garanties et avals antérieurs avec indication de la liste des bénéficiaires et des échéances.**

#### **4.- Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor**

L'article 25 de la LOLF dispose, dans sa première phrase: « sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances, le solde de chaque compte spécial est reporté d'année en année ».

En application de cette disposition qui donne à une loi de finances la faculté d'autoriser le non report du solde d'un compte spécial, l'article 9 de la loi de finances initiale a prévu que « pour 2006, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale ne sont pas reportables à l'exception du fonds national de retraite ».

C'est en application de cette disposition que le Ministère de l'Economie et des Finances a considéré les soldes débiteurs des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « caisse d'encouragement à la pêche » d'un montant total de 292 901 083 F CFA comme des pertes à transférer aux comptes permanents des découverts du Trésor.

Le tableau n° 58 suivant en donne les détails.

**Tableau n°58 : Pertes sur comptes spéciaux du Trésor en 2006**

*En F CFA*

<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Pertes</b>
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
Frais de contrôle des entreprises pub	188 268 259	238 572 826	-50 304 567
Caisse d'encouragement à la pêche	279 314 441	521 910 957	-242 596 516
<b>Total</b>	<b>487 260 843</b>	<b>780 161 926</b>	<b>-292 901 083</b>

**La première observation de la Cour est que l'autorisation de non report concerne les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale et non les soldes débiteurs.**

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, c'est la volonté d'assurer le fonctionnement correct du compte ainsi que le souci d'éviter les dérapages rendus possible par l'existence de moyens supplémentaires qui ont justifié un tel traitement du solde de ces comptes.

**Outre l'absence de base légale au transfert en perte des soldes débiteurs des comptes d'affectation spéciale, la Cour a une deuxième observation relative à la rédaction de l'article 25 de la LOLF.**

En effet, cet article dont la disposition est contenue dans la première phrase prévoit, dans la deuxième : « Toutefois, les pertes et profits constatés sur toutes catégories de comptes, à l'exception des comptes d'affectation spéciale, sont imputés aux résultats de l'année dans les conditions prévues à l'article 36 de la présente loi organique ».

Au vu de la disposition qui précède, mêmes les soldes débiteurs constatés en pertes pour les comptes figurant au tableau n°58 ci-dessus ne peuvent être transférés aux comptes permanents des découverts du Trésor.

La question qui mérite d'être posée est : Quel sort réserver à un solde constaté en perte sans être transféré aux comptes permanents des découverts du Trésor ?

Il résulte de cet énoncé que, contrairement au résultat des autres comptes spéciaux du Trésor, les pertes et profits des comptes d'affectation spéciale ne sont pas à transférer. Le principe du report leur est appliqué sauf volonté contraire du législateur.

<p><b>La rédaction du texte de l'article 25 de la LOLF doit être revue pour une meilleure cohérence du traitement des soldes des comptes d'affectation spéciale.</b></p>
--

Comme dans la rédaction actuelle, le texte ne fait pas de distinction entre solde débiteur et solde créditeur, le fait pour l'article 9 de la LFI de 2006 de limiter le report aux seuls soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale, excepté le FNR, signifie que tous les soldes des comptes d'affectation spéciale, excepté le solde créditeur du FNR sont considérés comme des pertes et profits. Cela est contraire à l'article 25 de la LOLF qui prévoit que les soldes de ces comptes sont reportés.

Les objectifs visés par le Ministère de l'Economie et des Finances, doivent être conjugués avec l'obligation de présenter et d'exécuter en équilibre les comptes d'affectation spéciale.

***Recommandation n°9***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de :***

***- veiller à ce que les comptes d'affectation spéciale fonctionnent conformément à la réglementation ;***

***-d'entamer une réflexion en vue de simplifier la rédaction de l'article 25 de LOLF afin d'en assurer une plus grande clarté.***

### CHAPITRE III : GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Selon le tableau figurant à la page 21 du projet de loi de règlement, la gestion des opérations de trésorerie de l'Etat a occasionné, durant l'année 2006, des pertes d'un montant total de 704 237 805 FCFA.

Le détail de ces pertes figure au tableau n° 59 ci-dessous.

**Tableau n° 59 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2006**

*En FCFA*

Opérations	Débit	Crédit	Pertes	Profit
Intérêts sur dépôt de particuliers	628 699 305	-	628 699 305	-
Remises aux débiteurs de timbres	9 945 657	-	9 945 657	-
Remboursement retenues à la source à régulariser	5 676 657	-	5 676 657	-
Frais de poursuite	59 916 186	-	59 916 186	-
<b>Total</b>	<b>704 237 805</b>	<b>-</b>	<b>704 237 805</b>	<b>-</b>

Pour la gestion 2006, les pertes constatées résultant de la gestion des opérations de trésorerie proviennent essentiellement des intérêts sur dépôts de particuliers pour un montant de 628 699 305 F CFA et des frais de poursuite pour un montant de 59 916 186 F CFA. Aucun profit n'a été enregistré durant la gestion.

La Cour constate, concernant le compte « Remises aux débiteurs de timbres » qu'un montant de 11.649.473 F CFA est enregistré en débit et en crédit au niveau de la balance générale des comptes alors que le tableau relatif aux pertes et profits résultant des opérations de trésorerie figurant aussi bien au PLR qu'au CGAF indique un débit de 9 945 657 F CFA et une perte d'égal montant.

Par ailleurs, au compte « Frais de poursuite », un montant de 62.865.242 F CFA est enregistré au débit et un montant de 63.087.166 FCFA au crédit au niveau de la balance générale des comptes alors que le tableau relatif aux pertes et profits résultant des opérations de trésorerie mentionne aussi bien au PLR qu'au CGAF un débit de 59 916 186 F CFA et une perte d'égal montant.

Ces écarts seraient dus, selon la Direction générale des Finances, à la non comptabilisation par l'ACCT des bordereaux de transferts des opérations y relatifs envoyés par les comptables centralisateurs.

La Cour relève que la régularisation par l'ACCT de ces écarts plus de trois ans après la fin de la gestion aurait dû se faire dans les conditions prévues à l'article 151 du décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique qui dispose que « les opérations de fin d'année et d'inventaire ainsi que les régularisations prévues par la loi de règlement sont prises en compte au titre du budget de l'année précédente jusqu'à la clôture du compte général de l'administration des finances fixée par le ministre chargé des finances ».

La régularisation des écarts constatés sur les opérations de trésorerie doit se faire dans la gestion en cours.

**Recommandation n°10**

*La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de rectifier dans la gestion en cours les discordances constatées sur les comptes « Remises aux débiteurs de timbres » et « Frais de poursuite ».*

*Sous réserve des écarts non contestés, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n° 60 ci-après.*

**Tableau n° 60 : Compte de résultat de l'année**

	<b>en F CFA</b>		
<b>Nature</b>	<b>Recettes/ Profits</b>	<b>Dépenses/ Pertes</b>	<b>Résultats</b>
Budget général	1 177 408 857 157	1 349 468 489 886	-172 059 632 729
Comptes Spéciaux du Trésor		292 901 083	-292 901 083
Opérations de trésorerie		704 237 805	-704 237 805
<b>Total</b>	<b>1 177 408 857 157</b>	<b>1 350 465 628 774</b>	<b>-173 056 771 617</b>

## **DEUXIEME PARTIE: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Cette partie est consacrée à l'examen de la régularité des opérations d'exécution des lois de finances sur la base des documents communiqués par le Ministère de l'Economie et des Finances.

### **CHAPITRE I: GESTION DU BUDGET GENERAL**

L'analyse de la gestion du budget général portera sur les crédits de la dette publique, des dépenses courantes et des dépenses d'investissement.

#### **1 - Gestion des crédits de la dette publique**

En 2006, les crédits ouverts pour la dette publique ont été modifiés par la loi de finances rectificative.

##### **1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

###### **1.1.1- Modification du montant des crédits**

Les crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique s'élèvent à 119,5 milliards de FCFA ainsi répartis : 87,8 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 31,7 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

La LFR a diminué les crédits alloués au paiement de la dette en les ramenant à 97,5 milliards de FCFA, soit une baisse de 22 milliards de FCFA.

Cependant, la ventilation du nouveau montant des crédits relatifs à la dette publique n'est pas indiquée par la LFR comme cela a été fait par la LFI. A cet égard, les annexes relatives à la décomposition de la dette publique ne figurent pas à la LFR.

###### **1.1.2 - Modification de la répartition des crédits**

La Cour n'a pas reçu d'acte réglementaire modifiant la répartition des crédits relatifs à la dette publique.

##### **1.2- Utilisation des crédits**

L'utilisation des crédits de la dette publique a été marquée par des dépassements.

###### **1.2.1 -Dépassements de crédits**

La Cour ne dispose pas de la répartition des prévisions rectifiées entre la dette intérieure et la dette extérieure pour analyser les dépassements par composantes.

Prévue en définitive à 97,5 milliards de FCFA et exécutée à 154,2 milliards de FCFA, la dette publique est marquée, dans sa gestion, par un dépassement global de 56,7 milliards de FCFA.

Cette gestion en dépassement devient récurrente parce qu'elle a également été constatée en 2004 et 2005. La sous estimation des prévisions en est une explication puisqu'on a noté une rectification à la baisse de la prévision initiale pour un montant de 22 milliards.

Cette situation met en cause la sincérité des prévisions.

### ***Recommandation n°11***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à la sincérité des prévisions relatives à la dette publique.***

#### **1.2.2 - Crédits non consommés**

L'exécution de la dette publique n'a pas donné lieu à des crédits non consommés.

## **2 - Gestion des crédits affectés aux dépenses courantes**

La gestion des crédits affectés aux dépenses courantes concerne les crédits des dépenses ordinaires hors dette publique, à savoir ceux relatifs aux dépenses de personnel, de fonctionnement et de transferts courants.

### **2.1- Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

#### **2.1.1- Modification du montant des crédits**

La LFR a maintenu les crédits relatifs aux dépenses de personnel à leur montant initial. En revanche, elle a modifié à la hausse les crédits afférents au fonctionnement et aux transferts en les portant respectivement à 204,7 milliards de F CFA et à 173,5 milliards de F CFA. Ainsi l'augmentation des crédits s'élève à 7,5 milliards de F CFA pour les dépenses de fonctionnement et à 9,2 milliards de F CFA pour les dépenses de transfert.

#### **2.1.2 - Modification de la répartition des crédits**

Les modifications réglementaires de crédits prévues par la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances portent sur la répartition des crédits et ont pour objet : la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Les actes de gestion modifiant les crédits ont touché tous les titres relatifs aux dépenses courantes comme l'indiquent le tableau n° 61 et le graphique n° 26 ci-après.

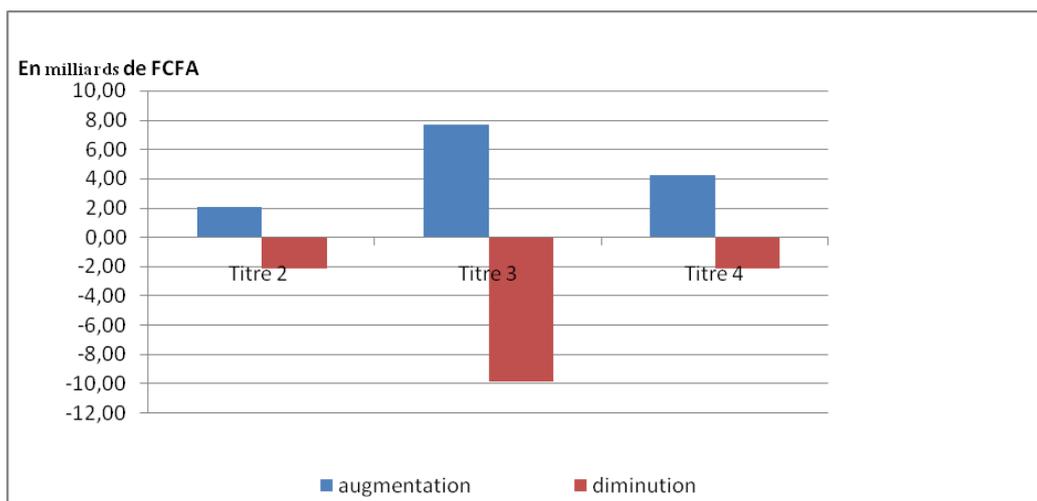
**Tableau n° 61 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2006**

*En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	augmentation	diminution	augmentation	diminution	augmentation	diminution	augmentation	diminution
Titre 2	1,69	0,00	0,41	-0,09	0,00	-2,02	2,10	-2,10
Titre 3	6,06	0,00	1,65	-4,20	0,00	-5,63	7,71	-9,82
Titre 4	0,20	0,00	4,03	-0,51	0,00	-1,60	4,23	-2,12
<b>Total</b>	<b>7,95</b>	<b>0,00</b>	<b>6,09</b>	<b>-4,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-9,25</b>	<b>14,04</b>	<b>-14,04</b>
<b>Part sur total %</b>	<b>56,61</b>	<b>0</b>	<b>43,39</b>	<b>34,13</b>	<b>0</b>	<b>65,87</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les modifications des crédits alloués aux dépenses courantes s'équilibrent à 14,04 milliards de FCFA. Les augmentations concernent notamment les dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics pour 6,06 milliards de FCFA et les dépenses de transfert des ministères pour 4,03 milliards de FCFA. Quant aux diminutions, elles sont relatives principalement aux dépenses communes pour un montant 9,25 milliards de FCFA et à celles des ministères à hauteur de 4,79 milliards de FCFA.

**Graphique n° 26 : Modifications réglementaires par titre en 2006**



Il ressort du graphique ci-dessus que l'essentiel des réductions et des augmentations ont été opérées au niveau des dépenses de fonctionnement.

Le pointage des actes modificatifs des crédits alloués aux dépenses courantes communiqués par le MEF fait ressortir des augmentations et des diminutions telles qu'elles figurent au tableau n° 62 ci-dessous.

**Tableau n° 62 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2006**
*En FCFA*

	Augmentations	Diminutions	Part augmentation	Part diminution
<b>Titre 2</b>				
22 Assemblée nat.	1 678 671 000	-	4,49%	0,00%
27 Cour de cassation	9 524 000	-	0,03%	0,00%
28 Cour des comptes	1 850 000	-	0,00%	0,00%
30 Primature	188 300 000	-	0,50%	0,00%
31 Min. Aff. Etrangères	40 180 252	29 680 252	0,11%	0,08%
34 Ministère de la Justice	56 500 000	1 500 000	0,15%	0,00%
35 Min. Fonct. pub. Trav. Emp. et Org.prof.	27 100 000	-	0,07%	0,00%
43 Min. Economie et Finances	8 000 000	-	0,02%	0,00%
45 Ministère du Commerce	12 000 000	12 000 000	0,03%	0,03%
50 Ministère de l'Education	14 511 000	100 000 000	0,04%	0,27%
54 Ministère de la Santé et de la Prév.	41 000 000	25 000 000	0,11%	0,07%
56 Ministère Envir. et Protect. Nature	2 959 000	2 959 000	0,01%	0,01%
58 Min. Femme Famille et Dév. Soc.	5 000 000	-	0,01%	0,00%
59 Min. Ens. techn. et Form. prof.	127 051 000	27 051 000	0,34%	0,07%
60 Dépenses communes	-	2 019 316 000	0,00%	5,40%
67 Min. NEPAD, Int. Ec. Afr. Et Pol. Bonne Gouv.	4 860 000	-	0,01%	0,00%
<b>Total titre 2</b>	<b>2 217 506 252</b>	<b>2 217 506 252</b>	<b>5,93%</b>	<b>5,93%</b>
<b>Titre 3</b>				
21 Présidence de la République	5 995 717 686	537 590 000	16,03%	1,44%
23 CENA	600 000 000	-	1,60%	0,00%
26 Conseil d'Etat	8 250 000	8 250 000	0,02%	0,02%
27 Cour de cassation	6 000 000	6 000 000	0,02%	0,02%
28 Cour des comptes	10 420 000	10 420 000	0,03%	0,03%
30 Primature	437 000 000	210 000 000	1,17%	0,56%
31 Min. Aff. étrangères	1 402 320 947	659 728 090	3,75%	1,76%
32 Min. Forces armées	163 100 000	138 100 000	0,44%	0,37%
33 Min. Intérieur et Collect. locales	734 299 493	1 767 504 455	1,96%	4,73%
34 Min. Justice	252 578 000	177 578 000	0,68%	0,47%
35 Min. Fonct. pub. Trav. Emp. et Org.prof.	18 773 000	18 773 000	0,05%	0,05%
36 Min. Relations avec Institutions	8 000 000	3 000 000	0,02%	0,01%
37 Min. Coop. int. et Coop. décent.	22 770 000	12 770 000	0,06%	0,03%
39 Min. Sénégalais Ext.	84 859 275	14 500 000	0,23%	0,04%
41 Min. Infr. Equip. ter. et mar. int.	6 500 000	6 500 000	0,02%	0,02%
42 Min. Agr. et Hydr. rurale	290 600 000	290 600 000	0,78%	0,78%
43 Min. Eco. Finances	502 804 350	481 470 778	1,34%	1,29%
45 Min. Commerce	19 120 000	19 120 000	0,05%	0,05%
46 Min. Urb. et Aménag. Territ.	9 200 000	9 200 000	0,02%	0,02%
47 Min. Energie et Mines	25 000 000	-	0,07%	0,00%
48 Min. Patr. bâti, Habitat et Contruc.	4 000 000	4 000 000	0,01%	0,01%
50 Min. Education	1 508 915 000	1 693 915 000	4,03%	4,53%
52 Min. Sports	60 896 956	60 896 956	0,16%	0,16%

53 Min. Culture et Patr. hist. Classés	-	2 459 120	0,00%	0,01%
54 Min. Santé et Prévent. med.	1 027 819 360	3 562 819 360	2,75%	9,53%
55 Min. Jeunesse	17 000 000	17 000 000	0,05%	0,05%
56 Min. Envir. et Protec. Nature	412 300 000	-	1,10%	0,00%
57 Min. Solidarité nationale	40 000 000	348 329 334	0,11%	0,93%
58 Min. Femme, Fam. et Dev. social	83 326 500	36 857 000	0,22%	0,10%
59 Min. Ens. techn. et Form. prof.	125 306 719	30 306 719	0,34%	0,08%
60 Dépenses communes	9 311 599 686	14 937 344 478	24,89%	39,93%
62 Min. Elevage	10 000 000	-	0,03%	0,00%
63 Min. Information	150 000 000	150 000 000	0,40%	0,40%
64 Min. PME, Entr. fem. et Microfin.	20 619 500	20 619 500	0,06%	0,06%
65 Min. Collect. locales et Décent.	6 500 000	245 861 232	0,02%	0,66%
67 Min. NEPAD, Int. Ec. Afr. Et Pol. Bonne Gouv.	3 500 000	3 500 000	0,01%	0,01%
<b>Total titre 3</b>	<b>23 379 096 472</b>	<b>25 485 013 022</b>	<b>62,50%</b>	<b>68,13%</b>
<b>Titre 4</b>				
21 Présidence de la République	200 000 000	-	0,53%	0,00%
30 Primature	175 000 000	-	0,47%	0,00%
32 Min. Forces armées	15 000 000	-	0,04%	0,00%
33 Min. Intérieur et Collect. locales	470 000 000	-	1,26%	0,00%
35 Min. Fonct. pub. Trav. Emp. et Org.prof.	58 000 000	-	0,16%	0,00%
43 Min. Eco. Finances	200 000 000	-	0,53%	0,00%
45 Min. Urb. et Aménag. Territ.	100 000 000	-	0,27%	0,00%
50 Min. Education	1 215 000 000	1 085 000 000	3,25%	2,90%
53 Min. Culture et Patr. hist. Classés	100 000 000	-	0,27%	0,00%
54 Min. Santé et Prévent. med.	2 535 000 000	-	6,78%	0,00%
57 Min. Solidarité nationale	-	100 000 000	0,00%	0,27%
58 Min. Femme, Fam. et Dev. social	100 000 000	6 469 500	0,27%	0,02%
60 Dépenses communes	6 490 079 736	8 098 393 686	17,35%	21,65%
63 Min. Information	150 000 000	-	0,40%	0,00%
65 Min. Collect. locales et Décent.	-	412 300 000	0,00%	1,10%
<b>Total titre 4</b>	<b>11 808 079 736</b>	<b>9 702 163 186</b>	<b>31,57%</b>	<b>25,94%</b>
<b>Total général</b>	<b>37 404 682 460</b>	<b>37 404 682 460</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

De ce tableau, il ressort que les modifications de crédits effectuées par voie réglementaire s'équilibrent à 37 404 682 460 FCFA.

Selon la section, les modifications réglementaires de crédits, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n° 63 ci-dessous.

**Tableau n° 63: Modifications réglementaires des crédits par section en 2006**

Sections	Augmentations	Diminutions	En F CFA	
			Part augmentation %	Part diminution %
21. Présidence de la République	6 195 717 686	537 590 000	16,56	1,44
22 Assemblée nationale	1 678 671 000	-	4,49	0,00
23 CENA	600 000 000	-	1,60	0,00
26 Conseil d'Etat	8 250 000	8 250 000	0,02	0,02
27 Cour de cassation	15 524 000	6 000 000	0,04	0,02
28 Cour des Comptes	12 270 000	10 420 000	0,03	0,03
30 Primature	800 300 000	210 000 000	2,14	0,56
31 M. Affaires Etrang.	1 442 501 199	689 408 342	3,86	1,84
32 M. Forces armées	178 100 000	138 100 000	0,48	0,37
33 M. Intérieur et CL	1 204 299 493	1 767 504 455	3,22	4,73
34 M. Justice	309 078 000	179 078 000	0,83	0,48
35 M. Fonction Pub. TEOF	103 873 000	18 773 000	0,28	0,05
36 M. Relations avec Inst.	8 000 000	3 000 000	0,02	0,01
37 M. Coopération Int et coop déc.	22 770 000	12 770 000	0,06	0,03
39 M Sénégalais extérieur	84 859 275	14 500 000	0,23	0,04
41 M Infrastructure et Equip.	6 500 000	6 500 000	0,02	0,02
42 M. Agri. Hyd. Rurale	290 600 000	290 600 000	0,78	0,78
43 M. Economie et Finances	710 804 350	481 470 778	1,90	1,29
45 M. Commerce	131 120 000	31 120 000	0,35	0,08
46 M. Urbanisme et Amenag. Terr	9 200 000	9 200 000	0,02	0,02
47 M. Energie et Mines	25 000 000	-	0,07	0,00
48 M. Patrimoine Bat. Hab. et Cons	4 000 000	4 000 000	0,01	0,01
50 M. Education	2 738 426 000	2 878 915 000	7,32	7,70
52 M. Sports	60 896 956	60 896 956	0,16	0,16
53 M. Culture et Pat Hist	100 000 000	2 459 120	0,27	0,01
54 M. Santé et Prévention	3 603 819 360	3 587 819 360	9,63	9,59
55 M. Jeunesse	17 000 000	17 000 000	0,05	0,05
56 M. Environnement et Prot. Nat.	415 259 000	2 959 000	1,11	0,01
57 M Solidarité nat	40 000 000	448 329 334	0,11	1,20
58 M. Femme Famille et dev. Soc.	188 326 500	43 326 500	0,50	0,12
59 M. Enseignement techn. et FP	252 357 719	57 357 719	0,67	0,15
60 Dépenses communes	15 801 679 422	25 055 054 164	42,25	66,98
62 M. Elevage	10 000 000	-	0,03	0,00
63 M. Information	300 000 000	150 000 000	0,80	0,40
64 M. PME Entre. et Microfin	20 619 500	20 619 500	0,06	0,06
65 M. Collectivité local et décent.	6 500 000	658 161 232	0,02	1,76
67 M NEPAD, Int. Afr. Et PBG	8 360 000	3 500 000	0,02	0,01
<b>Total général</b>	<b>37 404 682 460</b>	<b>37 404 682 460</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 2.1.2.1 - Les augmentations de crédits

Au regard du tableau n°62, les augmentations de crédits portant sur les titres ont concerné les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transfert et les dépenses de personnel pour respectivement 23,38 milliards de F CFA (62,50%), 11,61 milliards de F CFA (31,57%) et 2,22 milliards de F CFA (5,93%).

Suivant le pointage des actes modificatifs figurant au tableau n°63, les augmentations de crédits affectés aux dépenses courantes s'élèvent à 37,40 milliards de FCFA et représentent 5% des dépenses courantes du budget général.

Les sections qui ont le plus bénéficié des augmentations sont respectivement :

- les dépenses communes pour 15,80 milliards de F CFA représentant 42,25% ;
- la Présidence de la République pour 6,19 milliards de FCFA représentant 16,56% ;
- le ministère de la Santé et de la Prévention pour 3,60 milliards de FCFA, soit 9,63% ;
- le ministère de l'Education avec 2,74 milliards de F CFA, soit 7,32%.

### 2.1.2.2 - Les diminutions de crédits

Le montant des diminutions de crédits est de 37,40 milliards de F CFA dont 68,13% provenant des dépenses de fonctionnement et 25,94% des autres transferts courants.

Par section, les dépenses communes ont subi des ponctions pour un montant de 25,05 milliards de FCFA, soit 66,98%, le ministère de la Santé et de la Prévention pour 3,59 milliards de FCFA représentant 9,59%, le ministère de l'Education pour 2,88 milliards de FCFA soit 7,70% et le ministère de l'Intérieur pour 1,77 milliard de FCFA, soit 4,73%.

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des moyens de services (ministères et dépenses communes) un montant net de 7,95 milliards de FCFA qui a abondé les crédits des Pouvoirs publics, principalement la Présidence de la République pour un montant de 6,19 milliards de FCFA et l'Assemblée nationale pour un montant de 1,68 milliard de FCFA.

### 2.1.2.3 – Le rapprochement avec les actes modificatifs

Des différences sont constatées entre les actes modificatifs de crédits et les informations figurant au PLR. Le tableau n°64 ci-après en donne les détails.

Tableau n° 64 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2006

*En F CFA*

Section	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Différences (en valeur absolue)
<b>Titre 2</b>			
35 M. Fonction Pub.	27 100 000	22 000 000	5 100 000
55 M. Jeunesse	-	5 100 000	5 100 000
<b>Titre 3</b>			
30 Primature	227 000 000	150 000 000	77 000 000

31 M. Affaires étrangères	742 592 857	706 088 857	36 504 000
33 M. Intérieur et CL	- 1 033 204 962	- 924 904 962	108 300 000
37 M. Coopération décent. et Plan. rég.	10 000 000	-	10 000 000
61 M. Plan	-	10 000 000	10 000 000
<b>Titre 4</b>			
60 Dépenses communes	- 1 608 313 950	- 1 603 109 950	5 204 000
65 M. Collectivités Locales et décent.	- 412 300 000	-	412 300 000
69 M. Cadre de vie et loisirs	-	- 412 300 000	412 300 000

Ainsi, à titre illustratif, et notamment au titre 3, les diminutions nettes indiquées par le PLR pour le ministère de l'Intérieur s'élèvent à 924 904 962 F CFA alors que le pointage des actes les établit à 1 033 204 962 F CFA. Au titre 4, les diminutions nettes indiquées par le PLR pour les dépenses communes s'élèvent à 1 603 109 950 F CFA alors que le pointage des actes les établit à 1 608 313 950 F CFA.

D'après le MEF des erreurs de saisies et d'imputation ont été commises au niveau des actes. C'est ce qui explique les différences constatées entre les actes et le PLR.

La Cour fait observer que les multiples erreurs alléguées n'ont ni fait l'objet de rectificatif ni empêché l'exécution des dépenses imputées sur les sections concernées.

## 2.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général a donné lieu à des dépassements et à des crédits non consommés comme indiqué au tableau n° 65 ci-après.

**Tableau n° 65 : Utilisation des crédits en 2006**

*En milliards de FCFA*

Titre	Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement
Titre 2	0,05	- 0,71	16,02	- 28,77	-	- 5,75	16,06	- 35,23
Titre 3	1,12	- 0,83	12,61	- 5,03	1,93	-	15,66	- 5,85
Titre 4	0,71	- 0,80	2,00	- 3,94	-	- 81,36	2,72	- 86,10
<b>Total</b>	<b>1,88</b>	<b>- 2,33</b>	<b>30,63</b>	<b>- 37,74</b>	<b>1,93</b>	<b>- 87,11</b>	<b>34,44</b>	<b>- 127,18</b>

Le montant des dépassements s'élève à 127,18 milliards de F CFA et celui des crédits non consommés à 34,44 milliards de F CFA.

### 2.2.1 - Dépassements de crédits

Pour des crédits de la gestion d'un montant total de 650 milliards de F CFA hors dette publique, les dépassements relatifs aux dépenses courantes s'élèvent à un montant de 127,18 milliards de F CFA. Ces dépassements représentent 17,02%, soit un peu moins du cinquième des dépenses courantes effectives d'un montant de 747,13 milliards de F CFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires hors dette publique figure au tableau n° 66 ci-dessous.

**Tableau n° 66 : Dépassements de crédits en 2006***En milliards de FCFA*

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part
Titre 2	122,81	158,04	- 35,23	27,70%
Titre 3	66,15	72	- 5,85	4,60%
Titre 4	122,79	208,89	- 86,10	67,70%
<b>Total</b>	<b>311,75</b>	<b>438,93</b>	<b>-127,18</b>	<b>100%</b>

Les dépassements ont été constatés sur les dépenses de transfert pour 86,10 milliards de F CFA, soit 67,70%, sur les dépenses de personnel pour 35,23 milliards de F CFA, soit 27,70% et sur les dépenses de fonctionnement pour 5,85 milliards de F CFA, soit 4,60%.

Ces dépassements seront analysés d'abord selon la nature des crédits ensuite selon leur destination.

### 2.2.1.1 Dépassements selon la nature des crédits

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n° 67 ci-dessous.

**Tableau n° 67 : Dépassement selon la nature des crédits en 2006***En F CFA*

Intitulés	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Montants	Part dans le dépassement %
Crédits évaluatifs	196 882 712 907	316 018 809 529	-119 136 096 622	93,67%
Crédits limitatifs	114 867 752 434	122 914 963 743	-8 047 211 309	6,33%
<b>Total</b>	<b>311 750 465 341</b>	<b>438 933 773 272</b>	<b>-127 183 307 931</b>	<b>100%</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs qui s'élèvent à 119,14 milliards de F CFA représentent 93,67% du total des dépassements. Les dépassements sur crédits limitatifs sont d'un montant de 8,05 milliards de F CFA et représentent 6,33% de ce total.

#### 2.2.1.1.1 - Dépassements sur crédits évaluatifs

Trois titres sont concernés par les dépassements sur crédits évaluatifs. Il s'agit des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses communes de transfert. Le tableau n° 68 ci-dessous présente la situation détaillée de ces dépassements.

**Tableau n° 68 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2006***En F CFA*

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
<b>Personnel</b>				
21 Présidence de la République	2 700 477 000	3 217 036 073	- 516 559 073	0,43
22 Assemblée nationale	4 566 399 000	4 580 288 428	- 13 889 428	0,01
25 Conseil Constitutionnel	88 231 000	122 936 144	- 34 705 144	0,03

27 Cour de Cassation	296 513 000	324 204 854	- 27 691 854	0,02
28 Cour des Comptes	469 963 000	584 050 726	- 114 087 726	0,10
31 Ministère des Affaires étrangères	10 493 519 000	11 047 161 814	- 553 642 814	0,46
32 Ministère des Forces armées	42 561 284 000	53 736 949 665	- 11 175 665 665	9,38
33 Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales	19 747 106 000	23 268 303 610	- 3 521 197 610	2,96
34 Ministère de la Justice	9 074 602 000	10 251 535 974	- 1 176 933 974	0,99
35 Ministère de la fonction publique et du travail	688 314 000	2 014 346 262	- 1 326 032 262	1,11
41 Ministère de l'Équipement et des Transports	687 697 000	1 023 374 198	- 335 677 198	0,28
42 Ministère de l'Agriculture	3 147 758 000	4 583 202 423	- 1 435 444 423	1,20
43 Ministère de l'Économie et des Finances	12 568 859 000	15 280 572 124	- 2 711 713 124	2,28
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	406 469 000	506 371 615	- 99 902 615	0,08
45 Ministère du Commerce	733 900 000	995 847 973	- 261 947 973	0,22
46 Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	863 379 000	1 528 489 653	- 665 110 653	0,56
47 Ministère de l'Énergie et des Mines	272 891 000	659 977 608	- 387 086 608	0,32
49 Ministère du Tourisme et du Transport aérien	404 112 000	502 297 667	- 98 185 667	0,08
52 Ministère des Sports	1 041 732 000	2 351 406 759	- 1 309 674 759	1,10
53 Ministère de la Culture	685 559 000	1 011 549 416	- 325 990 416	0,27
55 Ministère de la Jeunesse	867 180 000	1 415 859 677	- 548 679 677	0,46
56 Ministère de l'Environnement et de Protection nature	2 285 755 000	3 386 397 366	- 1 100 642 366	0,92
57 Solidarité nationale	103 793 000	1 836 829 258	- 1 733 036 258	1,45
60 Dépenses communes	8 056 459 000	13 809 882 271	- 5 753 423 271	4,83
<b>Sous-Total Personnel</b>	<b>122 811 951 000</b>	<b>158 038 871 558</b>	<b>- 35 226 920 558</b>	<b>29,57</b>
<b>Fonctionnement</b>				
31 Ministère des Affaires Etrangères	<b>11 663 721 857</b>	14 214 485 714	- 2 550 763 857	2,14
<b>Sous-Total Fonctionnement</b>	<b>11 663 721 857</b>	<b>14 214 485 714</b>	<b>- 2 550 763 857</b>	<b>2,14</b>
<b>Transferts</b>				
60 Dépenses communes	62 407 040 050	143 765 452 257	- 81 358 412 207	68,29
<b>Sous-Total Transferts</b>	<b>62 407 040 050</b>	<b>143 765 452 257</b>	<b>- 81 358 412 207</b>	<b>68,29</b>
<b>Total général</b>	<b>196 882 712 907</b>	<b>316 018 809 529</b>	<b>- 119 136 096 622</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de personnel s'élèvent à 35,23 milliards de F CFA et représentent 29,57% du total, soit près du tiers.

Ils sont imputables principalement aux moyens des services. A cet égard, le ministère des Forces Armées réalise les dépassements les plus importants pour un montant de 11,17 milliards de F CFA, soit 9,38% du total. Les dépassements de la section des dépenses communes s'élèvent à 5,75 milliards de F CFA, soit 4,83% du total. Le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Économie et des Finances réalisent des dépassements respectifs de 3,52 milliards de F CFA et de 2,71 milliards de F CFA. Leurs parts dans le total sont de 2,96% et de 2,28%.

Pour les dépenses de fonctionnement, les dépassements sur crédits évaluatifs sont exclusivement imputables aux locations d'immeubles par le ministère des Affaires étrangères conformément à l'annexe 7 de la LFI. Ces dépassements s'élèvent à 2,55 milliards de F CFA et représentent 2,14%.

S'agissant des dépenses de transfert, les dépassements sont imputables à la section « dépenses communes ». Ces dépassements s'établissent à 81,36 milliards de F CFA, soit 68,29%. Ils sont relatifs à plusieurs dépenses, notamment aux subventions de certains produits ainsi qu'à la promotion et au développement des céréales locales.

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre les pouvoirs publics et les ministères dans les proportions suivantes : 0,71 milliard de F CFA pour les pouvoirs publics, soit 0,59% et 118,43 milliards de F CFA pour les moyens des services, soit 99,41%. Les dépassements des moyens des services comprennent les dépassements des ministères pour 31,32 milliards de F CFA et les dépassements des dépenses communes pour 87,11 milliards de F CFA.

Les dépassements sur crédits évaluatifs ont évolué entre 2003 et 2006 comme indiqué au tableau n° 69 ci-après.

**Tableau n° 69: Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2003 et 2006**

*En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	2003	2004	2005	2006	Evolution 06/05 en %
Personnel	13,23	8,24	31,22	35,23	12,84
Fonctionnement	2,45	0,52	0	2,55	Na
Transfert	6,74	28,4	19,07	81,36	326,64
<b>Total</b>	<b>22,42</b>	<b>37,16</b>	<b>50,29</b>	<b>119,14</b>	<b>136,91</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs sont en augmentation permanente entre 2003 et 2006. Durant la gestion 2006, ils ont enregistré une augmentation importante par rapport à la gestion 2005 avec un taux d'évolution de 136,91%.

Cette hausse est constatée sur les trois titres des dépenses courantes en 2006.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de personnel passent de 31,22 milliards de F CFA en 2005 à 35,23 milliards de F CFA en 2006, soit un taux d'évolution de 12,84%.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de fonctionnement qui étaient nuls en 2005 s'établissent à 2,55 milliards de F CFA en 2006.

Les dépassements de crédits alloués aux dépenses de transfert passent de 19,07 milliards de F CFA en 2005 à 81,36 milliards de F CFA en 2006, soit un taux d'évolution de 326,64%.

***Au total, si la régularité de ces dépenses ne peut être mise en cause du fait que celles-ci peuvent « s'imputer en cas de besoin au-delà des crédits ouverts par la loi de finances », la récurrence des dépassements montre une sous estimation des prévisions.***

### 2.2.1.1.2 - Dépassement sur crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses courantes a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 8,04 milliards de F CFA. Deux titres sont concernés par ces dépassements. Il s'agit des dépenses de fonctionnement pour 3,30 milliards de F CFA et des autres transferts courants pour 4,74 milliards de F CFA. Le tableau n° 70 ci-dessous présente ces dépassements.

**Tableau n° 70 : Dépassements sur crédits limitatifs en 2006**

*En F CFA*

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part %
<b>Fonctionnement</b>				
23 Commission Electorale nationale autonome	600 000 000	1 400 000 000	- 800 000 000	9,94
27 Cour de Cassation	144 358 000	172 229 319	- 27 871 319	0,35
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	294 422 000	541 995 123	- 247 573 123	3,08
46 Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménag. Territoire	434 331 000	445 832 001	-11 501 001	0,14
50 Ministère de l'Education nationale	51 771 355 000	53 668 607 290	-1 897 252 290	23,58
55 Ministère e la Jeunesse	1 139 205 000	1 152 530 105	-13 325 105	0,17
57 Ministère de la Solidarité nationale	4 470 666	90 696 277	- 86 225 611	1,07
65 Ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation	97 038 768	125 537 312	- 28 498 544	0,35
70 Ministère de l'Hydraulique	-	101 549 275	- 101 549 275	1,26
71 Ministère de l'Artisanat	-	51 642 241	- 51 642 241	0,64
72 Ministère des Hydr. nat. C.E. et B.R	-	37 488 216	- 37 488 216	0,47
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>54 485 180 434</b>	<b>57 788 107 159</b>	<b>- 3 302 926 725</b>	<b>41,04</b>
<b>Transferts</b>				
23 Commission Electorale nationale autonome	1 600 000 000	2 400 000 000	- 800 000 000	9,94
30 Primature	2 405 060 000	2 948 757 847	- 543 697 847	6,76
50 Ministère de l'Education nationale	56 357 512 000	59 340 481 200	- 2 982 969 200	37,07
56 Ministère de l'Environnement et de Protection nature	20 000 000	32 617 537	-12 617 537	0,16
71 Ministère de l'Artisanat	-	350 000 000	- 350 000 000	4,35
72 Ministère des Hydr. nat. C.E. et B.R	-	55 000 000	- 55 000 000	0,68
<b>Sous-total Transferts</b>	<b>60 382 572 000</b>	<b>65 126 856 584</b>	<b>- 4 744 284 584</b>	<b>58,96</b>
<b>Total général</b>	<b>114 867 752 434</b>	<b>122 914 963 743</b>	<b>- 8 047 211 309</b>	<b>100</b>

Avec un montant de 4,74 milliards de F CFA, les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de transfert représentent 58,96% du total. Ces dépassements concernent notamment le ministère de l'Education pour 2,98 milliards de FCFA, soit 37,07% du total, la CENA pour 0,80 milliard de FCFA, soit 9,94% du total, la Primature pour 0,54 milliard de F CFA, soit 6,76% du total et le ministère de l'Artisanat pour 0,35 milliard de F CFA, soit 4,35% du total.

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 3,30 milliards de F CFA et représentent 41,04% du total. Ces dépassements concernent principalement le ministère de l'Education pour 1,90 milliard de F CFA, soit 23,58% du total, la CENA pour 0,80 milliard de F CFA, soit 9,94% du total et le ministère de l'Artisanat pour 0,25 milliard de F CFA, soit 3,08% du total.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les trois dernières gestions comme indiqué au tableau n° 71 qui suit.

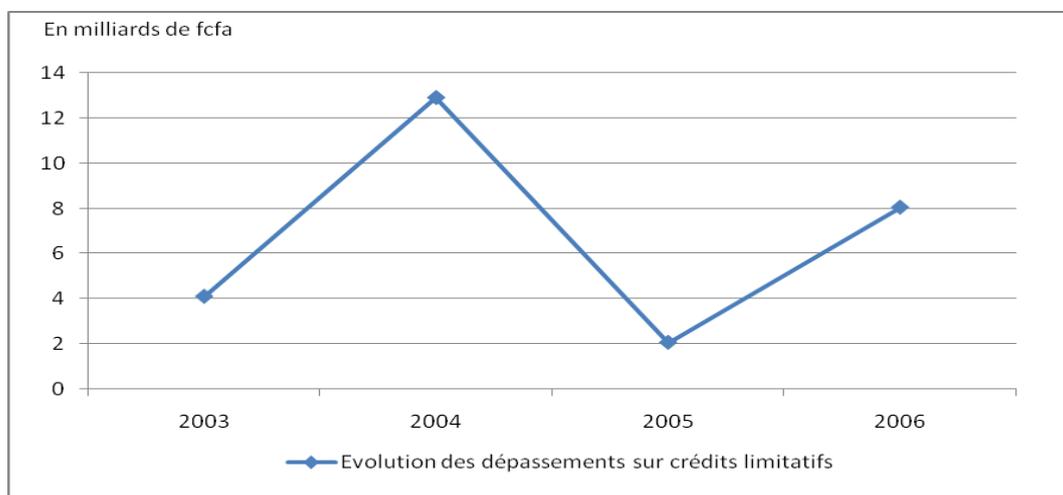
**Tableau n° 71 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2003 et 2006**

*En milliards de FCFA*

Années	2003	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Total	4,1	12,9	2,06	8,05	289,81%

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs oscille entre augmentation et diminution d'une année à l'autre sur la période 2003 à 2006. Durant la gestion 2006, ces dépassements ont été marqués par une forte évolution de 289,81%, soit presque le quadruple, par rapport à la gestion précédente sans que leur montant n'atteigne le niveau de 2004. Le graphique n° 27 ci-dessous illustre cette évolution.

**Graphique n° 27 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2003 et 2006**



Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, les dépassements sur crédits limitatifs sont dus aux réaménagements du gouvernement non suivis sur le plan budgétaire.

Cet argument ne peut prospérer car en pareille circonstance la loi autorise le recours à une loi de finances rectificative.

**La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 12 de loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, « les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ». En conséquence, les dépassements constatés sur les crédits limitatifs sont irréguliers.**

*Recommandation n°12*

*La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de :*

*- mettre fin à l'imputation de dépenses auxquelles s'appliquent des crédits limitatifs au-delà des plafonds autorisés et,*

*-recourir à la LFR lorsque les modifications doivent dépasser les limites du pouvoir réglementaire.*

**2.2.1.2 Dépassements selon la destination**

La situation des dépassements selon la destination est présentée au tableau n° 72.

**Tableau n° 72 : Dépassements selon la destination en 2006**

*En FCFA*

Section	Crédits de la gestion	ordonnancement	Dépassements	Part %
<b>I- Pouvoirs publics</b>				
21 Présidence de la République	2 700 477 000	3 217 036 073	-516 559 073	0,41
22 Assemblée nationale	4 566 399 000	4 580 288 428	- 13 889 428	0,01
23 Commission Electorale nationale autonome	2 200 000 000	3 800 000 000	-1 600 000 000	1,26
25 Conseil Constitutionnel	88 231 000	122 936 144	-34 705 144	0,03
27 Cour de Cassation	440 871 000	496 434 173	-55 563 173	0,04
28 Cour des Comptes	469 963 000	584 050 726	-114 087 726	0,09
Sous-total Pouvoirs publics	<b>10 465 941 000</b>	<b>12 800 745 544</b>	<b>-2 334 804 544</b>	<b>1,84</b>
<b>II- Ministères</b>				
30 Primature	2 405 060 000	2 948 757 847	-543 697 847	0,43
31 Ministère des Affaires étrangères	22 157 240 857	25 261 647 528	-3 104 406 671	2,44
32 Ministère des Forces armées	42 561 284 000	53 736 949 665	-11 175 665 665	8,79
33 Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales	19 747 106 000	23 268 303 610	-3 521 197 610	2,77
34 Ministère de la Justice	9 074 602 000	10 251 535 974	-1 176 933 974	0,93
35 Ministère de la fonction publique et du travail	688 314 000	2 014 346 262	-1 326 032 262	1,04
41 Ministère de l'Equipeement et des Transports	687 697 000	1 023 374 198	-335 677 198	0,26
42 Ministère de l'Agriculture	3 147 758 000	4 583 202 423	-1 435 444 423	1,13
43 Ministère de l'Economie et des Finances	12 568 859 000	15 280 572 124	-2 711 713 124	2,13
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	700 891 000	1 048 366 738	-347 475 738	0,27
45 Ministère du Commerce	733 900 000	995 847 973	-261 947 973	0,21
46 Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	1 297 710 000	1 974 321 654	-676 611 654	0,53
47 Ministère de l'Energie et des Mines	272 891 000	659 977 608	-387 086 608	0,30

49 Ministère du Tourisme et du Transport aérien	404 112 000	502 297 667	-98 185 667	0,08
50 Ministère de l'Education nationale	108 128 867 000	113 009 088 490	-4 880 221 490	3,84
52 Ministère des Sports	1 041 732 000	2 351 406 759	-1 309 674 759	1,03
53 Ministère de la Culture	685 559 000	1 011 549 416	-325 990 416	0,26
55 Ministère de la Jeunesse	2 006 385 000	2 568 389 782	-562 004 782	0,44
56 Ministère de l'Environnement et de Protection nature	2 305 755 000	3 419 014 903	-1 113 259 903	0,88
57 Ministère de la Solidarité nationale	108 263 666	1 927 525 535	-1 819 261 869	1,43
65 Ministère des Collectivités Locales et de la décentralisation	97 038 768	125 537 312	-28 498 544	0,02
70 Ministère de l'Hydraulique	-	101 549 275	-101 549 275	0,08
71 Ministère de l'Artisanat	-	401 642 241	-401 642 241	0,32
72 Ministère du Réseau hydrau. nat. Cours d'eau et bassins de réten.	-	92 488 216	-92 488 216	0,07
Sous-total ministères	<b>230 821 025 291</b>	<b>268 557 693 200</b>	<b>-37 736 667 909</b>	<b>29,67</b>
Dépenses communes	<b>70 463 499 050</b>	<b>157 575 334 528</b>	<b>- 87 111 835 478</b>	<b>68,49</b>
<b>Total</b>	<b>311 750 465 341</b>	<b>438 933 773 272</b>	<b>-127 183 307 931</b>	<b>100</b>

Les dépassements sont répartis entre les pouvoirs publics, les ministères et les dépenses communes.

#### **2.2.1.2.1. Les pouvoirs publics**

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 2 334 804 544 F CFA portant principalement sur les dépenses de personnel de la Commission électorale nationale autonome pour 1 600 000 000 F CFA, celles de la Présidence de la République pour 516 559 073 F CFA et celles de la Cour des comptes pour 114 087 726 F CFA.

#### **2.2.1.2.2. Les ministères**

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 37 736 667 909 F CFA. Sont principalement concernés le ministère des Forces armées pour un montant de 11 175 665 665 F CFA, le ministère de l'Education pour un montant de 4 880 221 490 F CFA, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour un montant de 3 521 197 610 F CFA et le ministère des Affaires étrangères pour un montant de 3 104 406 671 F CFA.

#### **2.2.1.2.3. Les dépenses communes**

Les dépenses communes enregistrent les dépassements les plus importants de la gestion 2006 avec un montant de 87 111 835 478 F CFA, soit 68,49% du total des dépassements.

Au total, la Cour constate qu'à l'article 8 du PLR, il est proposé des ouvertures de crédits pour un montant de 56.654.448.558 FCFA pour la dette publique, 19.165.956.975 FCFA pour les dépenses de personnel et 83.384.206.466 FCFA pour les transferts courants. Ces montants résultent de la différence entre les crédits non consommés et les dépassements pour chaque titre. Autrement dit, le Ministère de l'Economie et des Finances procède à l'ajustement par titre.

Or, l'ajustement doit se faire en distinguant les dépassements de crédits d'une part, et les crédits non consommés d'autre part. Il ne s'effectue pas par la différence entre les dépassements et les crédits non consommés par titre ainsi qu'il est procédé à l'article précité.

*La Cour rappelle que les ouvertures de crédits complémentaires au titre de la loi de règlement s'établissent en faisant la différence entre les dépenses effectuées et les crédits ouverts*

Pour l'année financière 2006, l'exécution du budget général a dégagé des dépassements de crédits d'un montant de 56.654.448.558 FCFA pour le titre 1, de 35 226 920 558 F CFA pour le titre 2, de 5.853.690.582 FCFA pour le titre 3 et de 86.102.696.791 F CFA pour le titre 4, soit un montant total de 190.392.666.489 F CFA.

Contrairement à la pratique usitée au ministère de l'Economie et des Finances, les dépenses d'investissement sur ressources extérieures ne doivent pas être prises en compte dans l'ajustement des crédits. En effet, ces dépenses sont toujours ordonnancées dans la limite des fonds disponibles.

### **Recommandation n° 13**

*La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de prendre en compte à l'article 8 du PLR des ouvertures de crédits complémentaires pour un montant de 190.392.666.489 F CFA pour le budget général.*

#### **2.2.2 - Crédits non consommés**

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses courantes s'élèvent à 34,44 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts non utilisés à la clôture de la gestion.

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n° 73 ci-dessous.

**Tableau n° 73 : Crédits non consommés par titre en 2006**

*En milliards de FCFA*

<b>Titres</b>	<b>Crédits de la gestion</b>	<b>Ordonnancements</b>	<b>Crédits non consommés</b>	<b>Part sur le total %</b>
Titre 2 : Personnel	141,50	125,44	16,06	46,63
Titre 3 : Fonctionnement	130,78	115,12	15,66	45,47
Titre 4 : Autres transferts courants	58,22	55,5	2,72	7,90
<b>Total</b>	<b>330,50</b>	<b>296,06</b>	<b>34,44</b>	<b>100</b>

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 16,06 milliards de F CFA, de fonctionnement pour 15,66 milliards de F CFA et les autres transferts courants pour 2,72 milliards de F CFA représentant respectivement 46,63%, 45,47% et 7,90% du total.

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre services utilisateurs comme indiqué au tableau n° 74 qui suit.

Tableau n° 74 : Crédits non consommés par section en 2006

EN FCFA

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
Présidence de la République	14 927 779 686	13 182 515 484	1 745 264 202	5,07
Conseil Constitutionnel	73 761 000	63 715 814	10 045 186	0,03
Conseil d'Etat	349 617 000	271 511 506	78 105 494	0,23
Cour de Cassation	2 100 000	1 500 036	599 964	0,00
Cour des Comptes	264 250 000	218 134 799	46 115 201	0,13
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>15 617 507 686</b>	<b>13 737 377 639</b>	<b>1 880 130 047</b>	<b>5,46</b>
Primature	5 376 562 000	4 521 763 803	854 798 197	2,48
Ministère des Affaires étrangères	4 529 336 000	4 487 707 229	41 628 771	0,12
Ministère des Forces armées	18 233 607 000	17 323 452 269	910 154 731	2,64
Ministère de l'Intérieur	27 524 309 038	25 652 309 227	1 871 999 811	5,44
Ministère de la Justice	4 923 072 000	4 380 481 848	542 590 152	1,58
Ministère de la Fonction publique	791 430 000	721 733 805	69 696 195	0,20
Ministère chargé des relations avec les Institutions	219 927 000	211 015 404	8 911 596	0,03
Ministère de la Coopération décentralisée	434 016 000	272 897 335	161 118 665	0,47
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	468 194 275	267 152 881	201 041 394	0,58
<b>Administration générale</b>	<b>62 500 453 313</b>	<b>57 838 513 801</b>	<b>4 661 939 512</b>	<b>13,54</b>
Ministère de l'Economie maritime	1 830 027 000	1 422 516 366	407 510 634	1,18
Ministère de l'Equipement et des Transports	360 172 000	330 963 463	29 208 537	0,08
Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	6 872 450 000	6 477 848 372	394 601 628	1,15
Ministère de l'Economie et des Finances	7 317 849 572	5 757 747 301	1 560 102 271	4,53
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	1 408 264 000	1 058 264 000	350 000 000	1,02
Ministère du Commerce	1 111 591 000	1 084 125 223	27 465 777	0,08
Ministère de l'Energie et des Mines	216 349 000	192 342 562	24 006 438	0,07
Ministère de l'Habitat et de la Construction	630 889 000	346 134 301	284 754 699	0,83
Ministère du Tourisme et du Transport aérien	455 098 000	441 741 760	13 356 240	0,04
<b>Action économique</b>	<b>20 202 689 572</b>	<b>17 111 683 348</b>	<b>3 091 006 224</b>	<b>8,98</b>
Ministère de l'Education nationale	106 761 131 000	103 445 117 404	3 316 013 596	9,63
Ministère de la Recherche scientifique	1 664 566 000	1 554 613 821	109 952 179	0,32
Ministère des Sports	4 207 246 000	1 968 310 173	2 238 935 827	6,50
Ministère de la Culture et du patrimoine histo. classé	2 929 262 880	2 786 903 875	142 359 005	0,41
Ministère de la Santé et de la Prévention médicale	50 683 670 000	46 391 579 746	4 292 090 254	12,46
Ministère de l'Environnement et de la Protect. nature	2 985 394 000	2 551 673 733	433 720 267	1,26
Ministère de la Femme et du Développement social	3 904 545 000	2 013 658 487	1 890 886 513	5,49
Ministère de l'Enseig. Techn. et de la Formation prof.	8 909 930 000	2 064 361 310	6 845 568 690	19,88
Ministère du Plan et du Développement durable	597 851 000	257 513 068	340 337 932	0,99
Ministère de l'Elevage	1 273 994 000	335 813 095	938 180 905	2,72
Ministère de l'Information	1 940 732 000	1 742 846 407	197 885 593	0,57

Ministère des PME et de la Micro finance	1 036 215 000	93 813 066	942 401 934	2,74
Ministère des Collectivités locales et de la Décentra.	188 159 000	50 000 000	138 159 000	0,40
Ministère des Postes Téléc. Et NTIC	360 771 000	200 536 677	160 234 323	0,47
Ministère NEPAD et bonne Gouvernance	366 308 000	245 277 277	121 030 723	0,35
Ministère Prévention Hygiène publi. et Assainiss.	798 678 000	237 908 562	560 769 438	1,63
Ministère du Cadre de vie et des Loisirs	540 394 000	334 171 039	206 222 961	0,60
<b>Action culturelle et sociale</b>	<b>189 148 846 880</b>	<b>166 274 097 740</b>	<b>22 874 749 140</b>	<b>66,42</b>
<b>Total Ministères</b>	<b>271 851 989 765</b>	<b>241 224 294 889</b>	<b>30 627 694 876</b>	<b>88,93</b>
<b>Dépenses communes</b>	<b>42 804 226 208</b>	<b>40 873 081 844</b>	<b>1 931 144 364</b>	<b>5,61</b>
<b>Total général</b>	<b>330 273 723 659</b>	<b>295 834 754 372</b>	<b>34 438 969 287</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens de services.

### **2.2.2.1 - Les pouvoirs publics**

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 1,88 milliards de FCFA, soit 5,46% du total des crédits non consommés de la gestion.

Les principaux pouvoirs publics concernés par ces crédits non consommés sont l'Assemblée nationale pour 4,57 milliards de FCFA, le Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales pour 1,99 milliard de FCFA, la Présidence de la République pour 1,74 milliard de FCFA, le Conseil d'Etat pour 0,08 milliard de FCFA et la Cour des Comptes pour 0,05 milliard de FCFA.

La part relative de ces institutions représente respectivement 5,07%, 0,23% et 0,13% du total des crédits non consommés en 2006.

### **2.2.2.2 - Les moyens des services**

Concernant les ministères, les crédits non consommés s'élèvent à 30,63 milliards de FCFA.

Les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont:

- le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 6,84 milliards de FCFA, soit 19,88% ;
- le ministère de la Santé et de la Prévention pour 4,29 milliards de FCFA, soit 12,46% ;
- le ministère de l'Education pour 3,32 milliards de FCFA, soit 9,63% ;
- le ministère des Sports pour 2,24 milliards de FCFA, soit 6,50% ;
- le ministère de la Femme et du Développement social pour 1,89 milliard de FCFA, soit 5,49% ;
- le ministère de l'Intérieur pour 1,87 milliard de FCFA, soit 5,44% ;
- le ministère de l'Economie et des Finances pour 1,56 milliard de FCFA, soit 4,53%.

S'agissant des dépenses communes, les crédits non consommés s'élèvent à 1,93 milliard de FCFA, soit 5,61% 4,71% de l'ensemble des crédits disponibles en fin de gestion.

A l'article 7 du PLR, il est proposé des annulations pour les crédits de fonctionnement non consommés pour un montant de 9.805.824.797 FCFA qui résulte de la différence entre les crédits non consommés d'un montant de 15.659.515.379 FCFA et les dépassements d'un montant de 5.853.690.582 FCFA.

Cependant l'exécution du budget général a dégagé des crédits non consommés d'un montant de 16 060 963 583 FCFA pour le titre 2, de 15.659.515.379 FCFA pour le titre 3 et de 2.718.490.325 FCFA pour le titre 4, soit un montant total de 34 438 969 287 FCFA.

Le Ministère de l'Economie et des Finances, faisant référence au tableau d'équilibre de la loi de finances initiale, soutient avoir procédé par analogie en prenant en compte, dans l'ajustement des crédits, les dépenses sur ressources extérieures dont le Trésor public n'est pas comptable assignataire.

La Cour rappelle, encore une fois, que les annulations de crédits non consommés se calculent en faisant la différence entre les crédits ouverts et les dépenses effectuées et non par la différence entre les dépassements et les crédits non consommés tel qu'arrêté par l'article 7 du PLR.

La Cour précise qu'en vertu de l'article 36 de la LOLF, la loi de règlement doit constater les résultats des opérations intervenues pour l'exécution du budget et établir le compte de résultat de l'année, d'une part, et ajuster les crédits par rapport aux réalisations des lois de finances d'autre part.

L'ajustement porte sur les crédits dont le Trésor public est comptable assignataire et non sur les prévisions de tirage qui sont des fonds disponibles dont l'annulation ne peut résulter de l'absence de consommation au cours de l'exercice.

***Recommandation n°14 :***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des finances de :***

***- procéder exclusivement à l'ajustement des crédits gagés sur les ressources dont le Trésor public est comptable assignataire ;***

***- et prendre en compte à l'article 7 du PLR les annulations de crédits pour un montant de 34 438 969 287 FCFA.***

Par ailleurs, il est présenté à l'annexe 4 du PLR de 2006 la situation des crédits non consommés et des dépassements par section et par titre. Le tableau qui figure à la page 55 dudit document comporte des erreurs.

En effet, en ce qui concerne les dépenses de personnel, le montant de -114 millions inscrit à la colonne « disponible » pour la Cour des comptes doit figurer à la colonne « dépassement » de la même section où il est enregistré un montant de zéro franc.

S'agissant du ministère chargé des Relations avec les Institutions, le montant de 1 million de F CFA retracé comme crédits disponibles pour le titre 4 « autres transferts courants » doit être transféré au niveau des crédits disponibles du titre 3 « dépenses de fonctionnement ».

### **3 - Gestion des crédits alloués aux dépenses d'investissement**

Au tableau de développement des dépenses en capital par section et par titre pour la gestion 2006 figurant au PLR, les crédits intègrent les ressources intérieures et les ressources extérieures. Ainsi, les crédits de paiements initiaux s'élèvent à 613,2 milliards de FCFA au lieu de 320,3 milliards de FCFA. De même, le supplément de crédits apportés par la LFR s'élève à 59,1 milliards de FCFA au lieu de 24,7 milliards de FCFA.

Le Ministère de l'Economie et des Finances n'a toutefois pas distingué les dépenses en capital sur ressources internes des dépenses en capital sur ressources externes dans le tableau n°1 de la page 4 et celui de l'annexe Iib de la page 48 du PLR en soutenant qu'une telle séparation n'est exigée ni par la loi organique ni par la nomenclature budgétaire.

Finalement le ministère de l'Economie et des Finances a produit un tableau de répartition des crédits de paiement par section et par titre sur ressources internes et externes.

***La Cour fait observer que les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes sont bien séparés dans les lois de finances.***

***Le fondement d'une telle distinction ne réside pas dans la LOLF mais bien dans la LFI et la LFR. C'est ainsi que les articles 6 et 7 de ces textes ont respectivement ouvert des crédits de paiement au titre des dépenses en capital sur ressources internes et affecté des prévisions de tirage à des dépenses en capital sur ressources extérieures.***

En conséquence, le PLR doit bien présenter à l'avenir, les dépenses en capital sur ressources internes et les dépenses en capital sur ressources externes afin de permettre d'apprécier les efforts nationaux et les apports extérieurs dans le financement des investissements publics.

#### **Recommandation n°15**

**La Cour demande au Ministère de l'Economie et des Finances de distinguer à l'avenir, dans le PLR, les dépenses en capital sur ressources internes et les dépenses en capital sur ressources externes.**

Par ailleurs, la Cour relève qu'au niveau de la LFI, les dépenses en capital sur ressources externes sont bien réservées uniquement au titre 5 « dépenses exécutées par l'Etat » contrairement à ce qu'avance le ministère de l'Economie et des Finances qui considère comme régulière l'imputation dans la LFI de 293 milliards de FCFA de dépenses en capital sur ressources externes au titre 6 réservé aux transferts en capital sur ressources internes

Il convient de préciser, comme l'avait du reste déjà admis le ministère de l'Economie et des Finances pour les gestions précédentes, que les transferts en capital ne peuvent provenir que des ressources internes puisque les ressources extérieures ont déjà leur destination conformément à l'article 7 de la LFI et de la LFR et détaillée à l'annexe V.

### ***Recommandation n°16***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de présenter la LFI en respectant l'affectation des ressources aux titres appropriés.***

L'examen de la gestion des crédits d'investissement porte aussi bien sur les crédits d'investissement sur ressources internes que sur les crédits d'investissement sur ressources externes.

### **3.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes**

La gestion des crédits d'investissement sur ressources internes est analysée à travers l'examen des modifications et de l'utilisation desdits crédits.

#### **3.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

##### **3.1.1 .1- Modification du montant des crédits de paiement**

Arrêtés initialement à 320,3 milliards de FCFA, les crédits de paiement ont été réévalués par la LFR à 345 milliards de FCFA, soit 24,73 milliards de FCFA de crédits supplémentaires dont 3,75 milliards de FCFA pour le titre 5 « investissements exécutés par l'Etat » et 20,98 milliards de FCFA pour le titre 6 « transfert en capital ».

A ces modifications, s'ajoutent des crédits non utilisés de la gestion 2005 et reportés sur la gestion 2006. Au vu de l'annexe IIb du PLR consacrée à la situation d'exécution des dépenses d'investissement par titre et section, ce montant s'élève à 69.964.617.514 de FCFA. C'est ce même montant qui figure au CGAF.

Concernant les reports de crédits sur la gestion 2006, la Cour a constaté des écarts par section entre les crédits disponibles en fin 2005 et les crédits reportés en 2006. Cette situation est retracée au tableau n° 75 ci-dessous.

Tableau n° 75: Comparaison des crédits non consommés de 2005 avec ceux reportés en 2006

EN F CFA

Section	Crédits disponibles en 2005	Crédits reportés en 2006	Différence
<b>Titre 5</b>			
31 M. Affaires étrangères	2 773 822 527	2 849 996 120	-76 173 593
33 M. Intérieur et CL	1 996 189 457	2 108 132 000	-111 942 543
43 M. Economie et Finances	1 916 870 719	2 194 838 386	-277 967 667
57 M. Solidarité nationale	-	100 000 000	-100 000 000
<b>Total Titre 5</b>	<b>6 686 882 703</b>	<b>7 252 966 506</b>	<b>-566 083 803</b>
<b>Titre 6</b>			
43 M. Economie et Finances	379 649 395	1 838 000 000	-1 458 350 605
48 M. Habitat et Construction	4 502 000 000	21 350 000 000	-16 848 000 000
<b>Total Titre 6</b>	<b>4 881 649 395</b>	<b>23 188 000 000</b>	<b>-18 306 350 605</b>
<b>Total Titres 5 et 6</b>	<b>11 568 532 098</b>	<b>30 440 966 506</b>	<b>-18 872 434 408</b>

Un écart de 18.872.434.408 FCFA est constaté entre le montant des crédits non consommés en 2005 et celui des crédits reportés sur 2006.

En outre, les crédits de certaines sections exécutés en dépassement en 2005 ont fait l'objet de reports en 2006.

Tableau n° 76 : Comparaison des sections objet de dépassements en 2005 avec les reports de crédits en 2006

En FCFA

Section	Dépassements en 2005	Crédits reportés en 2006
34 M. Justice	-3 622 775 727	30 000 000
52 M. Sports	-410 728 404	33 450 000
<b>Total Titre 5</b>	<b>-4 033 504 131</b>	<b>63 450 000</b>
35 M. Fonction Publique	-137 655 297	27 020 600
41 M. Equipements et transports	-53 884 198 686	6 503 000 000
42 M. Agriculture et Hydraulique	-8 410 429 251	1 359 337 750
46 M. urbanisme et Aménagement	-100 000 000	5 000 000 000
47 M. Energies et Mines	-1 393 726 291	50 000 000
50 M. Education	-376 060 000	28 750 000
55 M. Jeunesse	-300 000 000	200 000 000
56 M. Environnement et Protection de la nature	-514 797 200	53 102 800
57 M. Solidarité nationale	-1 550 000 000	250 000 000
58 M. Femme, Famille et Dév. Social	-1 392 350 000	83 000 000
63 M. Information	-3 793 000 000	300 000 000
<b>Total Titre 6</b>	<b>-71 852 216 725</b>	<b>13 854 211 150</b>
<b>Total Titres 5 et 6</b>	<b>-75 885 720 856</b>	<b>13 917 661 150</b>

Des reports de 13.917.661.150 FCFA ont été constatés sur des sections présentant des dépassements de crédits en 2005.

Ces écarts se justifient, selon le ministère de l'Economie et des Finances, par une différence d'approche dans la méthode de calcul entre le MEF et la Cour.

Pour la Cour, les dispositions de l'article 17 de LOLF sont sans équivoque : les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public ; les dépenses sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle les ordonnances ou mandats sont visés par les comptables assignataires. C'est pourquoi s'agissant des reports de crédits disponibles figurant à des chapitres dont la liste est donnée par la loi de finances, l'article 18 de la LOLF vise les dépenses engagées et non encore ordonnancées.

Il en résulte que c'est l'ordonnancement qui consacre la consommation des crédits et non leur simple engagement. A ce titre, l'article 173 du décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoit une reprise en engagement sur les crédits de l'année suivante des engagements dont l'exécution n'est pas intervenue au 31 décembre ou dont l'ordonnancement n'a pas été effectué dans les délais de régularisation.

### **Recommandation n°17**

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de calculer les crédits disponibles sur la base des ordonnancements afin de mettre un terme aux écarts entre les crédits non consommés et les crédits reportables et d'éviter les reports de crédits de titres qui présentaient des dépassements.***

#### **3.1.1 .2. Modification de la répartition**

Les tableaux des pages 4, 8 et 49 du PLR indiquent des modifications de la répartition des crédits de paiement d'un montant de 3,02 milliards de FCFA en diminution pour le titre 5 et d'un montant de 3,02 milliards de F CFA en augmentation pour le titre 6. Le tableau relatif à la situation de l'exécution des dépenses d'investissement par titre et par section figurant au CGAF indique les mêmes montants.

La Cour fait observer que ces montants qui résultent de contractions entre sections à l'intérieur des titres ne rendent pas compte de la totalité des augmentations et de la totalité des diminutions.

Le tableau n° 77 ci-après, établi après exploitation des actes réglementaires présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements affectant les crédits de paiement.

**Tableau n° 77 : Modifications réglementaires des crédits de paiements en 2006**

Section	Augmentations	Diminutions	En FCFA	
			Part augmentation %	Part diminution %
<b>Titre 5</b>				
21 Présidence de la République	1 328 561 570	1 583 743 300	2,21	2,63
26 Cour de Cassation	30 000 000	30 000 000	0,05	0,05

30 Primature	35 000 000	35 000 000	0,06	0,06
32 M. Forces armées	1 248 626 000	1 098 626 000	2,07	1,83
33 M. Intérieur et CL	6 847 907 719	1 903 112 749	11,38	3,16
34 M. Justice	78 518 620	78 518 620	0,13	0,13
35 M. Fonction publique	-	40 000 000	0,00	0,07
37 M. Coopération Int. et décent	3 200 000	3 200 000	0,01	0,01
40 M. Economie maritime	28 000 000	363 000 000	0,05	0,60
41 M. Equipements et transports	319 191 500	123 541 500	0,53	0,21
42 M. Agriculture et Hydraulique	1 066 991 500	2 351 541 690	1,77	3,91
43 M. Economie et Finances	2 772 371 307	4 034 222 133	4,61	6,70
45 M. Commerce	82 000 000	82 000 000	0,14	0,14
47 M. Energies et Mines	525 000 000	1 033 000 000	0,87	1,72
48 M. Habitat et Construction	-	28 000 000	0,00	0,05
49 M. Tourisme	134 000 000	216 000 000	0,22	0,36
50 M. Education	2 835 836 339	1 453 466 745	4,71	2,41
51 M. Recherche Scientifique	2 500 000	-	0,00	0,00
52 M. Sports	150 000 000	150 000 000	0,25	0,25
54 M. Santé et Prévention	-	5 511 597 270	0,00	9,16
55 M. Jeunesse	183 000 000	183 000 000	0,30	0,30
56 M. Environnement	1 995 504 800	1 967 504 800	3,32	3,27
58 M. Femme, Famille et dév.	13 600 000	513 600 000	0,02	0,85
59 M. Enseign. Tech et FP	574 000 000	574 000 000	0,95	0,95
61 M. Plan et Dév. Durable	151 457 547	149 607 547	0,25	0,25
62 M. Elevage	138 790 000	138 790 000	0,23	0,23
64 M. PME et Entre. Fem	-	300 000 000	0,00	0,50
68 M. Prévention, Hyg. Pub et Assai.	111 198 000	53 000 000	0,18	0,09
<b>Total titre 5</b>	<b>20 655 254 902</b>	<b>23 998 072 354</b>	<b>34,32</b>	<b>39,87</b>
<b>Titre 6</b>				
21 Présidence de la République	10 750 000 000	594 818 270	17,86	0,99
30 Primature	950 000 000	-	1,58	0,00
35 M. Fonction publique	600 000 000	-	1,00	0,00
36 M. Relations avec les Institutions	250 000 000	-	0,42	0,00
40 M. Economie maritime	348 000 000	-	0,58	0,00
41 M. Equipements et transports	3 090 000 000	200 000 000	5,13	0,33
42 M. Agriculture et Hydraulique	9 269 503 826	9 098 451 000	15,40	15,12
43 M. Economie et Finances	177 428 544	837 394 540	0,29	1,39
44 M. Industrie et Artisanat	90 000 000	-	0,15	0,00
46 M. Urbanisme et Aménag. Teri.	-	16 000 000 000	0,00	26,58
47 M. Energies et Mines	1 008 000 000	500 000 000	1,67	0,83
48 M. Habitat et Construction	4 328 680 542	8 893 953 695	7,19	14,78
50 M. Education	15 769 045	-	0,03	0,00
54 M. Santé et Prévention	4 959 000 000	-	8,24	0,00
56 M. Environnement	-	8 000 000	0,00	0,01
57 M Solidarité nationale	750 000 000	-	1,25	0,00
58 M. Femme, Famille et dév.	500 000 000	-	0,83	0,00

62 M. Elevage	548 451 000	-	0,91	0,00
64 M. PME et Entre. Fem	300 000 000	-	0,50	0,00
68 M. Prévention, Hyg. Pub et Assai.	1 600 000 000	58 198 000	2,66	0,10
<b>Total titre 6</b>	<b>39 534 832 957</b>	<b>36 190 815 505</b>	<b>65,68</b>	<b>60,13</b>
<b>Total général</b>	<b>60 190 087 859</b>	<b>60 188 887 859</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les mouvements de crédits applicables aux dépenses d'investissement figurant à ce tableau s'établissent à 60 190 087 859 F CFA pour les augmentations et à 60 188 887 859 F CFA pour les diminutions, soit un écart de 1 200 000 FCFA F CFA.

- **Les augmentations de crédits**

Les informations figurant au PLR indiquent des augmentations de crédits d'un montant total de 3,02 milliards de F CFA. Ce montant résulte d'une minoration opérée par les contractions à l'intérieur des sections.

Retraitées par la Cour sans aucune contraction, les augmentations de crédits s'élèvent à un montant de 20.655.254.902 CFA pour le titre 5 et à un montant de 39.534.832.957 F CFA pour le titre 6, soit un total de 60.190.087.859 F CFA.

Ainsi, la part des augmentations destinées au titre 5 représente 34,32% du total, le titre 6 bénéficiant d'une part de 65,68% du total.

Les principaux bénéficiaires d'augmentations de crédits d'investissement imputées au titre 5 sont : le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour 6,85 milliards de F CFA, le ministère de l'Education pour 2,83 milliards de F CFA et le ministère de l'Economie et des Finances pour 2,77 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total général des augmentations sont de 11,38%, 4,71% et 4,61%.

Les principaux bénéficiaires d'augmentations de crédits imputées au titre 6 sont : la Présidence de la République pour 10,75 milliards de F CFA, le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique rurale pour 9,27 milliards de F CFA et le ministère de la Santé et de la Prévention médicale pour 4,96 milliards de F CFA. Leurs augmentations représentent respectivement 17,86%, 15,40% et 8,24% du total général.

- **Les diminutions de crédits**

Les informations figurant au PLR indiquent des diminutions de crédits d'un montant total de 3,02 milliards de F CFA. Tout comme les augmentations, les diminutions sont considérablement minorées par les contractions à l'intérieur des sections.

Retraitées par la Cour sans aucune contraction, les diminutions de crédits s'élèvent à un montant de 23.998.072.354 F CFA pour le titre 5 et à un montant de 36.190.815.505 F CFA pour le titre 6, soit un total de 60.188.887.859 F CFA.

Ainsi, la part des diminutions imputées au titre 5 représente 39,87% du total, celle du titre 6 60,13% du total.

Les diminutions de crédits d'investissement du titre 5 ont concerné principalement : le ministère de la Santé et de la Prévention médicale pour 5,51 milliards de F CFA, le ministère de l'Economie et des Finances pour 4,03 milliards de F CFA et le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique rurale pour 2,35 milliards de F CFA. Leur part respective dans le total général des diminutions est de 9,16%, 6,70% et 3,91%.

Les diminutions de crédits d'investissement imputées au titre 6 ont concerné principalement : le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire pour 16 milliards de FCFA, le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique rurale pour 9,10 milliards de FCFA et le ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction pour 8,90 milliards de FCFA. Ces diminutions représentent respectivement 26,58%, 15,12% et 14,78% du total général.

Par ailleurs, dans certains actes réglementaires portant modifications de crédits, il est constaté que les montants prélevés ne sont pas égaux aux montants réaffectés. Les actes concernés figurent au tableau n° 78 ci-dessous :

**Tableau n° 78 : Actes modificatifs de crédits d'investissement présentant des différences entre les montants prélevés et les montants affectés en 2006**

*En F CFA*

Actes	Montants prélevés	Montants affectés	Différence
Décret n° 1235 du 10/11/2006	158.751.500	159.551.500	-800.000
Arrêté n°6284 du 19/09/2006	96.500.000	96.000.000	500.000
Arrêté n°6048 du 31/08/2006	9.920.000	10.820.000	-900.000
<b>TOTAL</b>			<b>-1 200 000</b>

Les erreurs de saisies données comme justifications par le ministère de l'Economie et des Finances sur le décret n° 1235 du 10 novembre 2006 et les arrêtés n°6284 du 19 septembre 2006 et n°6048 du 31 août 2006 n'ont pas fait l'objet de rectification. De plus, les dépenses relatives aux crédits concernés ont été effectuées.

En outre la Cour a constaté des discordances entre les montants relatifs aux modifications réglementaires indiquées au PLR et les montants figurant sur les actes réglementaires.

Ces discordances sont présentées au tableau n° 79 qui suit et qui a été élaboré en appliquant la contraction à l'intérieur des sections afin d'avoir une base de comparaison conforme au PLR.

**Tableau n° 79 : Comparaison des montants des modifications selon les actes et selon le PLR en 2006**

*En F CFA*

Section	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Différences (en valeur absolue)
<b>Titre 5</b>			
33	4 944 794 970	4 644 815 335	299 979 635
35	- 40 000 000	-	40 000 000
41	195 650 000	-	195 650 000
42	- 1 172 550 190	- 1 236 201 690	63 651 500
43	- 1 261 850 826	- 1 262 750 826	900 000
44	-	- 300 000 000	300 000 000
<b>51</b>	2 500 000	-	2 500 000

54	- 5 511 597 270	- 5 809 000 000	297 402 730
56	28 000 000	220 000 000	192 000 000
58	- 500 000 000	-	500 000 000
61	1 850 000	-	1 850 000
62	-	548 451 000	548 451 000
64	- 300 000 000	-	300 000 000
70	-	- 208 700 000	208 700 000
<b>Titre 6</b>			
21	10 155 181 730	7 980 181 730	2 175 000 000
32	-	250 000 000	250 000 000
33	-	260 479 635	260 479 635
35	600 000 000	-	600 000 000
36	250 000 000	-	250 000 000
41	2 890 000 000	2 090 000 000	800 000 000
42	171 052 826	2 080 604 326	1 909 551 500
44	90 000 000	390 000 000	300 000 000
46	- 16 000 000 000	- 2 825 000 000	13 175 000 000
48	- 4 565 273 153	- 15 565 273 153	11 000 000 000
49	- 216 000 000	-	216 000 000
54	4 959 000 000	5 256 402 730	297 402 730
55	-	600 000 000	600 000 000
56	- 8 000 000	- 200 000 000	192 000 000
57	750 000 000	-	750 000 000
58	500 000 000	-	500 000 000
62	548 451 000	-	548 451 000
64	300 000 000	-	300 000 000

La colonne « Modifications selon le PLR » indique des montants résultant, pour chaque section, de la contraction entre diminutions et augmentations. La Cour rappelle que, dans son rapport précédent, elle a déjà exprimé ses réserves sur cette présentation. Toutefois, pour des raisons de comparabilité des données elle s’y est conformée pour établir les montants figurant à la colonne « Modifications selon les actes ».

### ***Recommandation n°18***

***La Cour recommande au Ministère de l’Economie et des Finances de présenter, pour chaque titre, le montant des augmentations et des diminutions de crédits de paiement sans contraction.***

Les écarts par section figurant au tableau n° 80 ci-dessus s’expliquent, selon le ministère de l’Economie et des Finances, par des erreurs de saisies et les deux réaménagements du Gouvernement intervenus en février et novembre 2006 qui ont affecté certains services et sections. C’est le cas notamment de la section 64 au profit de la section 44, de certains services de l’hydraulique rurale de la section 42 à la section 70.

### **Recommandation n°19**

**La Cour invite le ministère de l'Economie et des Finances à :**

- **mettre en place un contrôle interne portant sur les actes modificatifs afin de minimiser les risques d'erreur ;**
- **assurer, au plan budgétaire, une meilleure prise en compte des changements institutionnels.**

Au cours du pointage des actes modificatifs, la Cour a constaté l'existence du décret n°2006-1236 du 10 novembre 2006 portant virement de crédits d'investissement du titre 5 de la section 43 au titre 6 de la section 36 pour un montant de 250 millions de FCFA. Toutefois, la section 36 ne figure pas au tableau de développement des dépenses en capital par section et par titre du PLR, dans sa partie relative au titre 6. La section 36 concerne le ministère des Relations avec les Institutions pour lequel le PLR ne retrace aucune information relative à ses dépenses d'investissement.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a expliqué qu'il s'agit d'une erreur de saisie du code section dans le décret 2006-1236 précité. C'est le code 32 « ministère des Forces Armées qui devait être saisi en lieu et place de la section 36 puisque le chapitre bénéficiaire 200.97.042.99 est un service de la section 32 et non 36.

La Cour a également constaté que l'arrêté n° 4082 MEF/DGF/DDI du 26 juin 2006 portant virement de crédits à l'intérieur des chapitres du PDEF- Enseignement technique ne renseigne pas sur le titre. En effet, c'est le code 400 qui est mentionné dans cet acte en lieu et place du code qui doit renvoyer au titre.

Selon Ministère de l'Economie et des Finances, c'est le titre qui a été omis lors de la saisie de l'arrêté. Il s'agit du titre 5.

- **Des virements de titre à titre**

Aux termes des dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiées, les virements de crédits par décret doivent être effectués à l'intérieur d'un titre d'un ministère ou d'une institution. Cependant, la Cour a répertorié des décrets qui ont mouvementé des crédits du titre 5 au titre 6 et inversement. Ils sont listés au tableau n° 80 ci-après.

**Tableau n° 80 : Décrets de modifications de crédits de titre à titre en 2006**

Décrets	
Numéros	Dates
<b>Mouvements du titre 5 au titre 6</b>	
579	10/07/2006
801	13/09/2006
895	25/09/2006
894	25/09/2006
859	18/09/2006
1236	10/11/2006
437	10/05/2006

Décrets	
Numéros	Dates
439	10/05/2006
413	02/05/2006
397	02/05/2006
438	10/05/2006
546	20/06/2006
544	20/06/2006
593	12/07/2006
Mouvements du titre 6 au titre 5	
797	13/09/2006
685	21/07/2006
892	25/09/2006
1234	10/11/2006
686	24/07/2006
526	19/06/2006
352	18/04/2006
411	02/05/2006
412	02/05/2006
893	25/09/2006
435	10/05/2006
545	20/06/2006
594	10/07/2006

De la même manière, la Cour a relevé un virement de crédits par arrêté du titre 6 au titre 5. L'acte concerné figure au tableau n° 81 ci-dessous.

**Tableau n° 81 : Arrêté de modifications de crédits entre les titres 6 et 5**

Numéro	Dates
1104	17/02/2006

***Recommandation n°20***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de mettre un terme aux virements de crédits de titre à titre conformément à l'article 15 de la LOLF.***

- **Plafond de l'autorisation des modifications sur les crédits de la gestion**

Les dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances limitent le plafond de modifications réglementaires au dixième de la dotation des chapitres intéressés.

N'ayant pas reçu le décret de répartition des crédits qui lui permettrait d'analyser leur gestion à l'intérieur des chapitres, la Cour a procédé, à titre indicatif, aux rapprochements entre les modifications et la dotation des sections.

Le résultat de cette comparaison montre que les crédits mouvementés dépassent souvent le dixième de la dotation des sections.

Le tableau n° 82 ci-dessous en donne une illustration.

Tableau n° 82 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2006

En FCFA

Section	Titre	Total (LFI+LFR+Reports)	1/10 du Total (LFI+LFR+Reports)	Modifications	Ecart (en valeur absolue)
33	5	13 543 132 000	1 354 313 200	4 644 815 335	3 290 502 135
42	5	7 141 483 190	714 148 319	- 1 236 201 690	522 053 371
44	5	1 350 555 000	135 055 500	- 300 000 000	164 944 500
47	5	1 596 000 000	159 600 000	- 508 000 000	348 400 000
48	5	190 000 000	19 000 000	- 28 000 000	9 000 000
54	5	11 244 937 304	1 124 493 730	- 5 809 000 000	4 684 506 270
62	5	3 640 768 000	364 076 800	548 451 000	184 374 200
21	6	37 250 000 000	3 725 000 000	7 980 181 730	4 255 181 730
30	6	3 910 000 000	391 000 000	950 000 000	559 000 000
32	6	500 000 000	50 000 000	250 000 000	200 000 000
40	6	500 000 000	50 000 000	348 000 000	298 000 000
44	6	100 000 000	10 000 000	390 000 000	380 000 000
46	6	5 396 000 000	539 600 000	- 2 825 000 000	2 285 400 000
47	6	4 775 000 000	477 500 000	508 000 000	30 500 000
48	6	93 835 500 000	9 383 550 000	- 15 565 273 153	6 181 723 153
54	6	4 357 000 000	435 700 000	5 256 402 730	4 820 702 730
55	6	800 000 000	80 000 000	600 000 000	520 000 000
56	6	1 227 102 800	122 710 280	- 200 000 000	77 289 720
68	6	4 462 000 000	446 200 000	1 541 802 000	1 095 602 000

Les dépenses sur ressources extérieures ne peuvent être prises en compte dans l'assiette du dixième de la dotation des chapitres puisque le virement des crédits n'est pas possible pour cette catégorie de dépenses pour lesquelles le Trésor public n'est pas comptable assignataire.

### **Recommandation n°21**

**La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de :**

- **mettre un terme aux virements de crédits au-delà du dixième de la dotation des chapitres**
- **recourir à la LFR lorsque les virements excèdent les proportions fixées à l'article 15 de la LOLF afin de respecter les limites du pouvoir réglementaire**

#### **3.1.2 - Utilisation des crédits**

Le PLR (pages 49 à 51) et le CGAF (pages 43 à 45) fournissent des informations incomplètes concernant l'utilisation des crédits. En effet, la dernière colonne du tableau de développement des dépenses en capital par section et par titre qui indique, pour chaque section, les crédits disponibles ou les dépassements, prend en compte des prévisions initiales et rectifiées dans lesquelles ont été agrégés les crédits ouverts pour les investissements sur ressources internes et externes alors que la colonne ordonnancement ne tient compte que des investissements sur ressources internes.

Au vu de la répartition des crédits de paiements de la gestion 2006 par section et par titre communiquée par la Direction du Budget à la demande de la Cour, les analyses qui vont suivre prennent en compte les crédits relatifs aux ressources internes.

L'utilisation des crédits d'investissement a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

### 3.1.2.1 - Dépassement de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits retracés au tableau n° 83 qui suit.

**Tableau n° 83 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2006**

*En FCFA*

Section	Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part %
33	5	18 187 947 335	20 197 567 800	- 2 009 620 465	35,25
40	5	4 678 860 900	4 729 379 086	- 50 518 186	0,89
60	5	-	2 615 000 000	- 2 615 000 000	45,87
<b>Total titre 5</b>		<b>22 866 808 235</b>	<b>27 541 946 886</b>	<b>- 4 675 138 651</b>	<b>82,01</b>
63	6	500 000 000	1 525 675 000	- 1 025 675 000	17,99
<b>Total titre 6</b>		<b>500 000 000</b>	<b>1 525 675 000</b>	<b>- 1 025 675 000</b>	<b>17,99</b>
<b>Total Titre 5 et Titre 6</b>		<b>23 366 808 235</b>	<b>29 067 621 886</b>	<b>- 5 700 813 651</b>	<b>100</b>

Le total des dépassements s'établit à 5,70 milliards de FCFA. Ils se répartissent ainsi : 4,67 milliards de F CFA pour le titre 5 qui représente 82,01% du total et 1,03 milliard de F CFA pour le titre 6 qui représente 17,99% du total.

Les dépenses sur ressources extérieures ne peuvent être prises en compte dans le calcul des dépassements puisque la Cour n'a pas constaté de dépassements pour cette catégorie de dépenses.

### 3.1.2.2 - Crédits non consommés

Sur un total des crédits affectés aux dépenses d'investissements établi à 414,95 milliards de F CFA et des ordonnancements d'un montant de 332,52 milliards de F CFA (hors dépenses à régulariser), les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 88,14 milliards de F CFA. La situation détaillée des crédits non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n° 84 ci-dessous.

**Tableau n° 84 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2006**

*En FCFA*

Section	Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
21	5	3 274 818 270	2 823 248 646	451 569 624	0,51
26	5	50 000 000	15 999 944	34 000 056	0,04
28	5	667 320 000	105 032 009	562 287 991	0,64
30	5	1 964 860 000	1 253 380 359	711 479 641	0,81
31	5	5 599 996 120	3 990 603 824	1 609 392 296	1,83

Section	Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
32	5	21 350 996 169	19 240 327 920	2 110 668 249	2,39
34	5	3 430 000 000	1 993 458 331	1 436 541 669	1,63
35	5	1 219 230 700	639 445 862	579 784 838	0,66
36	5	50 000 000	22 121 040	27 878 960	0,03
37	5	21 168 000	-	21 168 000	0,02
41	5	1 937 920 000	1 029 821 188	908 098 812	1,03
42	5	5 905 281 500	4 221 839 270	1 683 442 230	1,91
43	5	25 729 187 560	18 922 070 813	6 807 116 747	7,72
44	5	1 050 555 000	74 592 700	975 962 300	1,11
45	5	200 000 000	30 000 000	170 000 000	0,19
46	5	2 215 000 000	1 378 991 986	836 008 014	0,95
47	5	1 088 000 000	952 830 286	135 169 714	0,15
48	5	162 000 000	77 265 973	84 734 027	0,10
49	5	2 273 805 000	558 504 008	1 715 300 992	1,95
50	5	15 483 369 594	13 233 791 134	2 249 578 460	2,55
51	5	896 444 000	318 986 098	577 457 902	0,66
52	5	1 533 450 000	820 733 928	712 716 072	0,81
53	5	1 215 050 000	602 166 691	612 883 309	0,70
54	5	5 435 937 304	4 102 800 583	1 333 136 721	1,51
55	5	1 021 000 000	997 462 666	23 537 334	0,03
56	5	8 465 741 785	6 027 267 095	2 438 474 690	2,77
57	5	100 000 000	-	100 000 000	0,11
58	5	2 042 000 000	1 000 119 898	1 041 880 102	1,18
59	5	1 661 000 000	308 824 935	1 352 175 065	1,53
61	5	1 210 215 500	768 021 789	442 193 711	0,50
62	5	4 189 219 000	1 581 769 421	2 607 449 579	2,96
63	5	1 557 000 000		1 557 000 000	1,77
65	5	23 500 000	-	23 500 000	0,03
66	5	143 000 000	28 982 152	114 017 848	0,13
67	5	100 000 000	61 887 200	38 112 800	0,04
68	5	904 198 000	287 281 663	616 916 337	0,70
70	5	3 540 300 000	2 026 822 858	1 513 477 142	1,72
71	5	506 000 000	491 060 539	14 939 461	0,02
72	5	1 150 000 000	823 433 201	326 566 799	0,37
<b>Total Titre 5</b>		<b>129 367 563 502</b>	<b>90 810 946 010</b>	<b>38 556 617 492</b>	<b>43,75</b>
21	6	45 230 181 730	33 400 000 000	11 830 181 730	13,42
30	6	4 860 000 000	2 860 000 000	2 000 000 000	2,27
33	6	7 810 479 635	7 723 479 635	87 000 000	0,10
35	6	1 527 020 600	1 300 000 000	227 020 600	0,26
40	6	848 000 000	348 000 000	500 000 000	0,57
41	6	38 908 000 000	38 358 000 000	550 000 000	0,62
42	6	33 805 042 076	27 805 038 258	6 000 003 818	6,81
43	6	11 178 034 004	8 403 762 526	2 774 271 478	3,15

Section	Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part %
46	6	2 571 000 000	396 000 000	2 175 000 000	2,47
47	6	5 283 000 000	5 083 000 000	200 000 000	0,23
48	6	78 270 226 847	57 283 189 650	20 987 037 197	23,81
50	6	3 722 519 045	3 658 500 000	64 019 045	0,07
53	6	300 000 000	150 000 000	150 000 000	0,17
55	6	1 400 000 000	822 344 700	577 655 300	0,66
56	6	1 027 102 800	900 000 000	127 102 800	0,14
57	6	250 000 000	-	250 000 000	0,28
58	6	2 626 000 000	1 826 000 000	800 000 000	0,91
68	6	6 003 802 000	5 823 802 000	180 000 000	0,20
69	6	100 000 000		100 000 000	0,11
<b>Total Titre 6</b>		<b>245 720 408 737</b>	<b>196 141 116 769</b>	<b>49 579 291 968</b>	<b>56,25</b>
<b>Total Titre 5 et Titre 6</b>		<b>375 087 972 239</b>	<b>286 952 062 779</b>	<b>88 135 909 460</b>	<b>100</b>

Le total des crédits disponibles pour les investissements qui est de 88,14 milliards de F CFA est imputable au titre 5 pour un montant de 38,56 milliards de F CFA représentant 43,75% du total et au titre 6 pour un montant de 49,58 milliards de F CFA représentant 56,25% du total.

Concernant le titre 5, les principaux ministères ayant dégagé les montants les plus élevés de crédits non consommés sont : le ministère de l'Economie et des Finances pour 6,81 milliards de F CFA, le ministère de l'Elevage pour 2,61 milliards de F CFA et le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour 2,44 milliards de F CFA.

Leurs parts respectives dans le total général des disponibles sont de 7,72%, 2,96% et 2,77%.

S'agissant du titre 6, les principaux ministères et institutions ayant dégagé les montants les plus élevés de crédits non consommés sont : le ministère de l'Habitat et de la Construction pour 20,98 milliards de F CFA, la Présidence de la République pour 11,83 milliards de F CFA et le ministère de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité alimentaire pour 6 milliards de F CFA.

Leurs parts respectives dans le total général des crédits non consommés sont de 23,81%, 13,42% et 6,81%.

La Cour n'a pas reçu d'explication sur l'importance des crédits non consommés concernant les sections 21, 34, 43, 46, 48, 56 et 62.

### 3.1.2.3 - Dépenses d'investissement non autorisées

Il ressort du PLR et du CGAF que des dépenses d'investissement « à régulariser » d'un montant de 5,08 milliards de F CFA ont été exécutées. Ces dépenses n'ont pas été régularisées avant la clôture de la gestion. Elles n'ont pas ainsi une imputation définitive au budget.

La Cour n'a pas reçu la situation détaillée de ces dépenses d'investissement à régulariser.

L'existence de dépenses à régulariser perdure puisqu'elle a déjà été évoquée dans les rapports sur l'exécution des lois de finances depuis la gestion 2002.

La Cour rappelle que ces dépenses sont irrégulières. En effet, aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique « Aucune dépense ne peut être engagée, ordonnancée ou payée à la charge de l'Etat et des autres organismes publics si elle n'a pas été prévue au budget de l'Etat et n'est pas couverte par des crédits régulièrement ouverts ».

En ce qui concerne les ajustements de crédits proposés par le PLR, la Cour constate que les crédits d'investissement ne sont pas pris en compte au tableau des ouvertures de crédits complémentaires figurant à l'article 8 du PLR. En revanche, ils le sont au tableau relatif aux crédits à annuler figurant à l'article 7.

Elle fait observer que les dépassements de crédits d'investissement et les crédits d'investissement non consommés doivent respectivement faire l'objet d'ouvertures de crédits complémentaires et d'annulations de crédits pour les montants concernés à chaque titre.

Le tableau n° 85 ci-dessous en donne une indication.

**Tableau n° 85 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissements en 2006**

*En F CFA*

Titres	Crédits non consommés	Reports de crédits sur 2007*	Annulations	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	38 556 617 492	16 647 139 950	21 909 477 542	4 675 138 651
Titre 6	49 579 291 968	32 502 677 980	17 076 613 988	1 025 675 000
<b>Total</b>	<b>88 135 909 460</b>	<b>49 149 817 930</b>	<b>38 986 091 530</b>	<b>5 700 813 651</b>

\* Source : Arrêtés de report de 2006 sur 2007

### **Recommandation n° 22**

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de prendre en compte :***

- ***le montant de 38 986 091 530 F CFA de crédits d'investissement non consommés concernant les annulations figurant à l'article 7 du PLR ;***
- ***et le montant de 5 700 813 651 F CFA de crédits d'investissement constatés en dépassement s'agissant des ouvertures de crédits complémentaires figurant à l'article 8 du PLR.***

### **3.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes**

Parce qu'elles sont prévues par les lois de finances et pour une vue globale de l'exécution du budget, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont inscrites au budget général, même si le Trésor public n'en est pas comptable assignataire.

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 110,6 milliards de F CFA pour des prévisions de tirage d'un montant total de 327,4 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 33,78%.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes portera sur les modifications et l'utilisation des crédits.

### **3.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion**

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes ont porté, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

#### **3.2.1.1 - Modification des financements acquis**

La LFR a modifié à la hausse le montant initial des financements acquis. D'un total de 1529,23 milliards de F CFA, elle l'a porté à 1563,63 milliards de F CFA, soit une augmentation en valeur absolue de 34,40 milliards de FCFA et de 2,25% en valeur relative. Le montant rectifié comprend 1091,36 milliards de F CFA pour les emprunts et 472,27 milliards de F CFA pour les subventions.

#### **3.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage**

La LFR a modifié à la hausse le montant initial des prévisions de tirage. Il était établi à un total de 292,97 milliards de F CFA, comprenant 191,89 milliards de F CFA pour les emprunts et 101,08 milliards de F CFA pour les subventions.

Le montant total a été porté par la LFR à 327,37 milliards de F CFA, comprenant 226,29 milliards de F CFA pour les emprunts et 101,08 milliards de F CFA pour les subventions.

L'augmentation en valeur absolue est de 34,40 milliards de F CFA et de 11,74% en valeur relative.

### **3.2.2 - Utilisation des prévisions de tirage**

La présentation de la situation d'exécution des projets financés sur ressources externes ne permet pas d'apprécier l'utilisation des crédits par projet. Toutefois, le document intitulé « Répartition des crédits par secteur et par type de financement » communiqué à la Cour par la Direction du Budget permet d'examiner l'utilisation des crédits par secteur.

Les dépenses d'investissements sur ressources externes ont été ordonnancées à hauteur de 110,6 milliards de F CFA comprenant 68,9 milliards de F CFA d'emprunts et 41,7 milliards de F CFA de subventions.

#### **- Dépassements des prévisions de tirage**

La Cour n'a pas constaté de dépassements sur les crédits relatifs aux investissements sur ressources extérieures.

#### **- Disponibilités de ressources sur les tirages prévus**

Sur des prévisions de tirage de 327,4 milliards de F CFA seuls 110,6 milliards de F CFA ont été ordonnancés. Il en résulte des ressources non absorbées d'un montant de 216,8 milliards de F CFA.

La répartition par secteur des ressources non absorbées s'établit comme indiqué au tableau n° 86 qui suit.

**Tableau n° 86 : Situation des ressources non absorbées en 2006**

*En FCFA*

Secteurs d'activité	Emprunt		Subvention		ressources non absorbées	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Emprunt	Subvention
Primaire	47 715 000 000	22 974 213 631	23 305 000 000	7 335 857 485	24 740 786 369	15 969 142 515
Secondaire	16 460 000 000	7 052 665 124	5 902 000 000	5 633 252 443	9 407 334 876	268 747 557
Tertiaire	81 562 000 000	14 895 858 455	25 475 000 000	10 131 821 668	66 666 141 545	15 343 178 332
Quatenaire	80 558 000 000	23 981 486 824	46 395 000 000	18 567 410 420	56 576 513 176	27 827 589 580
<b>Total</b>	<b>226 295 000 000</b>	<b>68 904 224 034</b>	<b>101 077 000 000</b>	<b>41 668 342 016</b>	<b>157 390 775 966</b>	<b>59 408 657 984</b>

## **CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

La gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la régularité des ouvertures de crédits, celle des opérations effectuées au cours de l'année ainsi que sur le traitement des soldes de ces comptes.

La loi de finances initiale pour l'année 2006, à son article 11, continue de prévoir un compte d'opération monétaire « Compte de pertes et profits de change » pour un montant de 800 000 000 de FCFA alors que les opérations de cette nature ne sont plus suivies au niveau des CST par le MEF, ce qui était déjà le cas en 2005.

### ***Recommandation n°23***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller à supprimer de la loi de finances le compte spécial du Trésor « pertes et profits de change ».***

### **1 - Modification des crédits en cours de gestion**

Les crédits ouverts aux CST peuvent faire l'objet de modification dans leur montant et dans leur répartition.

#### **1.1-Modification du montant des crédits**

Durant l'année 2006, la LFR n'a pas modifié les crédits ouverts aux CST par la LFI.

En revanche, parmi les actes modificatifs, la Cour a reçu l'arrêté n°007292/MEF/DGF/DB du 03 novembre 2006 du MEF qui a autorisé une ouverture de crédits de 30.000.000 FCFA au profit du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » portant ainsi le plafond à 210 millions F CFA.

#### **1.2-Modification de la répartition des crédits**

La Cour n'a reçu aucun acte modificatif portant sur la répartition des crédits.

### **2 - Utilisation des crédits**

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a été marquée par des dépassements de crédits et la non consommation de crédits ouverts.

#### **2.1. Dépassements**

La gestion des crédits des CST a donné lieu à des dépassements d'un montant total de 10,6 milliards de F CFA.

En tenant compte de l'arrêté n° n°007292/MEF/DGF/DB du 03 novembre 2006, la répartition des dépassements sur les crédits des CST figure au tableau n° 87 qui suit.

**Tableau n° 87 : Répartition des dépassements des CST en 2006***En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions (1)	Dépenses (2)	Dépassements dépenses (3) = (1) – (2)
Fonds National de retraite	34 000 000 000	37 622 291 808	- 3 622 291 808
Frais de contrôle des entreprises pub	210 000 000	238 572 826	- 28 572 826
Avances 1 an aux particuliers	100 000 000	7 043 239 302	- 6 943 239 302
<b>Total</b>	<b>34 310 000 000</b>	<b>44 904 103 936</b>	<b>- 10 594 103 936</b>

Les dépassements sur CST qui représentent les dépenses enregistrées à ces comptes au-delà des plafonds de crédits ouverts concernent trois comptes spéciaux : le compte « fonds national de retraite » pour un montant de 3,6 milliards de F CFA, le compte « frais de contrôle des entreprises publiques » pour un montant de 0,028 milliard F CFA et le compte « avances à 1 an aux particuliers » pour un montant de 6,94 milliards F CFA, soit 65,53% du total des dépassements sur CST.

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, ces dépassements s'expliquent par les cotisations excédentaires du FNR et une évaluation des avances faites aux particuliers rendue difficile par l'augmentation des bénéficiaires et du montant des avances de Tabaski et de pèlerinage. S'agissant du compte « frais de contrôle des entreprises publiques », il déclare qu'un arrêté d'ouverture de crédits a été pris afin de relever ceux-ci de 30 millions de F CFA.

La Cour fait noter que les crédits ouverts au titre du compte « Avances à 1 an aux particuliers » ont un caractère limitatif conformément aux dispositions de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 29 de la LOLF. Dès lors le fait pour le MEF de prévoir des avances de 0,1 milliard et d'en accorder pour un montant de 7,1 milliards, est une violation des prescriptions du texte précité.

#### ***Recommandation n°24***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de :***

***- veiller à l'exécution en équilibre des comptes d'affectation spéciale « fonds national de retraite » et « frais de contrôle des entreprises publiques » ;***

***- mettre un terme au dépassement constaté sur le compte d'avances 1 an aux particuliers.***

L'examen du projet de loi de règlement à son article 8 fait apparaître une proposition d'ouverture de crédits complémentaires pour un montant de 2 088 915 717 F CFA qui résulte de la différence entre les dépassements de 10 594 103 936 F CFA et les crédits non consommés de 8 535 188 219 F CFA.

La Cour rappelle que les ouvertures de crédits complémentaires se calculent en faisant la différence entre les crédits ouverts et les dépenses effectuées et non par la différence entre les dépassements et les crédits non consommés tel qu'arrêté par le PLR en son article 8.

## Recommandation n°25

**La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de prendre en compte à l'article 8 du PLR des ouvertures de crédits à concurrence des dépassements de 10 594 103 936 F CFA constatés dans les comptes spéciaux du Trésor.**

### 2.2. Crédits non consommés

L'utilisation des crédits ouverts aux CST pour la gestion 2006 a donné lieu à des crédits non consommés à la fin de cette gestion pour un montant total de 8,53 milliards de FCFA dont la répartition est indiquée par le tableau n° 88 qui suit.

Tableau n° 88 : Utilisation des crédits des CST en 2006

En F CFA

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Disponible	Part en %
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	521 910 957	378 089 043	4,43
Fonds de lutte contre l'incendie	300 000 000	19 678 143	280 321 857	3,28
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>1 200 000 000</b>	<b>541 589 100</b>	<b>658 410 900</b>	<b>7,71</b>
<b>Comptes de commerce</b>	<b>175 000 000</b>	<b>16 749 300</b>	<b>158 250 700</b>	<b>1,85</b>
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>	<b>800 000 000</b>	-	<b>800 000 000</b>	<b>9,37</b>
Prêts aux collectivités locales	1 000 000 000	-	1 000 000 000	11,72
Consol. d'avances en prêts à divers org. particuliers	200 000 000	-	200 000 000	2,34
Prêts divers organismes	450 000 000	-	450 000 000	5,27
prêts aux particuliers	4 000 000 000	3 781 473 381	218 526 619	2,56
<b>Comptes de prêts</b>	<b>5 650 000 000</b>	<b>3 781 473 381</b>	<b>1 868 526 619</b>	<b>21,89</b>
Avances aux ets.publics et sociétés pub.	500 000 000	-	500 000 000	5,86
Avances 1 an collectivités locales	1 000 000 000	50 000 000	950 000 000	11,13
Avances 1 an à divers organismes	100 000 000	-	100 000 000	1,17
<b>Comptes d'avances</b>	<b>1 600 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>1 550 000 000</b>	<b>18,16</b>
<b>Comptes de garanties et d'avals</b>	<b>3 500 000 000</b>	-	<b>3 500 000 000</b>	<b>41,01</b>
<b>Total</b>	<b>12 925 000 000</b>	<b>4 389 811 781</b>	<b>8 535 188 219</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés sont imputables principalement aux comptes de garanties et d'avals et aux comptes de prêts pour des parts respectives de 41,01% et de 21,89% sur le total des crédits non consommés.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés, soit 1,85% du total des crédits non consommés à la fin de la gestion.

La Cour constate que par rapport aux crédits non consommés relatifs aux CST, le tableau figurant à l'article 7 du PLR ne prévoit pas d'ajustements de crédits par annulation des crédits non consommés puisque le MEF effectue la différence entre les dépassements de crédits et les crédits non consommés à la fin de la gestion.

Ainsi, dans l'optique de la loi de règlement il doit être prévu des annulations de crédits non consommés sur les CST pour un montant de 8 535 188 219 FCFA.

### **Recommandation n° 26**

**La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de prendre en compte à l'article 7 du PLR des annulations de crédits non consommés pour un montant de 8 535 188 219 FCFA.**

### **3 - Reports des soldes des comptes spéciaux**

Le montant global des reports de la gestion 2005 sur la gestion 2006 s'élève à 10,9 milliards de FCFA. Le tableau n° 89 qui suit présente la situation des reports de soldes des CST.

**Tableau n° 89 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2006**

*En millions de FCFA*

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2006	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2006
Comptes d'affectation spéciale	21735,09	47974,1	38402,5	9 571,6	31 306,7
Comptes de commerce	14,25	10,0	16,7	- 6,8	7,5
Comptes de prêt	1 200,36	3 869,6	3 781,5	88,2	1 288,5
Comptes d'avances	-10 353,10	6 687,7	7 093,2	- 405,5	-10 758,6
Comptes de garanties et d'avaux	-1 686,63	-	-	-	- 1 686,6
<b>Total</b>	<b>10 909,97</b>	<b>58 541,4</b>	<b>49 293,9</b>	<b>9 247,5</b>	<b>20 157,5</b>

En 2006, les recettes des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 58,54 milliards FCFA, les dépenses à 49,29 milliards FCFA, soit un solde de la gestion créditeur de 9,25 milliards FCFA.

Avec un report de solde de 10,91 milliards F CFA de la gestion 2005, le solde au 31 décembre 2006 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 20,16 milliards F CFA. Ainsi, l'amélioration du solde au 31 décembre 2006 de l'ordre de 50% est imputable au report du solde de l'année 2005.

### **4. Autres aspects de la gestion des comptes d'affectation spéciale**

Ils concernent le FNR et le compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » :

#### **4.1. Le Fonds national de retraite :**

La gestion des comptes d'affectation a généré une plus-value de recettes d'un montant total de 13 486 799 034 F CFA.

La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 26 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances « Si en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ». En l'espèce, elle n'a reçu que l'arrêté de majoration des crédits du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques ». L'arrêté concernant le FNR n'a pas été pris, ce qui fait obstacle à l'utilisation du surplus de recettes.

### ***Recommandation n°27***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de prendre un arrêté de majoration des crédits du compte spécial du Trésor « Fonds national de retraite lorsque les réalisations de recettes sont supérieures aux prévisions.***

#### **4.2. Frais de contrôle des entreprises publiques :**

En vertu, des dispositions de l'article 26 de la loi organique relatives aux lois de finances, en cas de réalisation d'un surplus de recettes sur les prévisions d'un compte d'affectation spéciale, l'utilisation de ce surplus est subordonnée à la majoration des crédits par arrêté du ministre chargé des Finances.

La Cour relève, en ce qui concerne le compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » que l'arrêté n°007292/MEF/DGF/DB du 03 novembre 2006 du MEF a autorisé au profit dudit compte une ouverture supplémentaire de 30 millions de FCFA portant ainsi le plafond à 210 millions de FCFA.

Elle fait remarquer que cette autorisation ferait suite à une demande de relèvement du plafond de ce compte introduite par l'Administrateur du Compte spécial du Trésor consécutivement à une performance de recouvrement d'un montant de 209 456 886 de F CFA. Cette sollicitation serait appuyée d'une attestation de recettes encaissées délivrée par le Payeur Général du Trésor sous le n° 1483 DGCPT du 29 septembre 2006.

Or, le CGAF enregistre au crédit du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques », un montant de 188 268 259 FCFA au lieu de 209 456 886 FCFA. C'est donc ce montant qui doit être retenu en l'absence de production de l'attestation de recettes encaissées.

### ***Recommandation n°28***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de majorer les crédits des comptes d'affectation spéciale dans la limite des recettes effectivement encaissées***

## **5. Autres aspects de la gestion des autres comptes spéciaux du Trésor**

### **5.1 .Les comptes de commerce**

La Cour fait observer que la non production du relevé de compte limite le contrôle devant porter sur les interdictions prévues à l'article 27 de la LOLF.

Il s'y ajoute que s'il est vrai qu'au regard de ces dispositions les prévisions de dépenses ont un caractère évaluatif, en revanche, le découvert fixé annuellement a un caractère limitatif.

C'est sous cette condition que le MEF doit veiller à ce que le découvert soit fixé ainsi que le prévoit la loi. A défaut, les dépenses du compte ne doivent pas être supérieures aux recettes.

### ***Recommandation n°29***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de veiller à fixer le découvert des comptes de commerce.***

#### **5.2. Les comptes de prêts**

Pour des prévisions de 5 650 000 000 F CFA en recettes et en dépenses, ces comptes ont enregistré, d'après le PLR, des recettes de 3 869 635 092 de F CFA et des dépenses de 3 781 473 381 de F CFA imputables uniquement au compte « *autres prêts à divers particuliers* ».

Pour la gestion 2006, une dotation de 2 milliards de F CFA a été accordée par le budget général au compte spécial « *Autres prêts à divers particuliers* » pour appuyer la politique d'accès aux logements des agents de l'administration. Il convient de souligner que le tableau n°1 « *Prévisions et réalisations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor* », aux pages 4 et 5 du PLR, ne retrace pas l'ordonnancement de la dotation du budget général aux comptes spéciaux du Trésor. La décision de versement n° 874 du 31 janvier 2006 qui a été produite permet simplement l'engagement de la dépense, elle ne vaut pas ordonnancement. Même si il a été relevé sur ce document les références du mandat MD06-000000438 du 16 février 2006 mis en règlement, le compte n° 914-030-030 n'a pas été identifié dans le CGAF.

### ***Recommandation n°30***

***La Cour recommande au Ministère de l'Economie et des Finances de veiller au versement effectif de la dotation du budget général au compte « *Autres prêts à divers particuliers* ».***

#### **5.3. Les comptes d'avances**

Avec des prévisions de 100 millions de FCFA, le compte « *Avances 1 an aux particuliers* » a enregistré en exécution des recettes de 6,69 milliards de FCFA et des dépenses de 7,04 milliards de FCFA.

Il en résulte un dépassement de 6,9 milliards de FCFA. Il convient de signaler que, depuis 2003, ce compte enregistre des dépassements suite à une faible dotation constante, combinée à des dépenses qui augmentent d'année en année.

Or, au regard de l'article 29 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances « *les comptes d'avances décrivent les avances que le Ministre chargé des Finances est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts* ».

En outre, en 2005, une avance de 50 millions de FCFA a été accordée à la commune de Saint-Louis par décision n°005606 du 10 octobre 2005. Selon l'article 2 dudit acte, cette avance est remboursable sur une durée d'un an à compter de la date de signature.

Aucun remboursement n'a été enregistré en 2006 au titre de cette créance alors que l'article 29 de la LOLF prévoit un délai de remboursement d'un an renouvelable une fois.

La Cour n'a pas connaissance de renouvellement, de poursuites ou de consolidation sous forme de prêts ou encore de transfert en perte probable aux résultats de l'année.

### ***Recommandation n°31***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de veiller au recouvrement de l'avance de 50 millions de F CFA consentie à la commune de Saint-Louis par l'Etat au cours de la gestion 2005.***

Par ailleurs, la Cour relève que, depuis 1999, il existe un stock d'avances accordées aux collectivités locales et aux organismes pour un montant cumulé de 3 192 148 654 FCFA non remboursées.

Il s'y ajoute que, depuis 2004, le solde cumulé du compte « avances à un an aux particuliers » se dégrade. Il est débiteur de 566 879 748 FCFA en 2004, 7 010 952 428 FCFA en 2005 et de 7 366 450 401 FCFA en 2006.

Dès lors, le MEF doit revoir ses prévisions et faire application des mesures prévues à l'article 29 de la loi organique relative aux lois de finances.

### ***Recommandation n°32***

***La Cour invite le Ministère de l'Economie et des Finances à :***

- procéder à une prévision plus réaliste des avances ;***
- diligenter le recouvrement des créances conformément à la réglementation ;***
- mettre un terme au dépassement des crédits ouverts au titre des avances.***

## **5.4. Les comptes de garanties et d'avals**

La Cour constate qu'en 2006 le compte de garanties et d'avals n'a enregistré aucune opération en dépit des prévisions. Elle rappelle qu'en vertu de l'article 31 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, ces comptes doivent « être provisionnés par une dotation budgétaire égale à 10% des échéances annuelles dues par les bénéficiaires des garanties de l'Etat ».

Par lettre n° 510 CC/CABF/CCL du 21 janvier 2010, la Cour a réclamé en vain la situation des garanties en cours au 31 décembre 2006.

Elle a aussi constaté que le MEF arrête systématiquement la dotation à un montant forfaitaire de 3,5 milliards FCFA.

En 2003, ce montant a été inscrit en recette alors que la garantie n'a pas été appelée. Depuis lors, ces comptes n'ont pas fonctionné.

La Cour rappelle que même si la garantie n'est pas mise en jeu, la provision pour le compte « garanties et avals » est obligatoire. Il importe peu que la garantie soit appelée. Le risque supporté par l'Etat doit être assuré au préalable et non pas au fur et à mesure de la défaillance du garanti. La provision n'est pas liée à l'appel de la garantie mais aux échéances annuelles.

***Recommandation n°33***

***La Cour recommande au ministère de l'Economie et des Finances de :***

- provisionner les comptes de garanties et d'avals dans la proportion des 10% des échéances annuelles conformément à l'article 31 de la LOLF ;***
- mandater la subvention du budget général au compte de garanties et d'avals.***

## CONCLUSION :

Les ressources du budget pour l'année 2006 ont été évaluées à 1439,6 milliards de FCFA et les charges à 1461,6 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 22 milliards de FCFA.

Les ressources prévisionnelles se répartissent entre le budget général pour 1397,9 milliards de FCFA et les comptes spéciaux du Trésor pour 41,7 milliards de FCFA. Les charges du budget général ont été prévues à 1414,4 milliards de FCFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 47,2 milliards de FCFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1177,4 milliards de FCFA et les dépenses à 1349,5 milliards de FCFA. Il en résulte un déficit de 172,1 milliards de FCFA.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 58,5 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 49,3 milliards de FCFA, soit un excédent de recettes de 9,2 milliards de FCFA.

Ainsi, la gestion 2006 a fait ressortir un déficit global de 162,8 milliards de FCFA contre un excédent de 35,2 milliards de FCFA pour la gestion précédente. Ce qui constitue une dégradation importante de la situation financière de l'Etat.

L'exécution du budget reste marquée par une progression plus rapide des dépenses sur les recettes. Pour les recettes, s'il est noté une augmentation des recettes fiscales, les restes à recouvrer demeurent toujours importants. Le taux de pression fiscale est le plus élevé de l'espace UEMOA.

La dette publique, les dépenses de personnel et les dépenses de transferts constituent les postes de dépenses les plus importants.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes continuent de progresser et représentent 36,97%, soit plus du tiers des recettes fiscales.

Comme pour les années antérieures, la gestion des crédits a encore donné lieu à un certain nombre de manquements :

- imputations budgétaires irrégulières;
- reports irréguliers de crédits ;
- modifications irrégulières de la répartition des crédits ;
- dépassements sur crédits limitatifs;
- paiements de dépenses sans couverture budgétaire ;
- détermination erronée des crédits complémentaires à ouvrir et des crédits à annuler au titre du règlement du budget ;
- manque de diligence dans l'apurement des rôles et le recouvrement des avances

- absence de séparation des sources internes et externes de financement des dépenses en capital.

La Cour a toutefois constaté qu'une amélioration a été apportée à la production des documents et à la satisfaction des demandes de renseignements.

Le Rapporteur

Le Président de la Cour

Oumar NDIAYE

Abdou Bame GUEYE

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire .....	7
Tableau n° 2 : Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2006 .....	9
Tableau n° 3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général .....	10
Tableau n° 4: Prévisions et réalisations des recettes du budget général .....	13
Tableau n° 5: Evolution des recettes effectives du budget général.....	14
Tableau n° 6: Prévisions et réalisations des recettes internes .....	14
Tableau n° 7: Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales.....	16
Tableau n° 8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2002 à 2006 .....	17
Tableau n° 9 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs .....	19
Tableau n° 10 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle ..	20
Tableau n° 11 : Ecarts entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales .....	21
Tableau n° 12 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales.....	23
Tableau n° 13 : Evolution des recettes par comptable principal .....	24
Tableau n° 14 : Prévisions et dépenses effectives du budget général .....	26
Tableau n° 15 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité .....	27
Tableau n° 16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité .....	29
Tableau n° 17: Récapitulatif des prévisions d'investissement .....	29
Tableau n° 18 : Evolution des dépenses ordinaires sur ressources internes.....	30
Tableau n° 19 : Evolution du service de la dette publique.....	30
Tableau n° 20 : Situation de la dette titrisée.....	31
Tableau n° 21 : Evolution des principales dépenses de personnel .....	34
Tableau n° 22 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement .....	35
Tableau n° 23 : Evolution des autres transferts courants .....	37
Tableau n° 24 : Evolution des dépenses courantes à régulariser de 2002 à 2006 .....	38
Tableau n° 25 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes.....	40
Tableau n° 26 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes.....	40
Tableau n° 27 : Evolution de la consommation des crédits de paiement.....	41
Tableau n° 28 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes.....	42
Tableau n° 29 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics entre 2004 et 2006 .	44
Tableau n° 30 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2004 et 2006 .	45
Tableau n° 31 : Dépenses courantes des moyens de services .....	46
Tableau n° 32 : Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2004 à 2006.....	46

Tableau n° 33 : Dépenses courantes de l'action économique de 2004 à 2006.....	47
Tableau n° 34 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2004 à 2006.....	48
Tableau n° 35 : Dépenses communes hors dotations de 2004 à 2006.....	49
Tableau n° 36 : Dépenses d'investissement des moyens des services.....	50
Tableau n° 37 : Dépenses d'investissement de l'Action administrative générale.....	51
Tableau n° 38 : Dépenses d'investissement de l'Action économique.....	51
Tableau n° 39: Dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale.....	52
Tableau n° 40: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement .....	54
Tableau n° 41 : Prévisions et réalisations des tirages.....	55
Tableau n° 42 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité.....	56
Tableau n° 43 : Dépenses par activité du secteur primaire .....	57
Tableau n° 44 : Dépenses par activité du secteur secondaire.....	57
Tableau n° 45 : Dépenses par activité du secteur tertiaire .....	58
Tableau n° 46 : Dépenses par activité du secteur quaternaire.....	58
Tableau n° 47 : Dépenses d'investissement par bailleur.....	59
Tableau n° 48 : Evolution des dépenses d'investissement de 2003 à 2006 .....	60
Tableau n° 49 : Comparaison des prévisions et des réalisations des recettes des CST.....	63
Tableau n° 50 : Répartition des plus value de recettes des CST en 2006 .....	63
Tableau n° 51: Comparaison des prévisions et des réalisations des dépenses des CST .....	64
Tableau n° 52 : Solde des Comptes spéciaux du Trésor de 2002 à 2006.....	65
Tableau n° 53 : Comparaison des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale .	65
Tableau n° 54 : Evolution du Fonds national de Retraite .....	66
Tableau n° 55 : Opérations des comptes de prêts de 2002 à 2006.....	68
Tableau n° 56 : Opérations des comptes d'avances de 2002 à 2006.....	69
Tableau n° 57 : Opérations des comptes de garanties et d'avals de 2002 à 2006.....	69
Tableau n° 58 : Pertes sur comptes spéciaux du Trésor.....	70
Tableau n° 59 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie.....	72
Tableau n° 60 : Compte de résultat de l'année .....	73
Tableau n° 61 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2006 .....	76
Tableau n° 62 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes ..	77
Tableau n° 63 : acte modificatif présentant une différence entre prélèvement et affectation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau n° 64: Modifications réglementaires des crédits par section.....	79
Tableau n° 65 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR .....	80

Tableau n° 66 : Utilisation des crédits .....	81
Tableau n° 67 : Dépassements de crédits .....	82
Tableau n° 68 : Dépassement selon la nature des crédits.....	82
Tableau n° 69 : Dépassements sur crédits évaluatifs .....	82
Tableau n° 70 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2003 et 2006 .....	84
Tableau n° 71 : Dépassements sur crédits limitatifs .....	85
Tableau n° 72 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2003 et 2006 .....	86
Tableau n° 73 : Dépassements selon la destination.....	87
Tableau n° 74 : Crédits non consommés par titre en 2006.....	89
Tableau n° 75 : Crédits non consommés par section en 2006.....	90
Tableau n° 76 : Comparaison des crédits non consommés de 2005 avec ceux reportés .....	95
Tableau n° 77 : Comparaison des dépassements de 2005 avec les reports de crédits .....	95
Tableau n° 78 : Modifications réglementaires des crédits de paiements en 2006.....	96
Tableau n° 79 : Actes modificatifs de crédits d'investissement présentant des différences ....	99
Tableau n° 80 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR .....	99
Tableau n° 81 : Décrets de modifications de crédits de titre à titre .....	101
Tableau n° 82 : Arrêté de modifications de crédits entre les titres 6 et 5.....	102
Tableau n° 83 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée .....	103
Tableau n° 84 : Situation des dépassements de crédits d'investissement .....	104
Tableau n° 85 : Situation des crédits d'investissement non consommés.....	104
Tableau n° 86 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits .....	107
Tableau n° 87 : Situation des crédits non absorbés en 2006 .....	109
Tableau n° 88 : Répartition des dépassements des CST en 2006.....	111
Tableau n° 89 : Utilisation des crédits des CST en 2006 .....	112
Tableau n° 90 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2006.....	113

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé ...	8
Graphique n° 2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général .....	11
Graphique n° 3 : Répartition des recettes internes réalisées .....	15
Graphique n° 4 : Répartition des recettes fiscales .....	17
Graphique n° 5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal .....	18
Graphique n° 6 : Evolution des recettes non fiscales réalisées .....	23
Graphique n° 8 : Répartition des dépenses du budget général .....	26
Graphique n° 9 : Evolution du service de la dette publique .....	31
Graphique n° 10 : Evolution des dépenses de personnel de 2002 à 2006 .....	35
Graphique n° 11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2002 à 2006 .....	36
Graphique n° 12 : Evolution des autres transferts courants de 2002 à 2006.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Graphique n° 13 : Evolution des dépenses à régulariser 2002-2006.....	39
Graphique n° 14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes.....	41
Graphique n° 15 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement.....	42
Graphique n° 18 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement .....	55
Graphique n° 19 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité ....	56
Graphique n° 20 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2003 à 2006.....	61
Graphique n° 21 : Structure des recettes prévisionnelles des CST .....	62
Graphique n° 22 : Structure des charges effectives des CST .....	64
Graphique n° 23 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2002 à 2006.....	65
Graphique n° 24 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR .....	67
Graphique n° 25 : Evolution des soldes du FNR de 2003 à 2006.....	67
Graphique n° 26 : Modifications réglementaires par titre en 2006 .....	76
Graphique n° 27 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2003 et 2006 .....	86

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**AID** : Agence Internationale pour le Développement

**AP** : Autorisation de programme

**BADEA** : Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique

**BCI** : Budget Consolidé d'Investissement

**BELG** : Belgique

**BID** : Banque Islamique de Développement

**BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement

**BST** : Banque sénégal tunisienne

**BULCI** : Bulletin Cinématique

**CFD** : Caisse Française de Développement

**CGAF** : Compte général de l'Administration des Finances

**CNCAS** : Caisse nationale de Crédits agricole

**CST** : Comptes Spéciaux du Trésor

**CP** : Crédits de paiement

**DGC** : Déclaration générale de conformité

**DSRP** : Document stratégique de réduction de la pauvreté

**ESPA** : Espagne

**FA** : Financement acquis

**FAD** : Fonds Africain de développement

**FED** : Fonds Européen de Développement

**FEM** : Fonds mondial de l'Environnement

**FIDA** : Fonds International pour le Développement Agricole

**FKDEA** : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FND** : Fonds Nordique de Développement

**FNR** : Fonds National de Retraite

**FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population

**FSAU**: Foods Security Analysis Unit

**FSP**: Fonds de solidarité prioritaire

**GTZ** : Organisme de la Coopération Allemande

**IADM** : Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale

**KFW** : Organisme de la Coopération Allemande

**LFI** : Loi de Finances Initiale

**LFR** : Loi de Finances Rectificative

**LUXE** : Luxembourg

**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances

**ONCAD** : Office national de coopération et d'assistance au développement

**OPEP** : Organisation des Pays Pétroliers

**OGP** : Ordre général de paiement

**PBE** : Prélèvement budget d'équipement

**PGT** : Payeur général du Trésor

**PLR** : Projet de loi de règlement

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPTE** : Pays Pauvres Très Endettés

**PT** : Prévisions de tirage

**RELF** : Rapport d'exécution des lois de Finances

**TPR** : Trésorier payeur régional

**UEMOA** : Union Economique et monétaire Ouest Africaine

**USAID** : Agence Américaine pour le Développement